

# Un projet innovant en santé durable !



MRC de Montmagny

Santé durable



## TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>1.1 MOT DE NOTRE DÉPUTÉE</b>	<b>9</b>
<b>2. PRÉFACE : LA SANTÉ, UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA RÉGION</b>	<b>10</b>
<b>3. JUSTIFICATION DE LA PERTINENCE DU PROJET</b>	<b>12</b>
<b>3.1 IDENTIFICATION DES ENJEUX</b>	<b>12</b>
3.1.1 SANTÉ ET URGENCE D'AGIR	12
3.1.2 ÉTATS DES INFRASTRUCTURES	12
3.1.3 SIGNATURE INNOVATION	12
<b>3.2 PORTRAIT DE LA RÉGION</b>	<b>13</b>
3.2.1 STATISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DÉFAVORABLES ET DÉCLIN	15
<b>3.2.1.1 Perspectives démographiques négatives</b>	<b>15</b>
<b>3.2.1.2 MRC de Montmagny - Territoire généralement défavorisé</b>	<b>17</b>
3.2.2 SANTÉ MENTALE ET SOCIALE	21
<b>3.2.2.1 Taux de suicide</b>	<b>21</b>
<b>3.2.2.2 Défavorisation sociale, isolement et détresse psychologique</b>	<b>22</b>
3.2.3 STATISTIQUES DE SANTÉ	23
3.2.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMPROMIS ET RISQUE DE DÉLOCALISATION	26
3.2.5 L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET COMPLÉMENTARITÉ ENTRE MRC LIMITROPHES	27
3.2.6 L'IMPORTANCE DE RECONNAÎTRE LE MONDE RURAL COMME UN ACTEUR IMPORTANT DU QUÉBEC DE DEMAIN	28
<b>3.2.6.1 L'exemple des services Internet haute vitesse</b>	<b>28</b>
<b>3.2.6.2 Qu'en est-il des appuis financiers pour des infrastructures sportives, culturelles et éducationnelles attractives et innovantes en région?</b>	<b>30</b>
3.2.7 POTENTIEL RÉGIONAL DE L'INFRASTRUCTURE ET RAYONNEMENT	33
<b>3.3 OPPORTUNITÉS JUSTIFIANT LA PERTINENCE D'UN PROJET EN SANTÉ DURABLE</b>	<b>35</b>
3.3.1 LA SANTÉ DURABLE COMME PLAQUE TOURNANTE DES CHANGEMENTS DE PARADIGMES DANS LA GESTION DE LA SANTÉ	36

3.3.2	ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ (ÉIS) PAR LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE	37
3.3.3	STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE LA SANTÉ DURABLE PAR LES PARTENAIRES	38
<b>3.3.3.1</b>	<b>Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny</b>	<b>38</b>
<b>3.3.3.1.1</b>	<b>Espace Muni</b>	<b>39</b>
<b>3.3.3.2</b>	<b>Signature innovation complémentaire de la MRC de L'Islet</b>	<b>40</b>
<b>3.3.3.3</b>	<b>Planification stratégique 2020-2025 de la Ville de Montmagny</b>	<b>41</b>
<b>3.3.3.4</b>	<b>La santé durable en lien avec le PEVR et les projets éducatifs du CSSCS</b>	<b>43</b>
<b>3.3.3.5</b>	<b>Vitam - Offre de services au ministère de l'Économie et de l'Innovation</b>	<b>44</b>
3.3.4	CONCLUSION DES BESOINS EN SANTÉ DURABLE	45
<b>3.4</b>	<b>PORTRAIT DE LA PETITE ENFANCE ET LES BESOINS</b>	<b>46</b>
3.4.1	ÉGALITÉ DES CHANCES	47
<b>3.5</b>	<b>PORTRAIT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD ET LES BESOINS</b>	<b>47</b>
3.5.1	PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	47
3.5.2	SA MISSION	48
3.5.3	SA CLIENTÈLE	48
3.5.4	INDICE DE DÉFAVORISATION DES ÉCOLES PUBLIQUES	49
3.5.5	PORTRAIT DU CSSCS AU REGARD DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	49
3.5.6	PORTRAIT PSYCHOSOCIAL DES ÉLÈVES	50
3.5.7	DES INFRASTRUCTURES VIEILLISSANTES DANS NOS ÉCOLES SECONDAIRES DES MRC DE L'ISLET ET MONTMAGNY	51
3.5.8	BESOINS SCOLAIRES	51
<b>3.5.8.1</b>	<b>Avantages pour les établissements scolaires</b>	<b>51</b>
<b>3.5.8.2</b>	<b>Levier de développement et de pratique sportive</b>	<b>52</b>
<b>3.5.8.2.1</b>	<b>École secondaire Louis-Jacques-Casault</b>	<b>52</b>
<b>3.5.8.2.2</b>	<b>Les écoles primaires environnantes</b>	<b>52</b>
<b>3.5.8.2.3</b>	<b>Centre de formation professionnelle de l'Envolée (CFP)</b>	<b>52</b>
<b>3.5.8.2.4</b>	<b>Écoles secondaires des MRC de L'Islet et Montmagny</b>	<b>53</b>
3.5.9	PROGRAMMES CULTURELS ET SPORTIFS EXISTANTS	53
3.5.10	PROGRAMME CULTUREL ET SPORTIF EN DÉVELOPPEMENT	54
<b>3.5.10.1</b>	<b>Écoles secondaires des MRC de L'Islet et Montmagny</b>	<b>54</b>

3.5.11	DESCRIPTION DES BESOINS AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENVOLEE (CFP)	55
<b>3.5.11.1</b>	<b>Développement de programmes</b>	<b>55</b>
<b>3.6</b>	<b>PORTRAIT DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY ET LES BESOINS</b>	<b>55</b>
3.6.1	PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE PRODUCTION SCÉNIQUE	55
3.6.2	DÉVELOPPEMENT	56
3.6.3	RÉSIDENCES ÉTUDIANTES	56
3.6.4	DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMME – SECTEUR DE LA SANTÉ	57
<b>3.7</b>	<b>PORTRAIT DES BESOINS CULTURELS</b>	<b>58</b>
3.7.1	MISE EN SITUATION ET PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DIFFUSEUR ET HISTORIQUE	58
3.7.2	PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE PRODUCTION SCÉNIQUE	59
<b>3.7.2.1</b>	<b>Collégial</b>	<b>59</b>
<b>3.7.2.2</b>	<b>Formation professionnelle</b>	<b>59</b>
3.7.3	PORTRAIT DES ORGANISMES	59
<b>3.7.3.1</b>	<b>Présentation du Carrefour de l'accordéon</b>	<b>59</b>
<b>3.7.3.1.1</b>	<b>Tableau - Total de ventes de billets 2021, 2019, 2018</b>	<b>60</b>
<b>3.7.3.1.2</b>	<b>Nuitées engendrées pour l'année 2021</b>	<b>60</b>
<b>3.7.3.1.3</b>	<b>Montant réinvesti dans le milieu en biens et services 2021</b>	<b>60</b>
<b>3.7.3.1.4</b>	<b>Besoins exprimés</b>	<b>61</b>
<b>3.7.3.2</b>	<b>École internationale de musique de Montmagny</b>	<b>61</b>
<b>3.7.3.2.1</b>	<b>Tableau des inscriptions des années 2017, 2018 et 2019</b>	<b>61</b>
<b>3.7.3.2.2</b>	<b>Besoins exprimés</b>	<b>62</b>
<b>3.7.3.3</b>	<b>Présentation de l'École de dans Les Ateliers Magny-Danse</b>	<b>62</b>
<b>3.7.3.3.1</b>	<b>Besoins exprimés</b>	<b>63</b>
<b>3.7.3.4</b>	<b>Consultation des organismes culturels et état des besoins</b>	<b>63</b>
3.7.4	PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RENCONTRÉS	63
3.7.5	RECOMMANDATIONS ET ÉVALUATION D'IMPACT (RÉI) – LES DÉTERMINANTS SOCIAUX	64
<b>3.7.5.1</b>	<b>Évaluation d'impacts sur les déterminants sociaux - Loisir et culture</b>	<b>64</b>
3.7.6	CONCLUSION DES BESOINS CULTURELS	65
<b>3.8</b>	<b>PORTRAIT DES BESOINS SPORTIFS</b>	<b>66</b>
3.8.1	COMPTE-RENDU DES CONSULTATIONS	66

<b>3.8.1.1</b>	<b>Enquête auprès des organismes sportifs et culturels - Automne 2020</b>	<b>66</b>
<b>3.8.1.2</b>	<b>Consultation publique auprès des organismes sportifs et culturels - Automne 2021</b>	<b>66</b>
3.8.2	DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES VIEILLISSANTES, VOIRE INEXISTANTES ET PEU INSPIRANTES	67
3.8.3	DESCRIPTION DE L'URGENCE D'AGIR	68
<b>3.8.3.1</b>	<b>État de désuétude de la palestre</b>	<b>68</b>
<b>3.8.3.2</b>	<b>Superficie d'autres clubs au Québec</b>	<b>69</b>
<b>3.8.3.3</b>	<b>Étude de désuétude de la piscine Guylaine-Cloutier</b>	<b>70</b>
<b>3.8.3.3.1</b>	<b>Natation et cours reliés</b>	<b>72</b>
3.8.3.3.1.1	Volet compétition	72
<b>3.8.3.4</b>	<b>États et utilisation des infrastructures connexes</b>	<b>74</b>
<b>3.8.3.4.1</b>	<b>Plateaux de gymnases et espaces connexes</b>	<b>74</b>
3.8.3.4.1.1	Horaire 2021-2022	75
<b>3.8.3.5</b>	<b>États et utilisation des locaux de danse et d'interprétation "artistique"</b>	<b>75</b>
3.8.4	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LIMITÉES (VOLET COMPÉTITION)	76
3.8.5	CONCLUSION DES BESOINS SPORTIFS	77
<b>3.9</b>	<b>PORTRAIT ALIMENTAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY</b>	<b>78</b>
3.9.1	CONSTRAINTES DANS LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	78
3.9.2	ALIMENTATION EN MILIEUX SCOLAIRES	78
3.9.3	ENJEUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATIONS EN ALIMENTAIRE	79
3.9.4	PROBLÉMATIQUE EN ÉDUCATION ALIMENTAIRE	80
3.9.5	LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	80
3.9.6	CONCLUSION	81
<b>3.10</b>	<b>CONSULTATIONS ET MOBILISATION DU MILIEU</b>	<b>81</b>
3.10.1	CONSULTATIONS GRAND PUBLIC MENÉES EN COLLABORATION AVEC LE CISSS-CA - JANVIER ET FÉVRIER 2020	81
3.10.2	CONSULTATIONS DES ORGANISMES SPORTIFS ET CULTURELS 2020-2021	82
3.10.3	CONSULTATIONS SIGNATURE INNOVATION – AUTOMNE 2021	82
3.10.4	CONSULTATIONS DÉFINITION DES BESOINS AU VOLET SPORTIF – HIVER 2022	83
3.10.5	INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES	84
3.10.6	DÉVELOPPEMENT DURABLE - LE GAZ NATUREL À MONTMAGNY, NATURELLEMENT	84
<b>3.10.6.1</b>	<b>Desserte du gaz naturel à Montmagny</b>	<b>84</b>

<b>3.10.6.2</b>	<b>Création du Fonds Jeunesse, Environnement et Innovation</b>	<b>85</b>
<b>3.11</b>	<b>PORTRAIT DES BESOINS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>85</b>
3.11.1	L'IMMIGRATION	86
3.11.2	SANTÉ MENTALE	86
3.11.3	ÉQUITÉ DES CHANCES	87
<b>4.</b>	<b>COUP D'ŒIL SUR LE PROJET</b>	<b>88</b>
<b>4.1</b>	<b>LA SANTÉ DURABLE COMME LIANT D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>88</b>
4.1.1	PROJET INNOVANT « LABORATOIRE VIVANT »	89
4.1.2	BASSIN DE POPULATION SIGNIFICATIF	90
<b>4.1.2.1</b>	<b>Piscine Guylaine-Cloutier</b>	<b>90</b>
4.1.3	CONCLUSION SANTÉ DURABLE - UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE POUR LES TERRITOIRES	91
<b>4.2</b>	<b>CHOIX ET DESCRIPTION DU SITE RETENU</b>	<b>92</b>
4.2.1	Mobilité active	93
4.2.2	Accessibilité universelle	94
4.2.3	Communication et acceptabilité sociale du projet	94
<b>4.3</b>	<b>PROJET PETITE ENFANCE</b>	<b>94</b>
<b>4.4</b>	<b>OPPORTUNITÉS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>96</b>
<b>4.5</b>	<b>PROJET CULTUREL</b>	<b>96</b>
4.5.1	DÉPÔT DE PROJET AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)	96
4.5.2	ÉNUMÉRATION DES CRITÈRES RELATIFS À LA LOCALISATION SOUHAITÉE	97
4.5.3	SALLE MULTIFONCTIONNELLE	97
4.5.4	CONCLUSION DE LA DESCRIPTION DU VOLET CULTUREL	98
<b>4.6</b>	<b>PROJET SPORTIF</b>	<b>98</b>
4.6.1	LA PALESTRE	99
<b>4.6.1.1</b>	<b>Espaces connexes</b>	<b>100</b>
<b>4.6.1.2</b>	<b>Autres spécifications</b>	<b>100</b>
4.6.2	LE CENTRE AQUATIQUE	101
4.6.2.1	Bassin compétitif et espace ludique	101
4.6.2.2	Vestiaires et espaces connexes	101
4.6.3	REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE PALESTRE ET DE L'ANCIENNE PISCINE	101

4.6.4	DÉCENTRALISATION DES BESOINS DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ DURABLE	102
4.6.4.1	Projet pilote en transport	102
4.6.4.2	Réseau de diffusion DTEN	103
4.6.4.3	Agent de développement sportif	104
<b>4.7</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ALIMENTAIRE</b>	104
4.7.1	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	105
<b>4.7.1.1</b>	<b>Centre de formation professionnelle</b>	<b>105</b>
<b>4.7.1.2</b>	<b>Centre d'études collégiales de Montmagny</b>	<b>106</b>
4.7.2	ÉDUCATION	107_
<b>4.7.2.1</b>	<b>Académie potagère</b>	<b>107</b>
<b>4.7.2.2</b>	<b>Éducation Nutrition</b>	<b>108</b>
<b>4.7.2.3</b>	<b>Brigades culinaires - La Tablee des chefs</b>	<b>108</b>
4.7.3	L'INCUBATEUR ALIMENTAIRE	109
<b>4.7.3.1</b>	<b>Comptoir alimentaire</b>	<b>109</b>
<b>4.7.3.2</b>	<b>Salle d'éducation multifonctionnelle</b>	<b>110</b>
<b>4.7.3.3</b>	<b>Quartier général incubateur</b>	<b>110</b>
4.7.4	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	110
<b>4.8</b>	<b>OPPORTUNITÉS POUR LA COMMUNAUTÉ</b>	111
4.8.1	MILIEU DE VIE	111
<b>4.8.1.1</b>	<b>Projet pilote - Halte-garderie</b>	<b>112</b>
4.8.2	INFRASTRUCTURES - UN LEVIER EN SOI!	112
<b>4.8.2.1</b>	<b>Vieillesse de la population</b>	<b>112</b>
4.8.3	RÉSEAU COMMUNAUTAIRE	113
<b>5.</b>	<b>L'APPROCHE DE CONCERTATION ET PARTENARIAT DU MILIEU</b>	114
5.1	LES PARTENAIRES ET LA NATURE DE LEUR APPUI	114
5.1.1	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD	114
5.1.2	MRC DE MONTMAGNY	115
5.1.3	MRC DE L'ISLET	115
5.1.4	VILLE DE MONTMAGNY	116
5.1.5	LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY (ADLS)	116

5.1.6	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTMAGNY (CCIM) ET CERCLE DES AMBASSADEURS	117
5.1.7	CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	117
5.1.8	VITAM – DR JEAN-PIERRE DESPRÉS	118
<b>5.2</b>	<b>LES CONTRIBUTIONS DU MILIEU AU PROJET</b>	<b>119</b>
5.2.1	FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE (FARR) – 1M\$	119
5.2.2	CAMPAGNE DE MOBILISATION CITOYENNE	119
5.2.3	CAMPAGNE DE FINANCEMENT CORPORATIVE	120
5.2.4	PROMUTUEL ASSURANCE MONTMAGNY-L'ISLET INVESTIT 1,5M\$	120
5.2.5	DESJARDINS, PREMIER PARTENAIRE FINANCIER	121
<b>6.</b>	<b>MONTAGE FINANCIER</b>	<b>123</b>
6.1	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MILIEU MUNICIPAL	123
<b>7.</b>	<b>ÉCHÉANCIER</b>	<b>127</b>
<b>8.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>128</b>
<b>9.</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>129</b>
<b>10.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>133</b>

## **1. INTRODUCTION**

Le complexe culturel et sportif en santé durable se veut un projet fédérateur porté par un regroupement d'organismes de Montmagny-L'Islet, appuyé par le Cercle des Ambassadeurs formé de gens d'affaires de deux MRC, afin de doter la région d'une offre de services structurants visant à répondre aux besoins de la population. Le projet s'inspire d'une vision globale ralliant culture, activités physiques et sportives, éducation, services communautaires et alimentaires représentant des dimensions d'un modèle socio-économique contribuant au déploiement d'une stratégie de santé durable sur tout le territoire. Par cette approche holistique, tout le milieu souhaite se positionner en tant qu'écosystème apprenant, inclusif et innovant afin d'adresser les enjeux des MRC de son territoire et d'en assurer son développement durable.

Ainsi, le complexe culturel et sportif en santé durable se veut un jalon important d'une démarche impliquant tous les acteurs socio-économiques des deux MRC afin de faire du territoire un modèle pour le Québec en matière d'innovation. Ce document est en étroite corrélation avec le nouveau « Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé » récemment publié par le gouvernement du Québec. Il s'agit donc d'un document d'actualité.

### **1.1 MOT DE NOTRE DÉPUTÉE**

À titre de députée de Côte-du-Sud, citoyenne et maman de trois enfants, ce projet est crucial pour la région. Dès le jour 1 de mon mandat, j'ai mis ce projet à l'avant-plan. Je suis très fière de voir des partenaires publics et privés poser des gestes concrets vers sa réalisation. Notre région a un fort potentiel de développement et j'ai la ferme conviction que c'est par ce projet que la région prendra un virage d'innovation et d'attraction.

Au-delà du renouvellement des infrastructures nécessaires depuis trop longtemps, je suis impressionnée de voir la région adhérer de manière unanime au concept de santé durable. Cette approche novatrice et stimulante de la santé peut définitivement permettre à la région d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. De plus, la santé durable comme socle de développement permettra à la région de se démarquer et d'attirer de nouvelles familles et citoyens.

Bien au-delà d'une piscine, d'une palestre ou d'une salle de spectacle, nous voulons déployer une vision qui intégrera l'éducation, l'économie, la culture, le sport, l'alimentation et la recherche afin de responsabiliser les citoyens dans la gestion de leur santé et agir en amont du système. Le citoyen doit être au cœur des décisions et de la démarche de ce grand projet mobilisateur pour la région! Tout cela s'appelle la santé durable! Et si nous positionnions les régions de Montmagny et L'Islet comme chef de file en matière de santé durable?

Marie-Eve Proulx, députée de Côte-du-Sud

## **2. PRÉFACE : LA SANTÉ, UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA RÉGION**

La pandémie à laquelle la planète est confrontée nous oblige à repenser nos systèmes socio-économiques. Partout à travers le monde, les experts tentent de tirer des leçons de cette crise et de trouver le moyen de bâtir de nouveaux modèles apprenants et inclusifs. Au Québec, une grande démarche, initiée en 2013 par un regroupement unique dans l'histoire du Québec, l'Alliance santé Québec, a mobilisé plus d'un millier d'experts de tous les domaines autour d'un grand chantier réflexif qui les a conduits à proposer le concept de santé durable en tant que vecteur du développement socio-économique pour le Québec. Un centre de recherche dûment reconnu et financé par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) a également émergé de cette réflexion : VITAM - Centre de recherche en santé durable, dont la mission est de travailler avec et pour la population afin de bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain, connecté, apprenant, inclusif, empathique, actif et en santé durable. D'ailleurs, même le FRQS mentionne la santé durable dans son nouvel énoncé de vision, témoignage éloquent de la place faite à la santé durable dans la stratégie de développement de la recherche en santé au Québec.

Considérant les enjeux majeurs auxquels notre société est confrontée (importants défis associés au vieillissement de la population, jeune relève insuffisante pour combler les besoins en personnel des entreprises et des services publics, enjeux de protection de l'environnement, coûts exorbitants de notre système de santé, absence d'outils en prévention pour aider la population à prendre sa santé en main, accès à une alimentation saine pour tous, réchauffement climatique, et bien d'autres préoccupations), il est impératif de travailler à trouver des solutions porteuses afin de développer une économie durable et équitable qui contribuera aussi à préserver la planète. La qualité des milieux de vie doit également faire partie des préoccupations des entreprises qui ont d'énormes défis de recrutement et de rétention de personnel. En effet, bien au-delà de leurs conditions de travail et de leur salaire, les travailleurs et travailleuses, et leurs familles sont préoccupés par la qualité des écoles, la qualité des infrastructures sportives et culturelles, la cohésion sociale, les services de santé, la présence de parcs, de sentiers de marche et de pistes cyclables, bref, par leurs milieux de vie. Ces enjeux sont particulièrement pertinents pour les employeurs en région.

À cet effet, les conséquences dramatiques de l'épidémie de la COVID-19 dans les grands centres urbains incitent les familles à s'installer dans des villes de taille plus compatible avec le maintien d'une bonne qualité de vie. De plus, le travail de centaines de milliers de québécois et de québécoises est appelé à se transformer. Le gouvernement et de nombreuses entreprises réalisent maintenant les bénéfices du télétravail pour certains membres de leur personnel. Cette nouvelle façon de travailler pourrait donc permettre aux régions d'accueillir leur large part de professionnels et de professionnelles qui ont adopté ce mode de fonctionnement. Comment attirer ces personnes œuvrant dans les secteurs public et privé et les convaincre de s'installer en région? Et comment faire des régions des milieux attractifs pour les entreprises? Les régions du Québec ont tous les ingrédients pour devenir des modèles en matière d'innovation et d'inclusion si elles placent la santé durable au cœur de leur démarche.

Ainsi, l'immense défi de bâtir la société québécoise de demain pourrait se transformer en une opportunité pour la région, compte tenu des actifs spectaculaires de ce magnifique territoire : de l'espace, de l'eau propre, de l'air pur, des terres pour produire de façon écoresponsable et durable des aliments sains qui pourraient être transformés sur place pour la communauté locale. Dans son

discours d'ouverture parlementaire le 19 octobre 2021, le premier ministre François Legault a précisé que l'attachement au territoire et au patrimoine était un des vecteurs de fierté et de cohésion pour la population québécoise. Il a aussi largement abordé la question de la décentralisation, particulièrement dans la gouvernance et l'offre de services de santé afin de redonner des pouvoirs aux personnes proches de l'action.

Forte de ses actifs et de son potentiel, la région de Montmagny-L'Islet, en favorisant la mobilisation et la concertation des parties prenantes multisectorielles, avec et pour les citoyens et les citoyennes, pourrait devenir un modèle pour le Québec, voire même pour la francophonie. Cela dit, un tel projet de société, ambitieux mais nécessaire, ne doit pas être imposé, mais doit plutôt être façonné avec toutes les parties prenantes ainsi que les citoyens et les citoyennes, et ce, tout au long du processus.



Jean-Pierre Després C.Q., Ph. D. Directeur  
scientifique



### **3. JUSTIFICATION DE LA PERTINENCE DU PROJET**

L'état des besoins d'une population est évolutif dans le temps. La justification de la pertinence du projet ainsi que sa portée à long terme passent par la capacité du milieu à mettre en place des stratégies permettant de consulter périodiquement les citoyens afin de connaître leur degré de satisfaction et l'évolution de leurs besoins actuels et futurs. À la lumière de la situation actuelle et des multiples consultations effectuées dans le milieu, les besoins exprimés touchent divers secteurs, notamment ceux de la santé, de la culture, de l'éducation, du sport et de la communauté.

#### **3.1 IDENTIFICATION DES ENJEUX**

Plusieurs enjeux de notre milieu justifient la pertinence d'un tel projet de complexe culturel et sportif en santé durable. Le citoyen, du plus jeune au moins jeune, est au cœur de nos préoccupations. Trois de ces enjeux seront principalement décrits puisqu'ils appuient et démontrent le besoin.

##### **3.1.1 SANTÉ ET URGENCE D'AGIR**

Comme nous le détaillerons dans la présente section ainsi que dans la section présentant la Signature innovation en santé durable, nos statistiques en santé physique, en santé mentale et en santé sociale sont alarmantes. Celles-ci imposent l'urgence d'agir pour renverser la tendance négative et déstructurante actuelle.

##### **3.1.2 ÉTATS DES INFRASTRUCTURES**

Les infrastructures actuelles, notamment la piscine et la palestres, sont désuètes et leur état ne répond plus aux besoins et aux standards de conception des années 2020 considérant que ces infrastructures datent des années 60. Le présent document démontrera principalement ces constats.

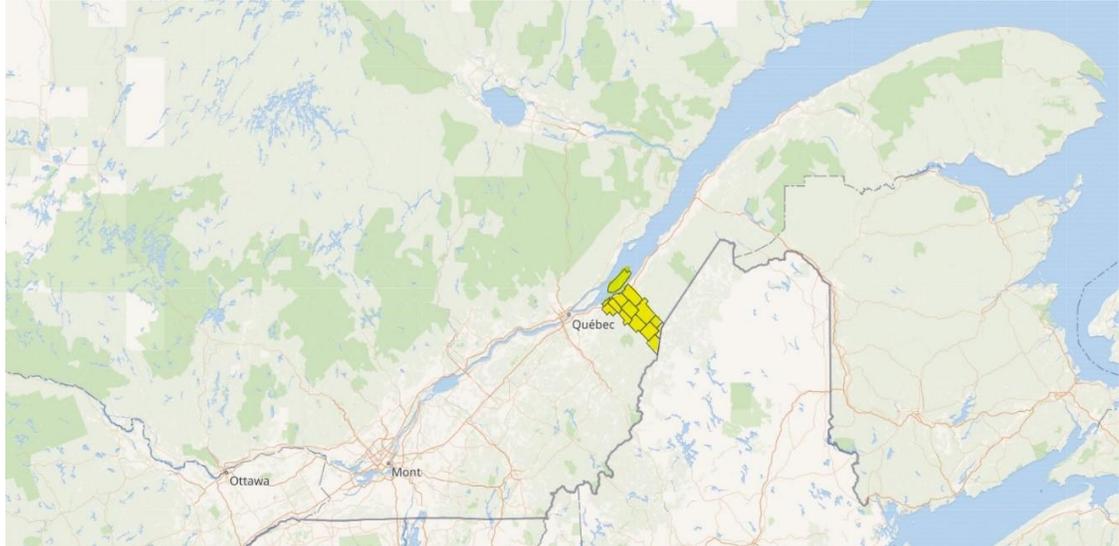
Au-delà de la désuétude, l'absence d'infrastructures pour la pratique sportive et culturelle est aussi démontrée dans le présent document. La requalification des anciennes infrastructures prévues au projet de complexe culturel et sportif en santé durable permettra d'améliorer l'offre, de même que la Signature innovation en santé durable de la MRC.

##### **3.1.3 SIGNATURE INNOVATION**

La MRC de Montmagny, comme toutes les MRC du Québec, a eu l'opportunité d'adopter une Signature innovation qui deviendra son positionnement et pour lequel elle souhaite être reconnue. À la lumière des besoins et des opportunités, la santé durable est apparue un incontournable pour tous et ce document en fait état.

### 3.2 PORTRAIT DE LA RÉGION

La MRC de Montmagny est une municipalité régionale de comté (MRC) qui est située sur la rive-sud de Québec, dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, et elle regroupe 14 municipalités qui se retrouvent entre le fleuve St-Laurent, au nord, jusqu'aux lignes américaines, au sud. D'est en ouest, la MRC est située à mi-chemin entre Rimouski et Montréal.



Extrait sur Wikipédia « MRC de Montmagny »

Le chef-lieu de la MRC de Montmagny est la ville de Montmagny avec une population de 11 074 citoyens, ce qui représente 48.72 % de la population du territoire qui compte 22 732 citoyens. Comme nous pouvons le constater sur le tableau suivant, au cours des 15 dernières années, la population s'est accrue à 4 reprises, soit en 2008, 2012, 2017 et 2021.

MUNICIPALITÉS	Désignation	POUR 2022		% 2022-2021 - MRC	POUR 2021	POUR 2020	POUR 2019	POUR 2018	POUR 2017	POUR 2016	POUR 2015	POUR 2014	POUR 2013	POUR 2012	POUR 2011	POUR 2010	POUR 2009	POUR 2008	POUR 2007
		POPULATION 2022 (décret décembre 2021)	Poids relatif		POPULATION 2021 (décret décembre 2020)	POPULATION 2020 (décret décembre 2019)	POPULATION 2019 (décret décembre 2018)	POPULATION 2018 (décret décembre 2017)	POPULATION 2017 (décret décembre 2016)	POPULATION 2016 (décret décembre 2015)	POPULATION 2015 (décret décembre 2014)	POPULATION 2014 (décret décembre 2013)	POPULATION 2013 (décret décembre 2012)	POPULATION 2012 (décret décembre 2011)	POPULATION 2011 (décret décembre 2010)	POPULATION 2010 (décret décembre 2009)	POPULATION 2009 (décret décembre 2008)	POPULATION 2008 (décret décembre 2007)	POPULATION 2007 (décret décembre 2006)
Saint-Just-de-Bretenières	M	668	2,94%	1,83%	655	656	663	672	666	678	683	701	715	750	750	751	820	790	808
Lac-Frontière	M	174	0,77%	-1,14%	182	176	177	203	204	201	202	204	198	197	194	190	198	188	168
Saint-Fabien-de-Panet	P	959	4,22%	3,68%	902	925	972	956	946	961	951	997	998	1055	1057	1035	1065	1035	1 024
Sainte-Lucie-de-Beaugard	M	262	1,15%	-3,32%	255	271	272	295	297	291	293	304	304	330	334	330	342	334	306
Sainte-Apolline-de-Patton	P	535	2,35%	-0,19%	532	536	521	574	576	592	589	621	603	638	645	651	689	675	638
Saint-Paul-de-Montminy	M	809	3,56%	3,85%	783	779	821	788	788	807	805	829	808	837	845	857	845	848	866
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	M	335	1,47%	1,82%	330	329	326	330	328	325	330	345	337	353	352	352	356	350	340
Notre-Dame-du-Rosaire	M	403	1,77%	6,90%	379	377	415	363	359	373	367	389	388	422	408	394	407	393	391
Cap-Saint-Ignace	M	3084	13,57%	-0,68%	3058	3105	3128	3063	3035	3 022	3 063	3129	3079	3156	3170	3195	3266	3181	3 225
Montmagny	V	11074	48,72%	-0,04%	11031	11078	11267	11289	11226	11 335	11 399	11525	11569	11212	11289	11314	11569	11350	11 667
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	P	920	4,05%	0,77%	913	913	910	942	923	920	922	946	938	1004	1007	1011	1031	1026	915
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	1635	7,19%	0,49%	1633	1627	1652	1655	1616	1 590	1 600	1639	1632	1566	1593	1547	1593	1554	1 585
Berthier-sur-Mer	P	1728	7,60%	5,69%	1717	1635	1630	1580	1550	1 508	1 478	1484	1459	1301	1279	1279	1283	1279	1 356
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	P	146	0,64%	7,35%	140	136	155	140	143	147	141	149	145	162	165	164	168	152	155
<b>TOTAL</b>		<b>22732</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,84%</b>	<b>22510</b>	<b>22543</b>	<b>22909</b>	<b>22850</b>	<b>22 657</b>	<b>22750</b>	<b>22823</b>	<b>23 262</b>	<b>23173</b>	<b>23 983</b>	<b>23 088</b>	<b>23 070</b>	<b>23 632</b>	<b>23 165</b>	<b>23 444</b>

Écart : 0,010 (0,004) (0,017) (0,002) 0,006 (0,010) (0,006) (0,011) (0,004) 0,032 (0,007) (0,002) (0,022) 0,019 (0,027)

Tableau préparé par la MRC de Montmagny selon le décret annuel de population publié dans la Gazette officielle du gouvernement du Québec

Le territoire de la MRC de Montmagny est plutôt hétérogène et constitué de 3 secteurs ayant des caractéristiques distinctes et propres à chacun.

### **Secteur de l'Archipel de l'Isle-aux-Grues**

L'archipel est constitué de 21 îles, dont 19 sont situées sur le territoire de la MRC de Montmagny. Seule l'Isle-aux-Grues est habitée à l'année avec une population permanente d'environ 150 résidents doublant durant la saison estivale puisque plusieurs y ont une résidence d'été. Plusieurs insulaires vivent de l'agriculture (plus spécifiquement de la production laitière; d'ailleurs, l'entièreté du lait de l'île sert à la fromagerie locale, une coopérative des producteurs de l'île. D'ailleurs, c'est la seule fromagerie au Québec qui offre la traçabilité des producteurs) ou encore tirent leurs revenus du tourisme (gîtes, pourvoiries, restauration, etc.).

L'Isle-aux-Grues a une superficie de 24 km<sup>2</sup> et une densité de population d'un peu plus de 6 habitants par km<sup>2</sup>.

### **Secteur de Montmagny-Nord**

Montmagny-Nord correspond au secteur des plaines du Saint-Laurent et il s'étend d'ouest en est et couvre la partie Nord de la MRC, soit les 5 municipalités suivantes :

- Berthier-sur-Mer;
- Cap St-Ignace;
- Montmagny;
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

La plaine se caractérise par des sols à fort potentiel agricole. La ville de Montmagny est un pôle d'affaires et de services pour l'entièreté de la MRC. Le secteur industriel est aussi développé et plusieurs entreprises sont d'envergure dont certaines ont des clients à l'international.

Le secteur Montmagny-Nord a une superficie de 565 km<sup>2</sup> et une densité de population d'un peu plus de 32 habitants par km<sup>2</sup>. La ville de Montmagny a, à elle seule, la densité la plus élevée du territoire avec 76 habitants par km<sup>2</sup>.

### **Montmagny-Sud**

La région des Appalaches, au sud, et familièrement désignée comme Montmagny-Sud, complète les ensembles géographiques et occupe près de 80 % du territoire. Ce sont 8 municipalités du territoire qui sont incluses dans ce secteur, soit les municipalités de :

- Lac-Frontière;
- Notre-Dame-du-Rosaire;
- Saint-Fabien-de-Panet;
- Saint-Just-de-Bretenières;
- Saint-Paul-de-Montminy;
- Sainte-Apolline-de-Patton;
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;
- Sainte-Lucie-de-Beauregard.

Une série de crêtes et de terrasses rocheuses s’y trouvent et les monts Notre-Dame y dominent le paysage à des altitudes s’élevant jusqu’à 850 mètres. Une forêt mixte couvre toute cette partie du territoire située au sud de la MRC. L’industrie du bois est le principal secteur d’activités ainsi que le développement touristique qui y est en émergence grâce au Parc des Appalaches qui offre plus de 140 kilomètres de sentiers de marche en forêt.

Le secteur Montmagny-Sud a une superficie de 1136 km<sup>2</sup> et une densité de population de presque 4 habitants par km<sup>2</sup>. La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a la plus faible densité de tout le territoire de la MRC de Montmagny avec 2 habitants par km<sup>2</sup>.

En résumé, on peut donc affirmer que plus de 80 % de la population habite sur un peu plus de 20 % du territoire alors qu’un peu moins de 20 % de la population habite sur près de 80 % du territoire. Les citoyens de Montmagny-Sud doivent donc parcourir de grandes distances pour accéder aux services de la ville de Montmagny ou des environs. Si le principal centre de services qu’est Montmagny n’offre pas des infrastructures de qualité et modernes, voire des infrastructures tout simplement, les citoyens devront parcourir de plus grandes distances pour accéder à des services.

### 3.2.1 STATISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DÉFAVORABLES ET DÉCLIN

#### 3.2.1.1 Perspectives démographiques négatives

En Chaudière-Appalaches, la MRC de Montmagny fait partie des quatre MRC qui montrent des perspectives démographiques projetées négatives d’ici 2041. Comme le montre le tableau 1, on anticipe pour les MRC de L’Islet et Montmagny des taux de décroissance de la population 2016-2041 de -11,6 % et de -5,8 %.

Tableau 1

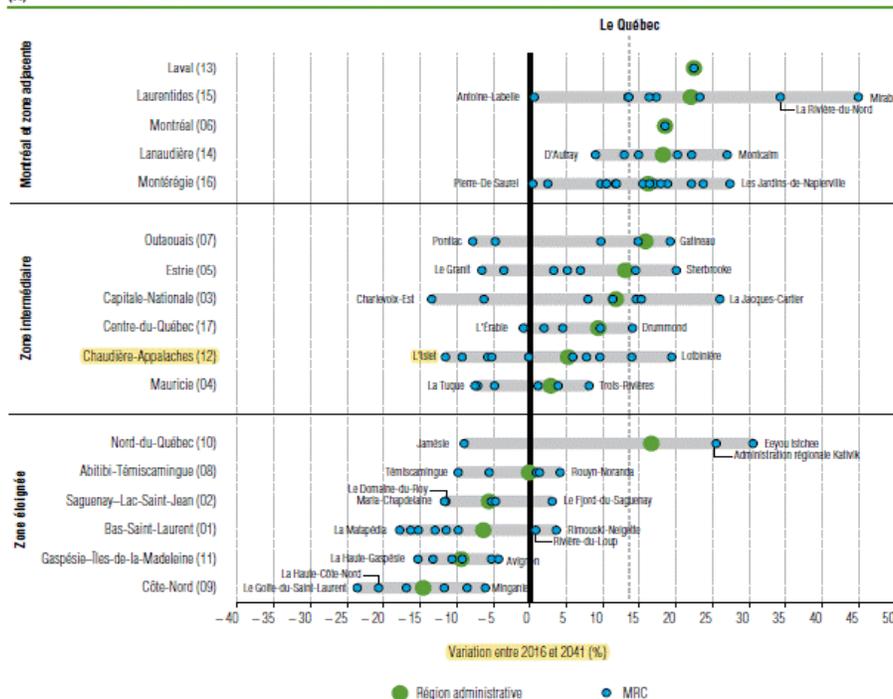
Variation de la population des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041

Code	MRC par région administrative	Population		Variation		Classement <sup>1</sup>
		2016	2041	2016-2041		
		n	n	n	%	
	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>422 000</b>	<b>444 000</b>	<b>22 000</b>	<b>5,2</b>	
17	L’Islet	17 800	15 800	-2 100	-11,6	92
18	Montmagny	22 700	21 400	-1 300	-5,8	76
19	Bellechasse	37 400	41 000	3 600	9,6	43
251	Lévis	144 200	155 400	11 200	7,7	47
26	La Nouvelle-Beauce	37 000	42 200	5 200	13,9	31
27	Robert-Cliche	19 200	19 100	0	-0,2	65
28	Les Etchemins	16 600	15 000	-1 500	-9,3	86
29	Beauce-Sartigan	52 700	55 800	3 100	5,9	49
31	Les Appalaches	42 400	40 200	-2 200	-5,2	72
33	Lotbinière	32 000	38 200	6 200	19,4	15

Les perspectives démographiques ne s’amélioreront pas si la région ne se mobilise pas pour travailler à renverser cette tendance. Lorsque l’on consulte les données de la figure 1 comparant les régions administratives du Québec, on constate que la MRC de Montmagny a des caractéristiques qui

s'apparentent aux zones éloignées alors qu'elle fait partie de la zone intermédiaire.

Figure 1  
Variation projetée (en %) de la population des régions administratives et des MRC du Québec entre 2016 et 2041, scénario Référence (A)



De plus, en 2020, la MRC de Montmagny a été la seule MRC qui a connu une décroissance de sa population en Chaudière-Appalaches comme le démontre le tableau qui suit.

Population totale et taux d'accroissement annuel, municipalités régionales de comté, régions administratives et ensemble du Québec, 2016 à 2020

Code	MRC <sup>1</sup> par régions administratives	Population au 1 <sup>er</sup> juillet					Taux d'accroissement annuel <sup>2</sup>			
		2016	2017 <sup>r</sup>	2018 <sup>r</sup>	2019 <sup>r</sup>	2020 <sup>p</sup>	2016-2017 <sup>r</sup>	2017-2018 <sup>r</sup>	2018-2019 <sup>r</sup>	2019-2020 <sup>p</sup>
		n					pour 1 000			
12	Chaudière-Appalaches	422 019	424 188	426 578	428 947	432 782	5,1	5,6	5,5	8,9
17	L'Islet	17 821	17 781	17 670	17 672	17 698	-2,2	-6,3	0,1	1,5
18	Montmagny	22 723	22 670	22 640	22 561	22 528	-2,3	-1,3	-3,5	-1,5
19	Bellechasse	37 396	37 608	37 527	37 645	37 983	5,7	-2,2	3,1	8,9
251	Lévis	144 224	144 996	146 374	147 749	149 929	5,3	9,5	9,3	14,6
26	La Nouvelle-Beauce	37 030	37 449	37 798	37 935	37 936	11,3	9,3	3,6	0,0
27	Robert-Cliche	19 172	19 178	19 221	19 303	19 333	0,3	2,2	4,3	1,6
28	Les Etchemins	16 571	16 510	16 465	16 470	16 566	-3,7	-2,7	0,3	5,8
29	Beauce-Sartigan	52 718	53 004	53 401	53 695	53 956	5,4	7,5	5,5	4,8
31	Les Appalaches	42 404	42 499	42 541	42 596	43 034	2,2	1,0	1,3	10,2
33	Lotbinière	31 960	32 493	32 941	33 321	33 819	16,5	13,7	11,5	14,8

### **3.2.1.2 MRC de Montmagny - Territoire généralement défavorisé**

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la région Chaudière-Appalaches, via la Table régionale de lutte contre la pauvreté, avait à réaliser un plan de travail afin que les organismes admissibles de chacun des territoires de MRC puissent investir les sommes selon les priorités établies par les milieux pour réaliser des actions concertées.

La MRC de Montmagny a été identifiée comme étant un territoire généralement défavorisé.

*« Bien que quelques secteurs soient considérés comme favorisés, la MRC de Montmagny est classée au 4<sup>e</sup> quintile et possède un indice de vitalité économique négatif. De plus, 43.4 % de la population du territoire se trouve dans le groupe le plus matériellement défavorisé en référence à l'ensemble de la région. Le désavantage économique de Montmagny tient au déclin de sa base industrielle illustré par les fermetures d'usines en raison de la concurrence des pays émergents.*

*Le territoire est très vaste : plus de 20 000 personnes sont réparties sur près de 1700 km<sup>2</sup>. Ce facteur représente des défis pour répondre aux besoins matériels et sociaux, notamment en termes d'accessibilité à des services de proximité et de soins de santé.*

*Presque 50 % de la population du sud de la MRC et plus de 30 % pour les municipalités du nord de la MRC ne détiennent aucun certificat, diplôme ou grade comparativement à 24.6 % pour la région de Chaudière-Appalaches.*

*Selon l'indice de défavorisation des écoles publiques 2016-2017 classé par commissions scolaires, **les deux écoles secondaires de la MRC de Montmagny sont classées aux rangs 8 et 9 sur 10, 10 étant considéré comme le rang le plus défavorisé.** Pour ce qui est des écoles du primaire, cinq écoles sur neuf occupent un rang égal ou supérieur à 8, le rang 1 étant considéré comme moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.*

*Le revenu personnel moyen est moins élevé dans la MRC de Montmagny que dans la région administrative.*

*Sur le territoire, au-delà de la prise en considération des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées, la MRC de Montmagny a identifié d'autres clientèles ayant des besoins particuliers, notamment les jeunes, les aînés et les familles (0-99 ans)."<sup>1</sup>*

Lorsque l'on parle de défavorisation matérielle, cela reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante et celle-ci est composée de trois facteurs :

- le revenu moyen;
- le taux d'inoccupation (sans emploi);
- la proportion de faible scolarité.

Les études ont également démontré que la santé des personnes vivant en milieu défavorisé matériellement et socialement (section 3.2.2.2) est moins bonne que celle des personnes vivant en milieu favorisé. Voici les constats générés:

❖ Grossesses chez les adolescentes : 18 fois plus
❖ Bébés de poids insuffisants à la naissance : 1,6 fois plus
❖ Signalements retenus à la DPJ : 8 fois plus
❖ Hospitalisation : 1,5 fois plus
❖ Décès précoces (avant 75 ans) : 2,6 fois plus
❖ Suicides : 3,2 fois plus
❖ Espérance de vie Femmes : 4 ans de moins
Hommes : 8 ans de moins

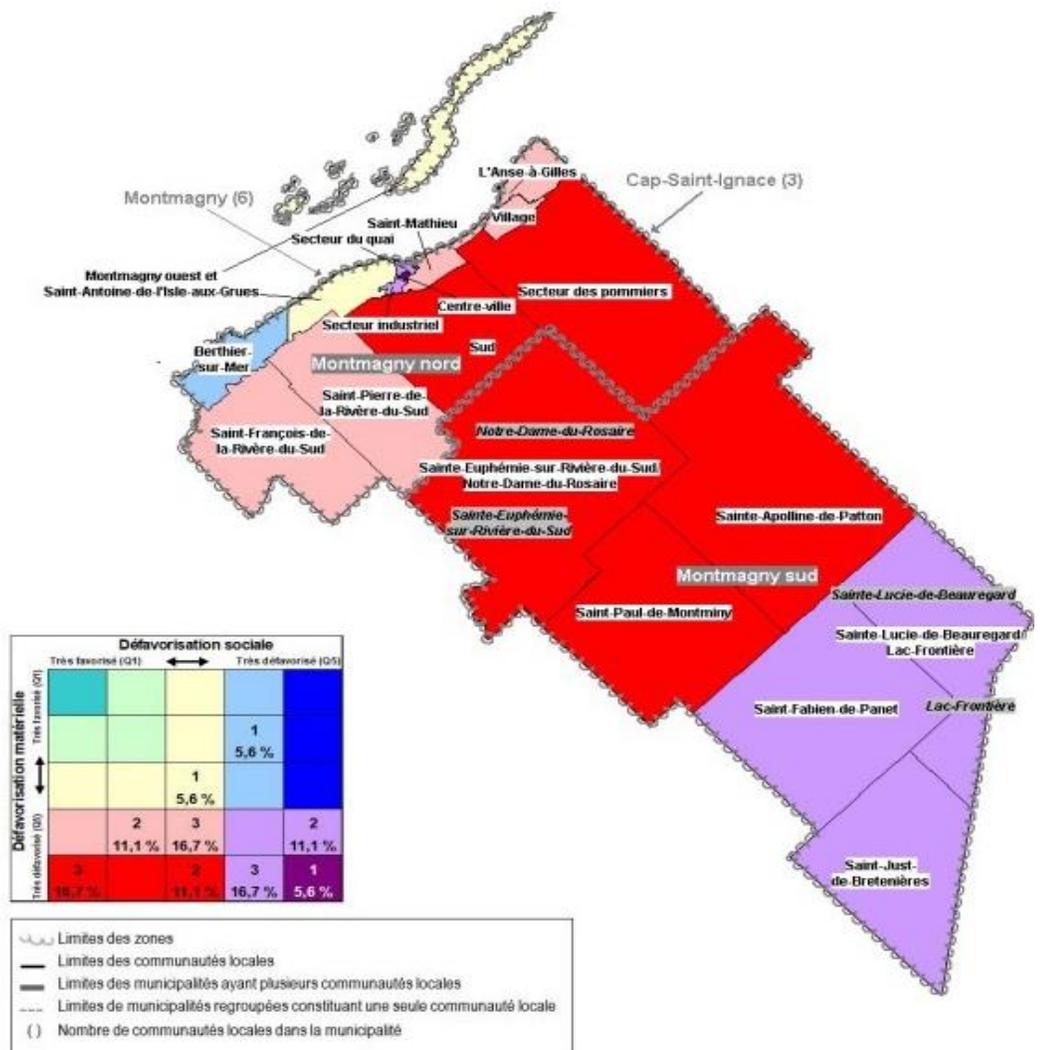
**Tableau extrait du document Naître, travailler, grandir et vieillir dans la MRC de Montmagny, p. 2**

Le document « Troisième édition de la Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches », permet de comparer les 236 milieux de vie de la Chaudière-Appalaches afin de mieux connaître ces milieux, de contribuer à leur amélioration et ainsi permettre à un plus grand nombre de personnes de grandir, de travailler et de vieillir en santé dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Ainsi, dans les 18 communautés locales que l'on retrouve dans la MRC de Montmagny, 9 communautés locales sont très défavorisées matériellement. Aussi, 6 communautés locales sont à la fois très défavorisées matériellement et socialement. Dans ce dernier cas, l'« *égalité des chances* » n'est pas assurée et la communauté doit travailler à rendre accessible des moyens pour pallier à cette situation.

<sup>1</sup> Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches 2017-2023, par la Table régionale de lutte contre la pauvreté, TREMCA, juin 2019, page 28

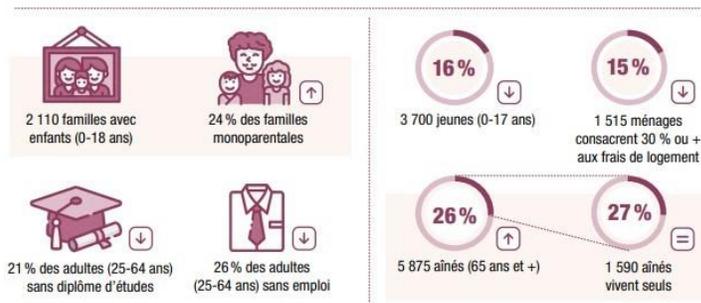
C'est pourquoi, la MRC de Montmagny doit avoir des infrastructures modernes et structurantes afin de travailler à mobiliser les citoyens du milieu dans le développement de saines habitudes de vie pour améliorer nos indicateurs en santé durable.



L'indice de défavorisation matérielle et sociale, pour les 18 communautés locales de la MRC de Montmagny, lorsque comparées aux 236 communautés locales de la région de la Chaudière-Appalaches, 2016

Ainsi, dans la mise en place de l'écosystème en santé durable, on souhaite travailler à renverser les tendances observées et décrites dans le tableau ci-dessous comparativement aux autres MRC de Chaudière-Appalaches. La MRC de Montmagny a :

- un des plus hauts taux des adultes « sans diplôme »;
- un des plus hauts taux des adultes « sans emploi »;
- une MRC avec un des plus importants taux de vieillissement de la population avec une diminution des jeunes (0-17 ans) et un accroissement des aînés (65 ans et +).

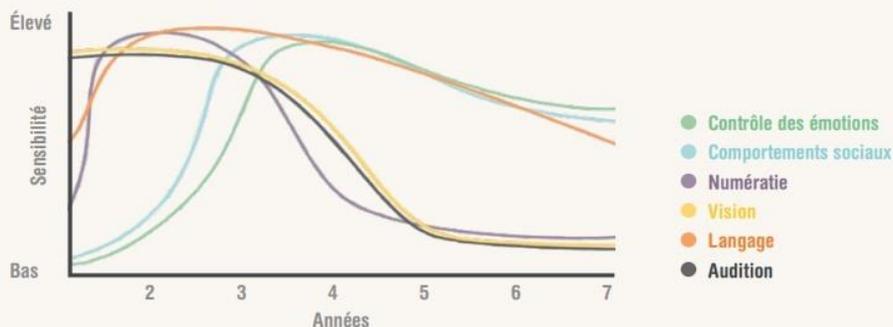


Les symboles ↑ ↓ = indiquent une augmentation, une baisse ou une stabilité entre 2006 et 2016.

**Tableau extrait du document *Naître, travailler, grandir et vieillir* dans la MRC de Montmagny, p. 1**

Une des façons de travailler à renverser les choses est de débiter tôt dans la vie des individus, c'est-à-dire dès la petite enfance. Selon plusieurs études, et comme l'indique le tableau qui suit, plusieurs compétences sont développées avant l'âge de 4 ans, notamment le langage et la numératie :

Par exemple, comme l'illustre le graphique suivant, la zone du cerveau responsable du langage atteint son maximum de sensibilité entre 1 et 2 ans et celle responsable de la compréhension des nombres est particulièrement sensible avant l'âge de 4 ans.



Source : Adapté du rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, lui-même adapté de Council for Early Child Development, 2010. «The Science of Early Child Development», CECD, Vancouver, Canada.

**Tableau extrait du document *Petite enfance : La qualité des services éducatifs au Québec***

Il est donc important de permettre à la région d'avoir des outils modernes, et ce, afin de travailler à déployer le « laboratoire vivant » en santé durable (section 4.1.1) où les citoyens, du plus jeune au moins jeune, pourront en être les acteurs actifs. Un milieu mobilisé, et ayant une vision intégrée de son développement dans un écosystème, nous permet de croire que l'on peut faire le pari de travailler à modifier nos statistiques défavorables.

Comme le démontre également le diagramme qui suit, des jeunes ayant développé des habitudes saines, éducatives et sociales de qualité seront les adultes engagés de demain. Dans les milieux très défavorisés comme c'est le

cas pour plusieurs de nos municipalités rurales, la prise en charge par le milieu de services de qualité peut permettre de changer la donne. C'est dans cette perspective que le projet de complexe culturel et sportif est considéré comme l'outil principal de la Signature innovation en santé durable de notre communauté dans une perspective d'écosystème où tout est lié (section 3.3.3.1).

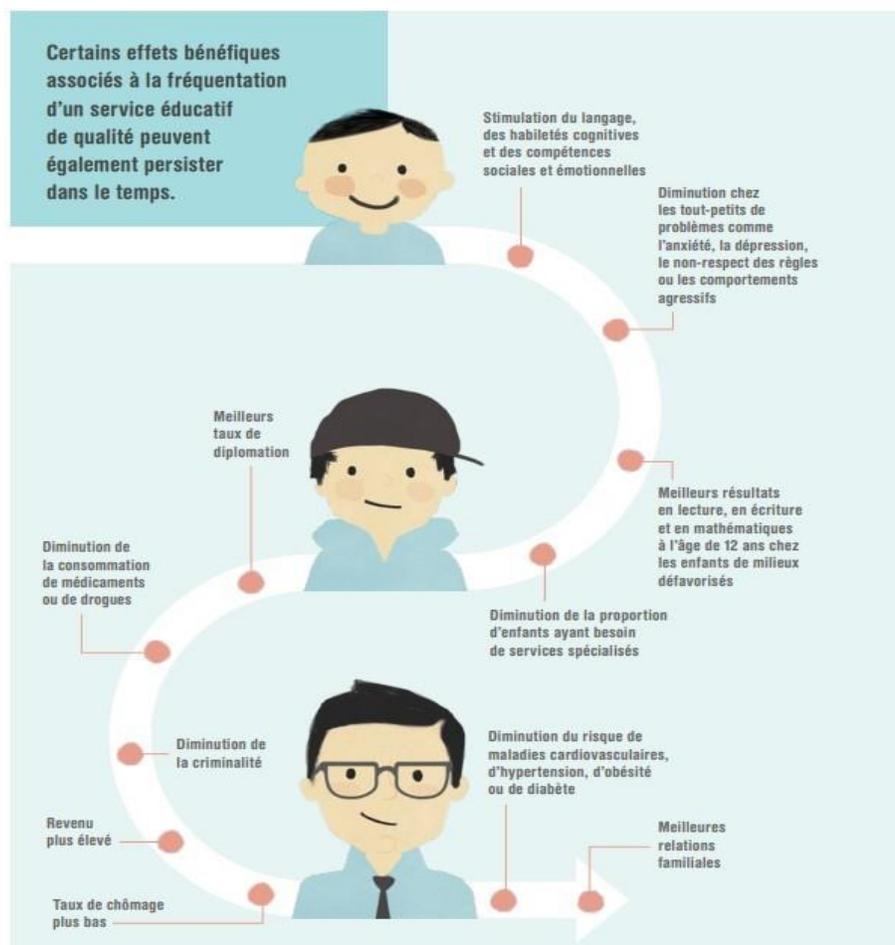


Tableau extrait du document *Petite enfance : La qualité des services éducatifs au Québec*

Les effets bénéfiques soulignés dans le diagramme nous permettent de croire à des actions porteuses afin de contrer les problématiques caractérisant nos communautés.

### 3.2.2 SANTÉ MENTALE ET SOCIALE

#### 3.2.2.1 Taux de suicide

En ce qui concerne le taux de suicide, la moyenne provinciale est de 13,8 par 100 000 personnes, alors qu'en Chaudière-Appalaches, elle est de 18,3. Comme on peut le constater sur le tableau 2, les MRC de Montmagny et de

L'Islet ont le plus haut taux de suicide en Chaudière-Appalaches, se situant à 27 par 100 000 habitants.

**Tableau 2**

Nombre de suicides en Chaudière-Appalaches de 2011 à 2015	
Secteurs	Taux par 100 000 personnes
Lévis et les MRC de Lotbinière, Bellechasse et Nouvelle-Beauce	15,2
MRC de Montmagny et L'Islet	27
MRC des Appalaches	23,2
MRC Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et des Etchemins	21,4
Chaudière-Appalaches	18,3

Cette situation a très certainement été accentuée par la pandémie comme en fait foi une étude réalisée aux États-Unis. *“Susan Duffy en fait l’expérience directement dans l’hôpital de l’État du Rhode Island où elle travaille. Comme nombre de ses collègues à travers les États-Unis, dit-elle, elle observe “une augmentation des chiffres des tentatives de suicide”.*<sup>2</sup>

L’impact constaté aux États-Unis est probablement le même qu’au Québec compte tenu des mesures plus restrictives appliquées au Canada qu’aux États-Unis. Au niveau de la pratique sportive, diverses études québécoises font état d’une baisse d’activités ou carrément d’abandons de la pratique sportive tel que le mentionne M. Luc Garie de l’Association québécoise des médecins du sport et de l’exercice (AQMSE).

*« L’abandon d’activités sportives chez plusieurs jeunes dans la pandémie pose un important problème de santé publique qui pourrait avoir des conséquences à long terme sur leur santé et sur les coûts pour le système de soins. »*<sup>3</sup>

À la suite de la pandémie de la COVID-19, le projet de complexe culturel et sportif en santé durable proposé par la région vise à mettre en place un écosystème où l’humain compte et est pris en compte dans ses perspectives de développement physique, mental et communautaire afin de rapidement contrer les effets causés.

### **3.2.2.2 Défavorisation sociale, isolement et détresse psychologique**

La défavorisation sociale renvoie à la fragilité du réseau social, tant à l’échelle de la famille que de la communauté et celle-ci est composée, quant à elle,

<sup>2</sup> Extrait de l’article Web “Les jeunes Américains face à une “crise de santé mentale”  
<https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/2021-02-08/pandemie/les-jeunes-americains-face-a-une-crise-de-sante-mentale.php>

<sup>3</sup> <https://www.journaldequebec.com/21/08/09/plusieurs-sportifs-abandonnent>

des trois indicateurs suivants : la proportion de familles monoparentales, la proportion de personnes vivant seules et la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves.

Santé sociale *	MRC de Montmagny	Chaudière-Appalaches	Province
Personnes de 15 ans et plus vivant seules	17,7 %	14,7%	
Personnes de 65 ans et plus vivant seules	27%	24%	26,9%
Familles monoparentales	13,5%	12,9%	
Population québécoise n'ayant aucun ami proche et aucune connaissance selon certaines caractéristiques		65 et plus : 21,6% Veuf(ve) : 24,7% Retraité : 21,1%	65 et plus : 19,6% Veuf(ve) : 24,7% Retraité : 21,1%

Au niveau social, la MRC de Montmagny présente un isolement des personnes âgées et a davantage de familles monoparentales que dans le reste de la région.

Ce facteur peut également affecter l'isolement social de sa population, notamment chez les aînés. Au Québec, on dénombre un pourcentage élevé quant à la situation de sa population d'aînés n'ayant aucun ami proche ou connaissance qui atteint près de 25 % dans certains cas<sup>4</sup>.

Le rapport Signes vitaux publié par la Fondation Québec Philanthrope, en 2019, démontre un niveau de détresse psychologique chez les élèves du secondaire atteignant 25 % en 2017 soit 1 élève sur 4. Ce pourcentage s'est vu augmenté de 8,4 % entre 2010 et 2017, ce qui représente une augmentation majeure.<sup>5</sup>

L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire menée par le Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches révèle que le contexte actuel de la pandémie a augmenté le taux de stress et d'anxiété ressenti par les jeunes et que le délestage des infirmières dans les écoles n'aide pas la situation. En effet, pour 131 élèves à l'École secondaire de St-Paul, les élèves nous informaient de la présence de l'infirmière et de la psychologue une demi-journée par semaine. Pourtant, en général, le taux de détresse psychologique est élevé et on note une augmentation des diagnostics en santé mentale ainsi qu'une hausse des prescriptions de médication. Malgré cela, le temps moyen d'attente pour voir un travailleur social à l'école varie entre 3 et 4 mois.

### 3.2.3 STATISTIQUES DE SANTÉ

Selon les statistiques obtenues du Service de prévention-promotion et de santé environnementale du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches et dont les tableaux inclus dans la présente section ont été extraits, les MRC de Montmagny et de L'Islet ont des statistiques peu avantageuses en ce qui concerne

<sup>4</sup> Québec Philanthrope. (2019). *Signes vitaux Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches : Portrait exploratoire des besoins de la communauté*. Repéré le 31 mars 2022 à [https://www.quebecphilanthrope.org/wp-content/uploads/2019/11/FQP\\_rapport-SignesVitaux\\_2019.pdf](https://www.quebecphilanthrope.org/wp-content/uploads/2019/11/FQP_rapport-SignesVitaux_2019.pdf)

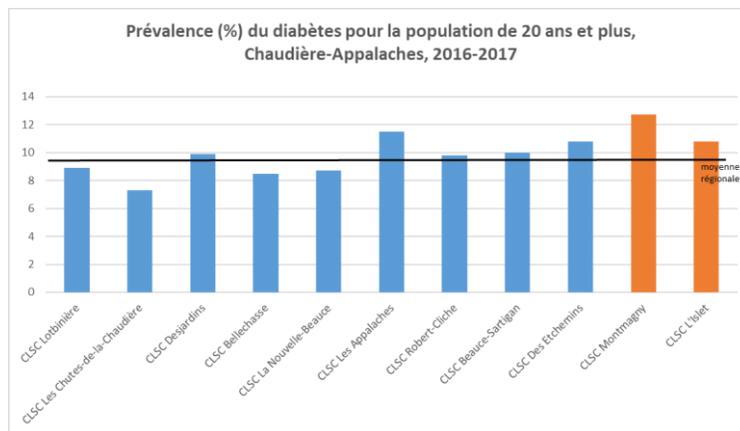
<sup>5</sup> Idem.

la santé de sa population au niveau de l'impact de la sédentarité, le tout, conjugué et/ou accentué, avec des données socio-économiques peu avantageuses, tel que déjà mentionné.

La prévalence des maladies chroniques (hypertension, diabète) représente la quantité de personnes qui ont la maladie dans la population alors que les années de vie perdues représentent le « fardeau » en termes de mortalité prématurée, c'est-à-dire à quel point les individus meurent jeunes de la maladie.

Le tableau 3 nous indique une prévalence (%) importante du diabète chez la population des 20 ans et plus des MRC de Montmagny et de L'Islet. Le taux se situe bien au-dessus de la moyenne régionale et il est le plus élevé en Chaudière-Appalaches.

**Tableau 3**



Quant au tableau 4, celui-ci nous indique une prévalence (%) importante de l'hypertension artérielle chez la population des 20 ans et plus. Tout comme pour le diabète, le taux se situe bien au-dessus de la moyenne régionale et il est le plus élevé en Chaudière-Appalaches.

**Tableau 4**

**Prévalence de l'hypertension artérielle pour la population de 20 ans et plus, région 12 Chaudière-Appalaches, année financière 2016-2017**

Territoire de CLSC	Sexe	Nombre <sup>1</sup>	Population <sup>2</sup>	Prévalence brute <sup>3</sup> (%)
12111 - CLSC Lotbinière	Total	5 995	25 065	23,9
12112 - CLSC Les Chutes-de-la-Chaudière	Total	15 800	71 215	22,2
12113 - CLSC Desjardins	Total	11 585	44 540	26
12114 - CLSC Bellechasse	Total	7 570	29 280	25,9
12115 - CLSC La Nouvelle-Beauce	Total	5 650	23 325	24,2
12121 - CLSC Les Appalaches	Total	10 355	34 555	30
12131 - CLSC Robert-Cliche	Total	4 105	14 670	28
12132 - CLSC Beauce-Sartigan	Total	11 855	40 855	29
12141 - CLSC Des Etchemins	Total	3 885	13 435	28,8
12151 - CLSC Montmagny	Total	5 720	18 550	30,8
12152 - CLSC L'Islet	Total	3 905	14 540	26,9
Total de la région 12 Chaudière-Appalaches	Total	86 400	330 035	26,2

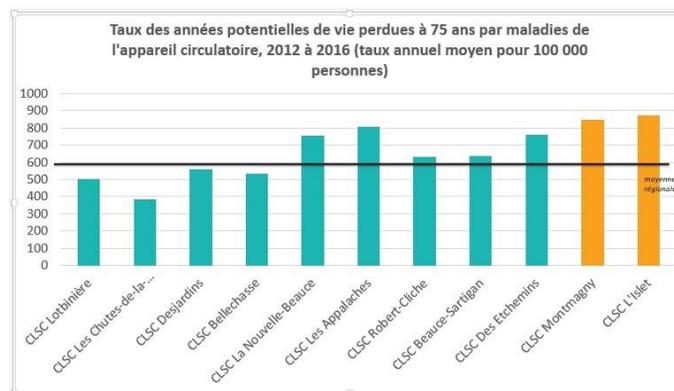
Notes

1. Nombre de cas d'hypertension artérielle arrondi aléatoirement à l'unité 5.

Les maladies de l'appareil circulatoire (cœur et artères périphériques, etc.) sont largement le résultat du mode de vie de notre population également affectée par les conditions socio-économiques, les milieux de vie et les facteurs environnementaux. Deux conditions chroniques qui sont considérées comme des maladies du mode de vie sont l'hypertension et le diabète dont les prévalences sont élevées sur les territoires de Montmagny et de L'Islet.

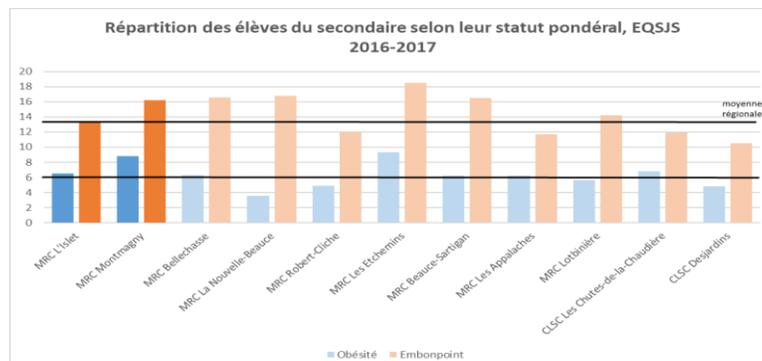
Ces territoires se situent largement au-dessus de la moyenne régionale. Les années de vie perdues sont un indicateur du bon contrôle ou non des facteurs de risque. À cet effet, le tableau 5 nous indique dans une certaine mesure l'ampleur de la maladie dans la population, car plus les années de vies perdues sont élevées, plus on comprend que la maladie n'est pas si bien contrôlée/traitée dans la population. Les MRC de Montmagny et L'Islet sont donc, encore une fois, les MRC ayant le plus haut taux de la région Chaudière-Appalaches.

**Tableau 5**



En terminant, dans le tableau 6, on constate que le taux d'obésité des jeunes du secondaire de la MRC de Montmagny, est le deuxième plus élevé de la région Chaudière-Appalaches, se situant bien au-dessus de la moyenne régionale.

**Tableau 6**



Les diverses statistiques et tableaux en lien avec la santé et les conditions socioéconomiques sont des indicateurs de l'urgence d'agir en matière de santé durable.

### 3.2.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMPROMIS ET RISQUE DE DÉLOCALISATION

La MRC de Montmagny fait partie de la région de Chaudière-Appalaches qui est une des régions du Québec qui est la plus impactée par la pénurie de main-d'œuvre. Nos entreprises ont largement signifié au Centre local de développement (CLD) l'urgence d'agir afin de rendre notre MRC attractive dans le but de retenir nos citoyens actuels, mais aussi d'en attirer d'autres. L'ajout d'infrastructures modernes est demandé par les citoyens tant en sports, qu'en culture et que pour le communautaire.

La région Chaudière-Appalaches est créatrice de richesses et elle est actuellement la première région au Québec en ce qui concerne le revenu de PIB (produit intérieur brut) manufacturier per capita qui se situe à 12 500 \$.

Selon une étude réalisée par Deloitte, la région fait également partie du top 3 au niveau des statistiques suivantes :

- première région au Québec dont 28 % du PIB de la région provient du secteur manufacturier;
- troisième région au Québec où 5,3G\$ provient du PIB manufacturier;
- troisième région au Québec en termes de croissance du PIB manufacturier, soit +9,2 % de croissance par année;
- troisième région au Québec avec 3,8G\$ d'exportations dans le reste du Canada.

La pénurie de main-d'œuvre, selon un sondage, aurait les constats et impacts qui suivent :

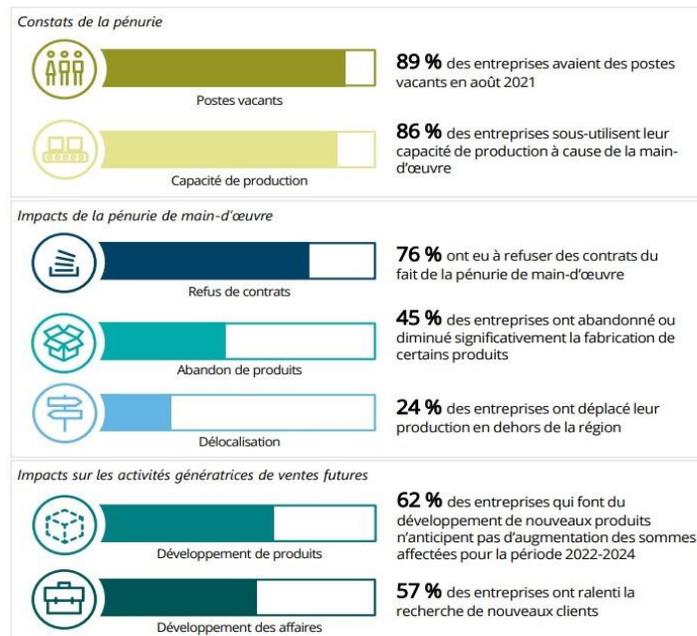


Tableau extrait du rapport « Impact de la pénurie de main-d'œuvre manufacturière en Chaudière-Appalaches » <http://www.caeconomique.com/>

On peut donc constater que ce qui guette la région est :

- le refus de contrats;
- l'abandon de produits;
- la délocalisation des entreprises;
- l'arrêt de développement de nouveaux produits;
- le ralentissement de développement des affaires;
- une perte de richesse au niveau du Québec à court, moyen et long terme.

Nos entreprises et gens d'affaires ont répété à maintes reprises l'urgence d'agir en ce qui concerne l'attractivité de notre territoire afin de doter notre MRC d'infrastructures modernes, innovantes et demandées par nos citoyens et travailleurs actuels ainsi que les futurs résidents ou travailleurs. L'accès à des infrastructures modernes, attractives et innovantes permettraient donc aux milieux plus ruraux d'être attractifs au même titre que les grands centres urbains très densifiés. Ainsi, les gens qui font le choix de la ruralité pourront avoir accès à des services de base de qualité et ne seront plus considérés comme des citoyens de deuxième catégorie.

Les gens d'affaires de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet sont unanimes sur l'importance de travailler ce projet structurant et la levée de fonds corporative de 5M\$ (section 5.2.3) pour l'ensemble du projet, ce qui démontre la volonté du milieu d'appuyer ce projet.

### 3.2.5 L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET COMPLÉMENTARITÉ ENTRE MRC LIMITOPHES

La MRC de Montmagny, comme bien des régions rurales au Québec, a un problème d'occupation dynamique du territoire. Des infrastructures culturelles, sportives et communautaires modernes et de qualité, en adéquation avec le plan d'action de sa Signature innovation en santé durable (section 3.3.3.1), visent à renverser cette tendance.

La MRC de Montmagny vise à être complémentaire à la MRC de L'Islet dans les infrastructures importantes du territoire, lesquelles infrastructures requièrent des immobilisations importantes ainsi que des frais d'entretien récurrents importants. Aussi, dans les plus petites communautés, il est important de travailler ensemble à maximiser les investissements compte tenu des moyens financiers plus limités où l'effort fiscal des citoyens est souvent un frein si l'on compare avec les moyens d'actions des grandes agglomérations. C'est pourquoi le projet actuel est travaillé avec le monde scolaire et les organismes de développement du territoire.

Le premier volet de la Signature innovation de la MRC de L'Islet (voir section 3.3.3.2) est complémentaire au positionnement de la Signature innovation de la MRC de Montmagny.

*« Le premier volet du projet portera donc sur la création artistique et prévoit d'abord soutenir la mise en place d'un réseau de cafés culturels »*

*implantés dans plusieurs municipalités. Des prestations artistiques, des tables rondes, des cafés-philos et d'autres activités y seront organisés. Chaque café aura sa personnalité et contribuera à faire circuler l'art et les idées dans la région.*

*Toujours pour ce premier volet, la MRC vise aussi l'achat et l'aménagement d'unités mobiles mises à la disposition des artistes pour les aider à diffuser leurs productions lors de fêtes et de festivals, mais aussi dans les CPE, les écoles, les terrains de jeux, etc. »<sup>6</sup>*

Si le gouvernement analyse les projets sans tenir compte de l'occupation dynamique du territoire, à coup sûr les MRC les moins peuplées et les plus dévitalisées en feront les frais comme c'est le cas pour les MRC de Montmagny et de L'Islet.

Dans le tableau suivant, on peut comparer la population, la superficie du territoire et la densité, et en constater que le territoire des MRC de Montmagny et de L'Islet représente 25 % de la superficie de Chaudière-Appalaches, mais seulement 10 % de la population de la région.

#### RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

MRC OU VILLE-MRC	SUPERFICIE	POPULATION	DENSITÉ
L'ISLET	2099,46	17785	8,5
LES ETCHEMINS	1808,21	16841	9,3
MONTMAGNY	1692,27	22732	13,4
LOTBINIÈRE	1663,49	34553	20,8
BELLECHASSE	1753,44	38400	21,9
LES APPALACHES	1912,85	43391	22,7
ROBERT-CLICHE	838,36	19281	23,0
BEAUCE-SARTIGAN	1953,41	54056	27,7
NOUVELLE-BEAUCE	904,85	38476	42,5
LÉVIS	447,56	151527	338,6
<b>TOTAL</b>	<b>15073,9</b>	<b>437042</b>	<b>29,0</b>
<b>TOTAL SANS LÉVIS</b>	<b>14626,34</b>	<b>285515</b>	<b>19,5</b>

### 3.2.6 L'IMPORTANCE DE RECONNAÎTRE LE MONDE RURAL COMME UN ACTEUR IMPORTANT DU QUÉBEC DE DEMAIN

#### 3.2.6.1 L'exemple des services Internet haute vitesse

À l'instar des services Internet haute vitesse, il est primordial de reconnaître l'importance d'investir dans les milieux ruraux en leur donnant accès à des programmes leur permettant de développer des infrastructures culturelles, sportives, éducationnelles et communautaires innovantes et modernes.

<sup>6</sup> Site Web de la MRC de L'Islet, [www.mrcislet.com](http://www.mrcislet.com)

En 2020, le gouvernement du Québec a reconnu l'importance de doter les régions du Québec d'Internet haute vitesse, lequel besoin a connu une apogée en situation de pandémie. Les services Internet haute vitesse peu disponibles, ou absents pour certains secteurs ruraux, ont clairement démontré qu'il existait deux catégories de citoyens :

- ceux des milieux qui avaient accès à un service Internet haute vitesse par au moins un fournisseur sans que le milieu n'ait à consentir des fonds pour son développement. Le milieu pouvant, à ce moment, se permettre de développer avec ce service et mettre ses efforts dans d'autres projets porteurs ;
- et ceux des milieux dont les représentants peinaient à demeurer attractifs, compte tenu du peu d'intérêt de fournisseurs à desservir leurs milieux. Ainsi, ces milieux devaient consentir des argents et du temps pour démontrer leurs besoins et leurs manques de ressources technologiques et financières.

Cette problématique a également été reconnue et documentée par l'Institut économique de Montréal (l'IEDM) qui spécifie :

*« Au nom d'une plus grande « concurrence au détail », ces fournisseurs se voient ainsi l'accès aux réseaux nationaux de télécommunication garanti par le CRTC. Ce dernier décide aussi à cet égard les prix de gros auxquels peuvent être achetés les services Internet à large bande auprès des compagnies dotées d'installations. »*

*« Ces tarifs de gros ont pour objectif, dans la vision du CRTC, de favoriser de nouveaux entrants. Or, il s'agit d'une réglementation sur les prix qui n'a rien à voir avec la réelle concurrence. Car même si de telles interventions pouvaient déboucher sur l'apparition d'une multitude de revendeurs et des prix à court terme plus bas pour les consommateurs, cela se ferait au détriment des fournisseurs dotés d'installations et de leur capacité à investir pour améliorer la qualité de leurs réseaux à plus long terme, ce qui finirait par être néfaste pour les consommateurs. »<sup>7</sup>*

Cette situation avait été décriée par le télécommunicateur d'infrastructures qui ne voyait pas d'intérêt à développer les territoires ruraux peu densifiés et le régime de prix de gros.

---

<sup>7</sup> Article de l'IEDM, par Valentin Petchantchin et Gabriel Giguère, Pour un cadre stable et favorable aux investissements, à l'innovation et à la concurrence dans l'Internet à large bande, mars 2022, page 3.

Le gouvernement du Québec a également reconnu la problématique de desserte des milieux ruraux et il a entrepris d'assurer la desserte du Québec d'ici la fin de 2022 avec une couverture totale de la province.

Pour la MRC de Montmagny, le fait que le gouvernement du Québec ait reconnu l'importance de déployer l'Internet haute vitesse dans les milieux ruraux peu densifiés et les bouts de rangs, cela représente un investissement considérable. En effet, en 2018, la MRC de Montmagny avait obtenu les résultats d'une étude de desserte Internet de tout son territoire rural et cela représentait une somme de plus de 10M\$. La reconnaissance par le gouvernement provincial, et par ses actions visant à doter tous les milieux ruraux de services Internet haute vitesse, permet de ramener l'équilibre entre les grandes villes et les milieux ruraux comme la MRC de Montmagny.

Souvent, les grandes villes n'ont pas à travailler ces dossiers et donc à investir temps, argent et ressources.

### **3.2.6.2 Qu'en est-il des appuis financiers pour des infrastructures sportives, culturelles et éducationnelles attractives et innovantes en région?**

Le gouvernement actuel, dans le document de consultation « *Des régions plus fortes. Un Québec plus fier* », daté des 13 et 14 novembre 2021, reconnaît aux régions du Québec ce qui suit :

Par leur éloignement géographique, les régions ne jouissent pas des mêmes avantages que les grands centres urbains. Elles ont besoin d'un coup de pouce. Cela signifie un meilleur financement, un soutien accru du gouvernement et la possibilité aux municipalités de donner des services qui correspondent aux besoins de leur population et à la réalité de leur territoire.

La crise de dévitalisation que vivent plusieurs régions et les municipalités du Québec montrent qu'il est urgent d'agir. L'État ne peut pas remplacer les institutions locales pour trouver des solutions à ces problèmes. Il ne peut pas dicter à la population ce qu'elle doit faire ou penser en lui imposant des programmes mal adaptés à sa réalité.

Pour soutenir le développement des régions et des municipalités rurales, il faut rendre disponibles des ressources et aider les gens à développer des initiatives adaptées à leur contexte. Il faut privilégier des initiatives ciblées, qui agissent efficacement et localement.

Ce cahier de consultation vise à soutenir les régions et les municipalités rurales par la mise en œuvre des mesures en matière de développement économique, d'agriculture, de forêt, de services, d'habitation, de services et d'aménagement de leur territoire

Dans ce même document de travail, le gouvernement reconnaît que les régions ne bénéficient pas du même soutien que les grands centres, mais que dans une perspective d'équité entre tous les citoyens et également pour assurer la vitalité économique des régions et éviter que les citoyens ne désertent les régions, le gouvernement du Québec doit en faire plus

pour accompagner les municipalités rurales dans leur développement économique.

Ainsi, face à ce constat, le gouvernement « *propose d'implanter, de promouvoir et de bonifier les services et le développement d'infrastructures culturelles, sportives et éducatives, tout en soutenant davantage les municipalités rurales.* »<sup>8</sup>

Les constats et le positionnement du gouvernement du Québec confirment l'urgence d'agir dans la reconnaissance des moyens d'actions pour les régions, mais surtout des aides financières et techniques leur permettant d'avoir les moyens de leurs ambitions.

Comme dans la reconnaissance par le gouvernement du Québec de s'impliquer et d'investir dans le déploiement d'Internet haute vitesse, afin de s'assurer que les régions du Québec (hors des grosses agglomérations de plus de 50 000 habitants) demeurent compétitives, le gouvernement doit également reconnaître la ruralité et ses limites financières pour se doter d'infrastructures modernes, attrayantes et à un coût comparable aux grosses agglomérations.

En effet, l'effort fiscal des petites communautés est fortement sollicité lorsque vient le temps de développer des projets pour attirer et retenir. Ainsi, que l'on soit une ville de 11 000 habitants ou une ville de 70 000 habitants : les mêmes règles s'appliquent au niveau des programmes. De plus, dans les grandes agglomérations dynamiques et pour lesquelles des infrastructures scolaires supérieures existent (cégep et/ou université), l'accès à des fonds et à des partenariats sont encore plus facilitants. On n'a qu'à penser à la ville de Québec avec l'Université Laval, son PEPS et son Super PEPS, à la ville de Rimouski avec l'UQAR et le Complexe sportif Desjardins ou à la ville de La Salle avec le Cégep André-Laurendeau et son projet d'aréna. Ainsi, les grandes agglomérations sont souvent mieux outillées pour préparer des projets et elles ont les moyens d'aller chercher les aides financières qui proviennent aussi des impôts des citoyens des régions.

L'extrait du tableau ci-dessous, mais dans sa forme intégrale en annexe 1, démontre l'impact financier pour les communautés et le constat est sans équivoque en ce qui concerne l'effort fiscal pour les petites communautés.

---

<sup>8</sup> <https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2021/10/cahier-du-participant-caq-v4.pdf>, page 13

## DES EXEMPLES D'AILLEURS

LIEU DU PROJET	MRC	PROJET	AN/RÉAL.	COÛTS	PROPRIÉTAIRE	FINANCEMENT					
						FINANCEMENT MUNICIPAL	POPULATION	RFU	SALAIRE MOYEN	EFFORT FISCAL (par 100\$ de RFU)	EFFORT FISCAL (par CITOYENS)
SEPT-ÎLES	SEPT-RIVIÈRES	Complexe aquatique	2016	16 200 000 \$	VILLE	12 595 000 \$	25081	2,98E+09	64845	0,4222 \$	502,17 \$
		Complexe sportif*	MODÈLE PEPS	33 000 000 \$							
*priorise aréna pour 2023											
QUEBEC (STE-FOY)	VILLE DE QUEBEC	PEPS	1974	7 500 000 \$	Université Laval		Partenariat				
		SUPER PEPS (STADE TELUS) - +70% population	2011	81 500 000 \$	Université Laval	10 000 000 \$	549937	7,6477E+10	56874	0,0131 \$	18,18 \$
		Mise à niveau -remplacement	2021	10 650 000 \$	Université Laval	0 \$					
DORVAL	HORS MRC	Complexe aquatique (école sec)	2015	20 000 000 \$	Ville	15 000 000 \$	19907	6962830097		0,2154 \$	754 \$
SOREL-TRACY	PIERRE-DE-SAUREL	Complexe aquatique, piste et salle (piscine 1966)	2024	31 000 000 \$	Ville	11 000 000 \$	35160	3450091187	51301	0,3188 \$	313 \$
LASALLE	voir note 1 : de la petite enfance au CEGEP. École secondaire de 151MS et projet d'aréna projeté par le CEGEP.										
BOUCHERVILLE	HORS MRC	PHASE 3: Terrain de soccer, piste et derrière école secondaire et à côté du Centre des glaces	projet et dit vouloir s'adresser au G du Q pour l'écart	30 000 000 \$	Ville	7 000 000 \$	42730	9383520559		0,0746 \$	164 \$
RIMOUSKI	RIMOUSKI-NEIGETTE	Complexe aquatique DESJARDINS	2019	43 100 000 \$	Ville	13 500 000 \$	49733	5190543641	50775	0,2601 \$	271 \$
LA SARRE	ABITIBI-OUEST	Projet de complexe	2025		Ville				56180		
ROUYN-NORANDA	VILLE-MRC	Projet de complexe	2025	20 000 000 \$	Ville	7 600 000 \$	43182	5214430232	60401	0,1457 \$	176 \$
ST-GEORGES	BEAUCE-SARTIGAN	Projet de complexe aquatique +	2023	41 400 000 \$	CSSBE	6 500 000 \$	33496	3397526405	46606	0,1913 \$	194 \$
GRANBY	YAMASKA	Complexe aquatique	2017	31 600 000 \$	Ville	11 138 000 \$	69265	7199988326	48201	0,1547 \$	161 \$
SAINTE-HYACINTHE	LES MASKOUTAINS	Complexe aquatique	2011	15 884 875	Ville	10 589 917 \$	57302	7638588794	48467	0,1386 \$	185 \$
HAVRE ST-PIERRE	MINGANIE	Complexe aquatique entretien 5000 0000	2018	12 600 000 \$	MRC	2 700 000 \$	5058	548288408	51220	0,4924 \$	534 \$
SENNETERRE	LA VALLÉE-DE-L'OR	Complexe aquatique 5350 000 2 commanditaires privés	2022	9 500 000 \$	Ville et CSS	5 400 000 \$	3911	304452241	62506	1,7737 \$	1 381 \$
ST-CONSTANT	ROUSSILLON	Complexe aquatique, rivière, pôle	2021	13 800 000 \$	Ville	5 500 000 \$	29915	3669584560	61032	0,1499 \$	184 \$
<b>NOTRE PROJET</b>											
CSSCS	MONTMAGNY	Complexe culturel et sportif santé durable	2024	38 327 000 \$	PQJ ou équivalent Scénario 2	4 665 400 \$	22510	2513738971	45229	0,1856 \$	207 \$

À l'inverse, les autres régions du Québec plus faiblement densifiées et/ou éloignées, peinent à financer ces projets et l'effort fiscal est très important, voire souvent un effort multiplié par 4 ou 5 fois le taux, comparativement aux agglomérations fortement densifiées et dynamiques.

Le présent constat est également décrié par la Ville de St-Georges qui vient de reporter sa candidature aux Jeux du Québec de 2025. Comme le mentionne M. Claude Morin, maire de la Ville de St-Georges, « la méthode pour financer les villes hôtes doit être repensée. Même comme cité régionale, pour une ville de 33 500 habitants, il est très difficile de compétitionner avec les grandes villes de plus de 100 000 habitants qui possèdent déjà les infrastructures requises et les ressources financières et humaines qui vont de

*pair. Le gouvernement devrait tenir compte de la capacité de payer du milieu hôte pour ajuster les subventions en conséquence”.*<sup>9</sup>

Si les petites agglomérations urbaines ou les milieux ruraux veulent être considérés aux mêmes titres pour la tenue d'événements ou la construction d'infrastructures uniques et modernes, le gouvernement doit moduler les programmes d'aides financières afin d'être équitable au niveau de l'égalité des chances et de l'effort fiscal. Sinon, l'écart des services et des infrastructures de qualité se creuse et les citoyens des milieux ruraux, ou de zones moins urbanisées, deviennent des citoyens de deuxième ordre au Québec en payant plus ou simplement en ne pouvant rien développer pour leur milieu.

### 3.2.7 POTENTIEL RÉGIONAL DE L'INFRASTRUCTURE ET RAYONNEMENT

Actuellement, la ville de Montmagny est un pôle important de services pour la MRC de Montmagny, mais aussi pour des municipalités limitrophes dans les MRC de L'Islet et de Bellechasse. Bien que ces 2 MRC soient desservies par le futur complexe culturel et sportif en santé durable, c'est principalement par le biais du centre de services scolaire (CSS) que la future infrastructure sera la plus utilisée par les 3 MRC et leurs clientèles étudiantes respectives de niveaux primaire, secondaire et en formation professionnelle.

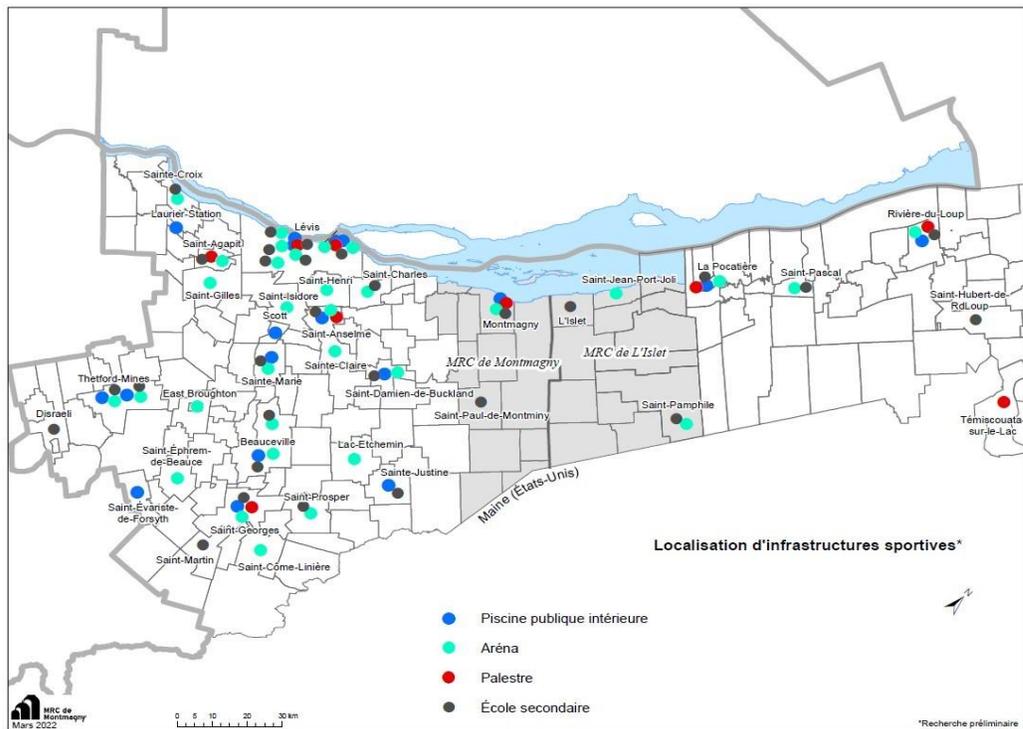
Comme nous pouvons le constater sur la carte « *localisation d'infrastructures sportives* » ci-après, dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, on retrouve peu d'infrastructures structurantes et imposantes comparativement aux autres MRC de Chaudière-Appalaches en ce qui a trait aux équipements suivants :

- piscine publique intérieure;
- palestre;
- aréna;
- et salle de spectacle

---

<sup>9</sup> La Ville de Saint-Georges a décidé de reporter sa demande de présentation des Jeux du Québec, Québec municipal, édition du 11 avril 2022, <https://www.quebecmunicipal.qc.ca/index.asp?module=articles&action=details&id=128163&src=b>

## Carte – Localisation d’infrastructures sportives



On constate également que les territoires des MRC de Montmagny et de L’Islet sont vastes et que les citoyens doivent parcourir de grandes distances pour avoir accès à ces infrastructures (voir section 4.1.2.1). Il s’agit d’infrastructures importantes et nécessitant d’être portées par toute une communauté et on peut affirmer qu’actuellement, il y a une mobilisation historique des partenaires.

La piscine Guylaine-Cloutier et l’aréna de Montmagny sont des équipements reconnus comme ayant un caractère supra-local par les 4 municipalités limitrophes à la ville de Montmagny. Dans la section financement du présent document (section 6), les 14 municipalités de la MRC de Montmagny ont accepté de travailler ensemble afin de convenir d’un financement respectant la capacité de payer du milieu et aussi de tenir compte de l’éloignement du projet de complexe. De plus, il est certain que les navettes de transport, à raison de 2 fois par semaine pendant les 2 premières années suivant la construction de l’infrastructure, permettront de rendre accessible l’infrastructure à tous les citoyens du territoire des 2 MRC (section 4.6.5.1).

La MRC de L’Islet, quant à elle, a confirmé que les municipalités de son territoire qui seront intéressées aux services offerts par le complexe culturel et sportif en santé durable pourront convenir d’entente d’utilisation comme c’est actuellement le cas pour plusieurs autres municipalités d’autres régions du Québec qui ont des infrastructures uniques. À titre d’exemple, on peut souligner la ville de Rimouski, avec son complexe sportif (et aquatique) Desjardins, qui développe des ententes à la pièce avec les municipalités environnantes afin de permettre l’utilisation à leurs citoyens.

### 3.3 OPPORTUNITÉS JUSTIFIANT LA PERTINENCE D'UN PROJET EN SANTÉ DURABLE

**Cette section a été rédigée en étroite collaboration avec VITAM et le CISSS-CA.**

Le contexte actuel de la lutte contre la COVID-19 a fait émerger de nouvelles opportunités en santé occasionnées par les pressions exercées sur le système de santé à l'échelle provinciale et nationale révélant les pires défis et faiblesses de nos systèmes de santé. Le gouvernement fédéral, dans son rapport d'état de la santé publique du Canada, mentionne « *qu'il est clair que, maintenant plus que jamais, une transformation du système de santé publique du Canada s'impose pour aider les Canadiens et les Canadiennes à atteindre une santé optimale et à se protéger contre les crises actuelles et futures en matière de santé<sup>10</sup>.* »

La raison d'être du système de santé publique est d'optimiser la santé et le bien-être des citoyens tant dans une perspective curative que préventive. La pandémie a pourtant démontré un système jouant un rôle majoritairement curatif. Le rapport d'état de la santé publique du Canada révèle que ce constat doit mener à un changement des fondements mêmes du système, soit directement par un changement de culture qui « *met la santé de la population au premier plan et élève le bien-être au rang de priorité fondamentale* ».

*« La pandémie a révélé l'importance du rôle de la santé publique pour la prévention des maladies, la promotion de bonnes habitudes de vie et le travail en amont dans tous les secteurs pour agir sur les facteurs d'une moins bonne santé. Elle a démontré comment la santé publique peut assurer la stabilité au sein du système de santé en empêchant les personnes de tomber malades et les hôpitaux d'être débordés. Elle a également démontré que lorsque nous travaillons à améliorer les conditions de vie et le bien-être des personnes en contexte de vulnérabilité, nous sommes collectivement plus en sécurité et en meilleure santé. Lorsque les enfants sont en santé, ils apprennent mieux. Lorsque les employés sont en bonne santé, ils sont plus susceptibles d'obtenir et de conserver un emploi. Les investissements dans la santé publique sont donc des investissements pour une société plus en santé. »*

Le gouvernement provincial fait ces mêmes constats dans son « Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé » dans lequel il convient que la pandémie a mis l'emphase sur « *les limites et vulnérabilités existantes du réseau, elle a également permis de démontrer qu'il est possible d'y orchestrer de vrais changements* ». <sup>11</sup> Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable se base sur ces changements, plus précisément les changements axés sur la prévention et l'innovation, mais également sur la santé mentale.

---

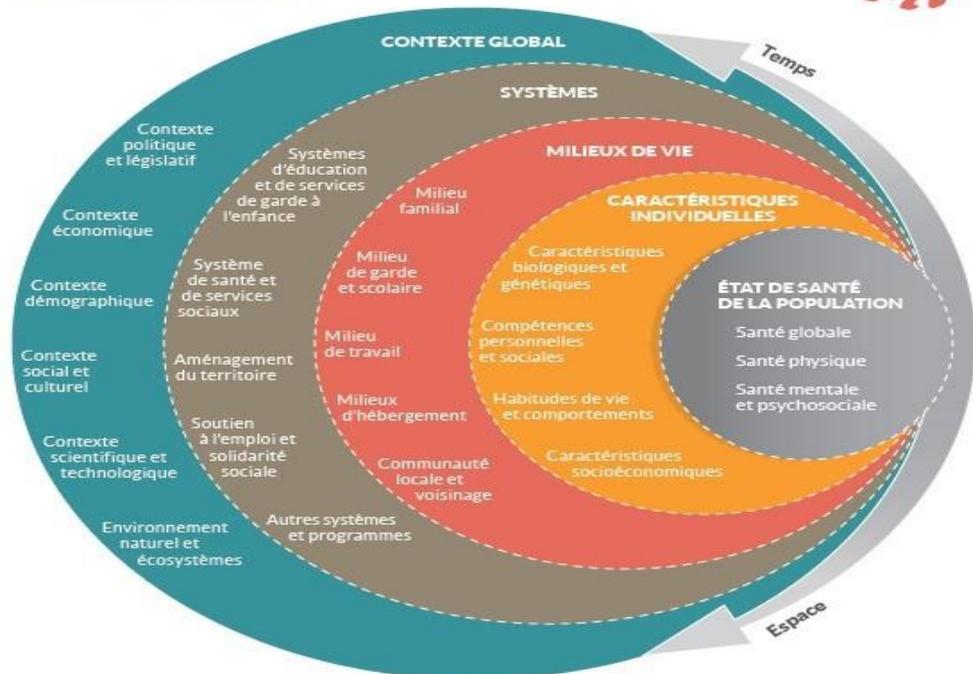
<sup>10</sup> Gouvernement du Canada. (2021). *Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.canada.ca/fr/santepublique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/etat-sante-publique-canada-2021.html#a5>

<sup>11</sup> Gouvernement du Québec. (2022). *Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé*. Repéré le 7 avril 2022 à [Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/plan-pour-mettre-en-oeuvre-les-changements-necessaires-en-sante)

### 3.3.1 LA SANTÉ DURABLE COMME PLAQUE TOURNANTE DES CHANGEMENTS DE PARADIGMES DANS LA GESTION DE LA SANTÉ

Le concept de santé durable est l'essence même des changements souhaités par le système de santé provincial. En effet, selon Alliance santé Québec, la santé durable est simplement définie comme « Un esprit sain dans un corps sain, dans un milieu de vie et un environnement sain, sur une planète en santé »<sup>12</sup> d'où le concept de « One Health »<sup>13</sup>. Ce concept fait une place importante pour l'impact des déterminants sociaux dans lesquelles vivent et grandissent les citoyens influençant directement ou indirectement leur santé ou leur capacité à demeurer en santé<sup>14</sup>.

Carte de la santé et de ses déterminants



Selon PULSAR, « la santé durable, c'est une vision contemporaine de la santé qui va beaucoup plus loin que la conception classique. Elle englobe toutes les facettes de la santé et du bien-être de chaque individu, et prend en considération tout ce qui peut les affecter, positivement ou négativement »<sup>15</sup>. Dans cette perspective, les milieux sont

<sup>12</sup> Alliance santé Québec. (2022). *Qu'est-ce que la santé durable*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.alliancesantequebec.com/quest-ce-que-la-sante-durable/>

<sup>13</sup> Després. J.P. (2022). *La santé, c'est bien plus que la gestion de la maladie*. Lettre ouverte. Journal du Québec. Lundi 22 mars 2022. p.22.

<sup>14</sup> Direction de Santé publique. (2020). *Évaluation d'impact sur la santé dans une perspective de santé durable : Rapport de recommandations issues des consultations publiques et de l'expertise de santé publique*.

<sup>15</sup> Université Laval. *Pulsar : La santé durable*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://pulsar.ca/la-sante-durable>

donc un levier d'action majeur pour les gouvernements dans le changement de cultures qu'ils souhaitent apporter au sein de leurs ministères.

En effet, l'amélioration des milieux de vie et de certains systèmes, dont celui de la santé, dans lesquels évoluent leur population, affectera positivement les conditions de vie et le bien-être de tous les citoyens. Le gouvernement doit alors considérer les milieux comme étant des alliés importants dans l'atteinte des objectifs visés par la transformation du système de santé. C'est dans cette perspective que la MRC de Montmagny, accompagnée de ses partenaires, souhaite travailler son projet de complexe culturel et sportif en santé durable afin de doter la population d'un projet de société allant bien au-delà des infrastructures à caractère sportif et culturel. Il s'agit de la création d'un milieu de vie multidisciplinaire, ayant des fonctions éducationnelles visant à travailler une approche préventive de la santé dès la tendre enfance et cela en passant par toutes les générations actuelles et futures allant de pair avec la politique gouvernementale de prévention en santé dont la vision, la finalité, les enjeux transversaux et les principes directeurs sont en étroite corrélation avec le projet présenté.<sup>16</sup>

Le gouvernement se doit d'investir dans des projets innovants permettant à ses communautés de développer les compétences nécessaires afin d'adopter un mode de vie sain et ainsi avoir une population en meilleure santé qui ne submerge pas le système et ses hôpitaux.

### 3.3.2 ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ (ÉIS) PAR LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

La Direction de santé publique (DSP) de Chaudière-Appalaches est actuellement en déploiement d'une offre de service aux municipalités et aux MRC de son territoire visant à leur offrir la possibilité de participer à une démarche d'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS). Cette évaluation permet d'anticiper les impacts d'un projet sur la santé avant que celui-ci ne soit mis en œuvre afin d'en atténuer les répercussions potentiellement négatives et d'en maximiser les effets bénéfiques sur la santé et la qualité de vie des citoyens concernés. La DSP a effectué cette évaluation d'impact pour le projet de complexe culturel et sportif en santé durable en 2020.

La première étape d'une évaluation d'impact sur la santé consiste à « dépister » les « déterminants de la santé » qui peuvent être impactés par le projet. Les déterminants de la santé sont les conditions de vie dans lesquelles les individus naissent et grandissent et qui ont une influence directe ou indirecte sur leur santé et leur capacité à demeurer en santé.

Dans son rapport, la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches établit que *« la santé durable est un projet de société, une trame de fond, et aucun projet unique ne peut réaliser à lui seul cette ambition. La santé durable est un concept axé autant*

---

<sup>16</sup> Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale de prévention en santé : un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*. Repéré le 31 mars 2022 à [La Politique - Politique gouvernementale de prévention en santé - Santé et Services sociaux](#)

sur les résultats que sur la démarche en soi. Il s'agit d'un concept qui devrait idéalement guider toute démarche de développement future dans la MRC afin de s'inscrire dans la même logique : optimiser les trois axes présentés dans toutes les opportunités. »<sup>17</sup> Le rapport établit un impact potentiel du projet de complexe culturel et sportif sur la santé de la population dans six catégories de déterminants sociaux. Le rapport complet se trouve en annexe 2.

### 3.3.3 STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE LA SANTÉ DURABLE PAR LES PARTENAIRES

La stratégie mise en place par les différents acteurs du milieu démontre l'utilisation du concept de santé durable comme trame de fond uniforme dans les pratiques sur les territoires de la MRC de Montmagny, de L'Islet, et par le biais du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) sur le territoire de Bellechasse également.

#### 3.3.3.1 Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny

Le gouvernement du Québec a mis en place un fonds – Volet 3 – dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) à la disposition de chacune des MRC du Québec afin de leur permettre de développer une Signature innovation pour leur territoire. Ce volet a donc pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble, et de bâtir ainsi sa signature, son image de marque.

La MRC de Montmagny a choisi de développer la santé durable sur son territoire par le biais de sa Signature innovation afin d'agir de façon écosystémique sur les différents enjeux vécus par le territoire incluant les données peu enviables en santé préalablement présentées (taux d'obésité, taux d'hypertension artérielle, taux de diabète, taux de suicide, etc.), des données socioéconomiques défavorables ainsi qu'un milieu de vie confronté aux réalités de la ruralité dont est composée la section 3.2. du présent document.

En août 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a fait l'annonce de la signature d'une entente avec la MRC de Montmagny lui octroyant une somme de 1 127 510 \$ afin de développer une Signature innovation en santé durable pour les 5 prochaines années. La région investira elle aussi une somme additionnelle en argent de 281 878 \$ afin de constituer une enveloppe globale de 1 409 388 \$.

La MRC de Montmagny a, par le biais de plusieurs consultations publiques, lancé son plan d'action « Signature innovation en santé durable », en annexe 3, valide pour les années 2022-2025, ayant pour principal objectif de viser une approche plus préventive que curative en santé, et ce, pour tous les

---

<sup>17</sup>Direction de Santé publique. (2020). *Évaluation d'impact sur la santé dans une perspective de santé durable : Rapport de recommandations issues des consultations publiques et de l'expertise de santé publique.*

aspects de la santé, soit la santé physique, mentale et sociale dans un contexte durable en se basant sur les cinq axes suivants :

- l'environnement et les écosystèmes;
- la santé et le bien-être des citoyens : santé physique, mentale et sociale;
- la sécurité alimentaire;
- l'éducation et la jeunesse;
- les sports et la culture.

Chacun des axes se décline en différents objectifs et sous-objectifs qui se basent sur des principes directeurs qui dirigent les actions pour atteindre la ou les cibles sous-entendues par les objectifs ainsi, un objectif peut référer à plusieurs principes directeurs. L'un des principaux principes directeurs est la sensibilisation et l'éducation ayant pour objectif de développer des compétences dès la naissance chez les citoyens afin de travailler une approche préventive permettant de donner aux citoyens un levier d'action intrinsèque afin d'agir positivement sur leur santé.

En réponse au lancement de son plan d'action, par le biais d'un appel à projets ciblé, la stratégie de la MRC de Montmagny est de financer des projets, avec une enveloppe budgétaire de 700 000 \$ permettant de **bonifier, d'améliorer et de développer les infrastructures de nature sportives, récréatives et culturelles dans les 13 municipalités rurales de la MRC de Montmagny**. Il s'agit d'une initiative complémentaire au projet de complexe culturel et sportif en santé durable qui vise une meilleure accessibilité à sa population à des infrastructures sportives, culturelles et communautaires afin de développer le concept de santé durable à l'échelle régionale.

Cependant, la volonté de la MRC de Montmagny est de développer et d'améliorer les infrastructures sur tout son territoire afin de créer un écosystème permettant d'opérationnaliser la santé durable dans ces municipalités rurales et ainsi développer d'autres projets en santé durable venant ainsi graviter tels des satellites autour du projet de complexe culturel et sportif.

#### 3.3.3.1.1 Espace Muni

En juin 2021, la MRC de Montmagny s'est vu décerner un prix dans la catégorie « Intelligence collective » par l'organisme ESPACE MUNI visant à reconnaître toute la consultation effectuée auprès de sa population pour le développement de sa Signature innovation en santé durable.

La catégorie « Intelligence collective » accueille des projets qui visent la capacité d'une communauté de mettre à profit les

forces de son milieu afin d'arriver à des actions favorables au mieux-être de la collectivité.

Le jury a couronné cette initiative gagnante de sa catégorie pour l'année 2021! Le jury s'est senti interpellé par :

- les démarches de consultations de la population;
- la concertation des partenaires et des municipalités;
- la volonté de développer des infrastructures sportives et culturelles répondant aux besoins de la communauté;
- l'approche globale de santé durable intégrant les objectifs de l'OMS.

La MRC est fière de cette belle reconnaissance qui vient solidifier la pertinence d'un tel projet en santé durable, et est une fierté pour les différents partenaires de la région.

### **3.3.3.2 Signature innovation complémentaire de la MRC de L'Islet<sup>18</sup>**

Le projet de Signature innovation de la MRC de L'Islet, tel que brièvement abordé à la section 3.2.5, sous le nom « Territoire de création artistique et de savoir-faire architectural », est une occasion pour la MRC de L'Islet de se démarquer et de bâtir une identité territoriale forte. Dans un esprit de complémentarité entre les deux territoires (section 3.2.5.), l'objectif de la Signature innovation de L'Islet se veut d'imaginer un projet qui permet la création d'un réseau sur tout le territoire.

La MRC de L'Islet aspire à la mise en place de divers projets dont des caravanes culturelles se promenant sur le territoire offrant une offre culturelle équitable et décentralisée pour la population de toutes les municipalités et cela indépendamment de leur emplacement géographique. Elle aspire également à la mise en place d'un réseau de cafés culturels, d'un réseau de refuge artistique, et d'un hub créatif.

Tous les jours de l'été, les caravanes culturelles se déplacent sur l'ensemble du territoire de la MRC pour offrir des activités diversifiées lors des festivals, pour les terrains de jeu, pour les CPE, etc. Des activités se tiennent chaque semaine dans les cafés culturels. La population a accès à des activités qui n'étaient pas disponibles auparavant faute d'espace et d'organisation. Les refuges insolites deviennent des attraits touristiques eux-mêmes et permettent d'attirer des touristes dans des municipalités moins pourvues en infrastructures d'hébergement. Les gouvernements du Québec et du Canada s'entendent même pour financer la construction et le fonctionnement du hub créatif.

---

<sup>18</sup> MRC de L'Islet. (2022). *Le projet Signature innovation de la MRC de L'Islet*. Repéré le 31 mars 2022 à [Projet Signature Innovation | MRC de L'Islet \(mrclislet.com\)](#)

La région de L'Islet compte une forte concentration d'artistes et d'artisans professionnels de plusieurs disciplines, ce qui la distingue énormément des autres : sculpture, verrerie, peinture, art lyrique, danse contemporaine, vidéo, gravure, littérature, arts numériques, photographie, vitrail, estampe, maroquinerie, conte, lutherie, percussions, etc. L'offre culturelle et artistique est diversifiée tant en termes d'événements, que d'ateliers et d'activités de loisirs culturels (bibliothèques, musées, artisanat, chorale, théâtre, danse, etc.) et en patrimoine (bâti, immatériel, industriel, paysage, etc.). Cela est également un trait distinctif de la région et complémentaire à d'autres. La culture est définitivement une composante importante de la qualité de vie des citoyens, mais également un élément d'attractivité auprès des nouveaux arrivants et des touristes. Le potentiel de développement économique et social lié à la culture est indéniable.

La consolidation d'une route culturelle où les attractions et les activités réparties sur tout le territoire dynamisent les communautés et bonifient la qualité de vie permettent d'affirmer un positionnement culturel, mais surtout artistique, de la région, comme destination créative par excellence. La création d'une synergie entre les milieux, les artistes et les organismes autour de la culture comme pôle de développement social, économique et touristique est un atout majeur d'attractivité accrue de la région pour les créateurs, les idéateurs et les promoteurs culturels du Québec, comme pôle rural de création. Enfin, l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, artisans et organismes culturels de la région, en plus des entreprises qui dépendent du tourisme culturel et créatif bénéficiera au développement de toute la région.

On peut donc affirmer que la MRC de L'Islet s'imprègne d'une Signature innovation complémentaire s'inscrivant elle-même dans une réflexion de santé durable tenant des couleurs culturelles et artistiques de sa région mère.

### **3.3.3.3 Planification stratégique 2020-2025 de la Ville de Montmagny**

La réflexion stratégique 2020-2025 de la Ville de Montmagny va dans le même sens et inscrit un tournant vers la santé durable. Elle est le fruit d'un processus rigoureux impliquant plusieurs acteurs du milieu : élus, employés municipaux, citoyens et partenaires du monde culturel, économique, sportif et communautaire qui ont pris part à la démarche pour imaginer l'avenir de Montmagny et identifier les façons d'atteindre tous ensemble cette vision.

Comme pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient, un bilan des actions réalisées au cours des dernières années a été fait. La Ville a ensuite identifié les tendances émergentes et retenu les enjeux d'avenir, les défis et les opportunités qui toucheront la Ville et la communauté magnymontoise pour les prochaines années.

Cet exercice a permis d'établir une vision pour l'avenir de Montmagny et de cibler des aspirations et des axes d'intervention pour la concrétiser. Cette réflexion stratégique deviendra un outil de travail précieux sur lequel s'appuieront le conseil municipal et les administrateurs de la Ville de Montmagny pour planifier et prioriser les projets.

Les enjeux ciblés<sup>19</sup> par la Ville de Montmagny sont divers :



Dans l'objectif de l'atteinte de sa mission, offrir des services diversifiés et de qualité dans un milieu de vie sécuritaire et propice au développement économique et social, la Ville de Montmagny a retenu six aspirations afin de guider l'administration municipale dans ses décisions et de concrétiser la vision de Montmagny.

La planification stratégique de la Ville prévoit six aspirations :

- anticiper les besoins et créer l'offre pour stimuler la demande;
- renforcer la synergie entre les différents acteurs du milieu;
- optimiser le potentiel des plans d'eau;
- développer et aménager le territoire de façon globale et concertée;
- être soucieux de l'incidence de nos actions et de nos décisions sur l'environnement;
- **promouvoir la santé durable auprès des citoyens.**

La sixième aspiration est de promouvoir la santé durable auprès des citoyens se déclinant en trois axes d'intervention complémentaires au plan d'action Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny, soit d'initier des projets d'infrastructures ou des activités favorisant la santé durable, faciliter la réalisation de projets d'infrastructures ou d'activités émanant de promoteurs privés ou de partenaires publics et offrir à la population des services diversifiés en matière de sport et de culture, axes

<sup>19</sup> Ville de Montmagny. (2020). *Réflexion stratégique 20-25*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://my.visme.co/view/z4p9kjjv-reflexion-strategique-montmagny-3#s44>

d'intervention favorisant un travail d'étroite collaboration notamment entre la Ville et la MRC, mais également avec les différents partenaires.

En outre, un plan de mobilité durable, tel que mentionné à la section 3.10.7.3, en cours de rédaction s'appuiera entre autres sur le critère origine/destination des clientèles d'un tel complexe culturel et sportif en santé durable afin de planifier les interventions et les aménagements favorisant les déplacements actifs vers ce futur lieu de rencontre dont sa concrétisation serait pleinement en phase avec la mission et la vision de la Ville de Montmagny. Mobilité durable étant un élément révélé important par l'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) discutée à la section 3.3.2.

#### **3.3.3.4 La santé durable en lien avec le PEVR et les projets éducatifs du CSSCS**

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée. Il est élaboré en réponse aux besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs concernés par l'éducation sur un territoire. Il s'inscrit dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun. Cette autonomie se traduit par ailleurs dans les projets éducatifs propres aux établissements primaires, secondaires, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. À cet égard, le MEQ, dans son plan de relance pour la réussite éducative (Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, mai 2021), y a inscrit un deuxième axe « Bien-être et santé mentale » qui se définit comme suit :

*« Une seconde priorité, incontournable, consiste à s'occuper de la santé et du bien-être global des élèves et du personnel, pour que les apprentissages se poursuivent dans le climat scolaire le plus motivant possible, empreint de positivisme et de bienveillance, malgré les nouvelles réalités auxquelles nous sommes tous confrontés depuis le début de la pandémie. Celle-ci a mis de l'avant toute l'importance d'accorder une attention particulière à la réussite éducative, certes, mais également à la dimension socioaffective de toutes les personnes du milieu de l'éducation. Il a été largement reconnu par la grande majorité des participants aux consultations qu'une bonne santé et un état de bien-être général constituaient le socle de toutes les autres actions à prioriser en éducation dans les prochains mois et les années à venir. ».*

Comme le PEVR du CSSCS et les projets éducatifs de ses établissements arriveront à échéance le 30 juin 2023, les travaux de renouvellement doivent débuter dès cette année. Et à ce titre, des activités de planification et de consultation ont déjà été tenues à ce jour (février 2022). Conséquemment, en raison du contexte pandémique et de ses effets sur les élèves et le personnel, pour permettre d'élargir les perspectives à cet égard et pour outiller l'organisation au regard de cette nouvelle réalité qui commande une urgence d'agir pour le bien-être des élèves et du personnel, il a été choisi d'ouvrir la porte au concept de santé durable afin d'y ancrer les prochains objectifs. Ce concept prometteur qui influencera les actions vers la prévention et la promotion de saines habitudes de vie correspond parfaitement à sa mission éducative. Pour accompagner le CSS, les services du Dr Jean-Pierre Després ont été sollicités. Il a généreusement pris de son temps pour expliquer le concept au comité de pilotage du PEVR en mars 2022 et le fera aussi à l'ensemble des directions d'établissements en juin 2022. Ainsi, les principaux leaders des établissements seront sensibilisés à ce concept et pourront en tenir compte dans leurs travaux au niveau de leurs établissements respectifs et assurer une cohérence organisationnelle entre le CSS et ses établissements.

Comme point d'ancrage du concept, plusieurs moyens sont déjà en place dans plusieurs établissements du CSSCS au regard du mode vie physiquement actif et des saines habitudes de vie (exemple : Actif au quotidien, activités parascolaires, programmes socioculturels et sportifs, partenariat avec des organismes sur la saine alimentation, etc.). Dans une perspective de développement, l'équipe du Dr Després (VITAM) pourrait déployer des équipes de recherches dans certains établissements pour institutionnaliser ce concept et obtenir des résultats concrets chez les élèves et le personnel.

### **3.3.3.5 Vitam - Offre de services au ministère de l'Économie et de l'Innovation**

Considérant des enjeux majeurs auxquels le Québec est confronté, il est impératif de travailler à trouver des solutions porteuses afin de développer une économie durable et équitable qui contribuera aussi à préserver la planète. La qualité des milieux de vie doit également faire partie des préoccupations des entreprises qui ont d'énormes défis de recrutement et de rétention de personnel. En effet, bien au-delà de leurs conditions de travail et de leur salaire, les travailleurs et travailleuses et leur famille sont préoccupés par la qualité des écoles, la qualité des infrastructures sportives et culturelles, la cohésion sociale, les services de santé, la présence de parcs et de pistes cyclables, bref, leurs milieux de vie.

Ainsi, l'immense défi de bâtir la société québécoise de demain pourrait se transformer en une opportunité pour les régions, compte tenu des actifs spectaculaires de nos magnifiques territoires : de l'espace, de l'eau propre, de l'air pur, des terres pour produire de façon écoresponsable et durable des

aliments sains que nous pourrions transformer nous-mêmes pour nos communautés. Forte de ses actifs et de son potentiel, la région de Montmagny-L'Islet, en favorisant la mobilisation et la concertation des parties prenantes multisectorielles, avec et pour les citoyens et citoyennes, pourrait devenir un modèle pour le Québec, voire même pour la francophonie. Cela dit, un tel projet de société, ambitieux mais nécessaire, ne doit pas être imposé, mais inclure toutes les parties prenantes ainsi que les citoyens et citoyennes tout au long du processus. Il faut donc créer des espaces de dialogue et de co-construction.

À l'occasion d'un forum de 2 jours qui se tiendra au printemps 2022, nous proposons de créer des espaces de dialogues entre la communauté scientifique, les parties prenantes des différents secteurs d'activités (privé, public, à but non lucratif) et les citoyens et citoyennes afin d'échanger sur les différents enjeux du développement du territoire de Montmagny-L'Islet dans une perspective de santé durable.

Lors de ce forum, la communauté scientifique de VITAM, en association avec des experts et expertes de ses réseaux nationaux et internationaux, ouvrira des dialogues avec les acteurs clés du territoire en lien avec les enjeux précédemment spécifiés ou ceux qui auront été préalablement priorisés. Des exemples d'actions et d'expériences qui ont été porteuses au Québec et ailleurs dans le monde, incluant les projets et les perspectives actuellement en discussions sur le territoire, seront discutés de manière à favoriser la cocréation de solutions adaptées au territoire et à ses particularités.

Cette mobilisation et cette concertation de tous les acteurs pertinents devraient converger vers l'expression d'une volonté commune d'agir et d'interagir positivement avec une vision concertée de développement socio-économique, dont les assises seront solidement ancrées dans les notions de santé durable. Cette volonté se traduira par une déclaration d'intention à travers laquelle des actions concrètes et concertées seront mises en place, à l'échelle régionale, aux bénéfices des générations actuelles et futures ainsi que de notre planète. Tout ce processus pourrait constituer un modèle pour les régions du Québec.

#### 3.3.4 CONCLUSION DES BESOINS EN SANTÉ DURABLE

La région de Montmagny-L'Islet tire avantage des changements de paradigmes en santé afin de déployer son écosystème apprenant, empathique et inclusif en santé durable sur l'entièreté de son territoire afin que ses citoyens et usagers soient les acteurs clés des changements souhaités par le gouvernement. Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable devient alors un jalon important dans le déploiement de cet écosystème apprenant en santé durable. Ainsi, selon les éléments mentionnés à la section 3.3, cela représente une opportunité pour le gouvernement de retenir notre projet pilote quant aux changements nécessaires en santé.

### 3.4 PORTRAIT DE LA PETITE ENFANCE ET LES BESOINS

Tel que mentionné précédemment, la MRC de Montmagny travaille à positionner son territoire avec la Signature innovation en santé durable. Il s'agit de mettre en place un écosystème visant le développement des individus par la mobilisation et l'offre d'un milieu de vie et d'infrastructures de qualité offrant des chances égales de développement dès le jeune âge tel que mentionné à la section 3.2.1.2.

La philosophie comprend la vision de partir de la tendre enfance afin de renverser les tendances et agir sur les statistiques mentionnées dans la section 3.2. En effet, tel que mentionné à la section 3.2.1.2, la période de 0 à 4 ans est une période très réceptive en termes d'apprentissage chez les enfants, cette période est décisive pour le développement de l'enfant à long terme.

*« Les premières années de la vie d'un enfant constituent une période particulièrement importante pour son développement, en particulier entre 0 et 3 ans. En effet, le développement du cerveau se fait de façon extrêmement rapide en bas âge et celui-ci est alors beaucoup plus réceptif aux stimulations. »<sup>20</sup>*

D'ailleurs, comme la petite enfance est une période de grande réceptivité, il s'agit d'un moment opportun afin de stimuler les enfants dans différentes sphères telles que la culture, les arts, les sports, le plein air, la lecture, la cuisine, etc. Ainsi, cela facilite le développement de leurs centres d'intérêts et entraîne le développement de meilleures habiletés sociales.

L'argumentaire pour des places subventionnées en services de garde dans la MRC de Montmagny déposé au ministère de la Famille par la MRC de Montmagny, comprend notamment plusieurs données relatives à l'importance de l'impact des inégalités sur le développement de l'enfant.<sup>21</sup> En effet, selon les études, il est prouvé que la santé globale des enfants influence le développement des cinq domaines de développement de l'enfant : physique et moteur, langagier, cognitif, affectif, et sociale et morale.

*« ...l'état de santé global en bas âge était un meilleur prédicteur que l'état de santé actuel ou récent du niveau de vocabulaire compris à la maternelle ou des compétences en lecture de l'enfant en première année du primaire... »<sup>22</sup>*

*« Selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM), dans les milieux les plus défavorisés, 1 enfant sur 3 est vulnérable dans au moins un domaine de son développement, alors que cette proportion est de 1 sur 5 dans les milieux les plus favorisés. »<sup>23</sup>*

---

<sup>20</sup> Observatoire des tout-petits. (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*. <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf>

<sup>21</sup> Guichard. A. (2021). *Argumentaire pour des places subventionnées en services de garde dans la MRC de Montmagny*. P. 409.

<sup>22</sup> Institut de la statistique du Québec. (2013). *Conditions de la petite enfance et préparation pour l'école: l'importance du soutien social aux familles*. Numéro 18. Repéré le 31 mars 2022 à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-18-conditions-de-la-petite-enfance-et-preparation-pour-lecole-limportance-du-soutien-social-aux-familles.pdf>

<sup>23</sup> Observatoire des tout-petits. (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*. <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf>

Il n'est pas surprenant, lorsque l'on s'attarde à l'état de santé de la population, que la région présente un taux de 26,8 % (2017) d'enfants de maternelle vulnérables dans au moins un des cinq domaines de développement de l'enfant, soit plus d'un enfant sur quatre entrant à la maternelle affichant un retard de développement. On peut donc tenir pour acquis qu'il s'agit d'enfant n'ayant pas une santé globale optimale.

#### 3.4.1 ÉGALITÉ DES CHANCES

Tel que mentionné dans la section 3.2, dans les milieux défavorisés où l'on conjugue avec les réalités de la ruralité, l'égalité des chances est compromise par une accessibilité restreinte à des services et à des infrastructures permettant le développement optimal de l'enfant.

D'ailleurs, cette notion d'égalité est embrassée par l'un des objectifs de développement durable des Nations Unies, sur lesquels se base la Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny. En effet, l'objectif 4 est de « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des programmes de développement et d'accueil de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ». Ce qui démontre l'importance de l'égalité des chances d'obtenir une éducation de qualité.

Dans son plan d'action en santé durable (section 3.3.3.1), la MRC de Montmagny aborde le thème de l'éducation sous un sens large où l'on considère l'éducation tout au long de la vie, dont l'objectif 1 est de soutenir le développement de l'enfant. La MRC démontre la priorité de cet objectif, considérant qu'au sein du sondage électronique, un tiers des répondants mentionnait vivre de la détresse face au développement ou à l'éducation de leur(s) enfant(s). 44 % de ces répondants jugeaient ne pas avoir les ressources nécessaires pour contrer cette problématique.

### 3.5 PORTRAIT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD ET LES BESOINS

#### 3.5.1 PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) est né en 1998 de la fusion des commissions scolaires de Bellechasse, Côte-du-Sud, L'Islet-Sud et d'une partie de Beauce-Abénaquis. Le territoire desservi longe le fleuve Saint-Laurent de Beaumont à Saint-Jean-Port-Joli, puis s'étend vers le sud pour couvrir les municipalités régionales de comté de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet. Le CSSCS couvre une superficie de près de 6 000 km<sup>2</sup>.



### 3.5.4 INDICE DE DÉFAVORISATION DES ÉCOLES PUBLIQUES

Un des enjeux importants du CSSCS est le taux de défavorisation sur le territoire. En effet, selon les statistiques 2020-2021, près de 25 % des élèves du primaire et 16 % des élèves du secondaire fréquentent une école ayant un indice de milieu défavorisé (IMSE) de 8, 9 ou 10.<sup>24</sup>

### 3.5.5 PORTRAIT DU CSSCS AU REGARD DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La tendance de l'écart de diplomation/qualification entre les écoles défavorisées et régulières est renversée en 2021 – le taux de diplomation/qualification est meilleur de 4,8 % dans ses écoles défavorisées (tendance que l'on ne retrouve pas dans le réseau public où les écoles en milieux réguliers [autres] est supérieur aux écoles en milieux défavorisés). De plus, les écoles en milieux défavorisés ont un meilleur rendement que celles du réseau public de 7,7 %.

Réseau public		
<b>Milieux défavorisés</b>	17 304	73,8 %
<b>Autres</b>	41 399	80,7 %
<b>Total</b>	59 043	78,6 %

CSSCS		
<b>Milieux défavorisés</b>	227	81,5 %
<b>Autres</b>	301	76,7 %
<b>Total</b>	528	79,1 %

De plus, le CSSCS se démarque par son faible « taux de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par réseau d'enseignement et par centre de services scolaire (CSS) » qui se veut le plus faible comparativement aux autres CSS de la région, à la moyenne du réseau public et à la moyenne de l'ensemble du Québec.

	Total	Garçons	Filles
CSS de la Côte-du-Sud	12,3 %	18,1 %	5,4 %
CSS des Appalaches	17,7 %	25,4 %	11 %
CSS de la Beauce-Etchemin	13,1 %	19,5 %	6,8 %
CSS des Navigateurs	12,4 %	17,5 %	7,7 %
Ensemble du Québec	14,2 %	17,8 %	10,7 %
Réseau public (72 CSS/CCS)	16,2 %	20,4 %	12,1 %

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2012 et 2013. Direction des indicateurs et des statistiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques.

Toutefois, un complexe culturel et sportif en santé durable pourrait favoriser la baisse du taux de sorties sans diplôme ni qualification chez les garçons et aider dans l'amélioration de cet objectif.

<sup>24</sup> Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2016 (production mars 2021).

### 3.5.6 PORTRAIT PSYCHOSOCIAL DES ÉLÈVES

Des résultats des dernières enquêtes québécoises sur la santé des jeunes au secondaire ont démontré quelques constats inquiétants chez les élèves du CSSCS. En voici quelques-uns :

Hausse importante de problèmes de santé mentale, depuis 2010-2011
Augmentation importante de l'anxiété depuis 2010-2011 (de 6,7 % à 14,4 %)
Plus d'un élève sur dix (16,2 %) du CSSCS (n=400) rapporte avoir eu un diagnostic pour au moins un trouble mental confirmé par un médecin. Il y a 2 fois plus de filles que de garçons (23,1 % c. 9,9 %)
Au total, 23,7 % d'élèves du CSSCS présentent un niveau élevé de détresse psychologique, ce qui correspond à environ 600 jeunes
Détresse psychologique de niveau élevé : 2 fois plus chez les filles que chez les garçons (35,3 % c. 13,9 %)
Le 2 <sup>e</sup> cycle secondaire (27,8 %) est plus touché que le 1 <sup>er</sup> cycle (18,4 %)
L'anxiété est le trouble mental le plus prévalent 14,4 %, suivi de la dépression 4,5 %, et du trouble de l'alimentation 2 %
Environ 23,6 %, 600 élèves du CSSCS ont reçu un diagnostic pour le TDAH. Environ 2 fois plus de confirmations médicales d'un TDAH depuis 2010-2011
Une amélioration significative de la consommation d'alcool et de drogues depuis 2010-2011, soit consomme moins tôt, moins nombreux à consommer, mais demeure tout de même au-dessus de la moyenne du Québec
Davantage de jeunes qu'ailleurs au Québec en emploi durant l'année scolaire, et davantage de jeunes travaillant 16 heures et plus par semaine
Les habitudes alimentaires : baisse de consommation de produits laitiers
Les comportements sexuels : plus de jeunes actifs sexuellement au CSSCS qu'au Québec
La cigarette électronique : phénomène préoccupant en émergence. Usage plus important au 1 <sup>er</sup> cycle au CSSCS comparativement à l'ensemble de la région pour ce cycle
Consommation excessive d'alcool : moins d'élèves du CSSCS y ont eu recours qu'ailleurs dans la région
La durée de sommeil : plus nombreux au CSSCS à atteindre la durée recommandée pendant la semaine d'école que pour l'ensemble de la région, alors qu'elle présente des proportions plus élevées qu'au Québec

De plus, le tableau<sup>25</sup> ci-après démontre une carence au niveau de la pratique d'activités physiques de loisir: « moins nombreux à être de niveau « actif » au CSSCS qu'ailleurs dans la province » selon l'étude.

<sup>25</sup> Source de données : Infocentre de santé publique, INSPQ.

	CSSCS		Ensemble des écoles publiques de la région	
	1 <sup>er</sup> cycle secondaire	2 <sup>e</sup> cycle secondaire	1 <sup>er</sup> cycle secondaire	2 <sup>e</sup> cycle secondaire
<b>Poids et image corporelle 2016-2017</b>				
Statut pondéral (poids insuffisant)	11,5 %	8,6 %	13,3 %	8,2 %
Statut pondéral (poids normal)	62,6 %	68,2 %	66,2 %	71,2 %
Statut pondéral (embonpoint)	18,5 %	15,2 %	13,3 %	14,9 %
Statut pondéral (obésité)	7,4 %	7,9 %	7,2 %	5,7 %
Statut pondéral (surplus de poids)	25,9 %	23,2 %	20,5 %	20,6 %
Satisfait de sa silhouette	46,8 %	39,9 %	48,6 %	46,5 %
Désir d'une plus petite silhouette	35,5 %	42,2 %	33,3 %	36,3 %
Désir d'une plus grosse silhouette	17,7 %	17,9 %	18,1 %	17,2 %
<b>Activité physique de loisir</b>				
Niveau d'activité physique de loisir durant l'année scolaire (actif)	11,6 %	10,2 %	15,7 %	14,9 %
Niveau d'activité physique de loisir durant l'année scolaire (moyennement actif)	24,5 %	22,6 %	25,4 %	25,5 %
Niveau d'activité physique de loisir durant l'année scolaire (un peu actif, très peu actif ou sédentaire)	63,9 %	67,2 %	58,8 %	59,6 %

Production : CISSS de Chaudière-Appalaches, DSP, Équipe d'expertise en surveillance et soutien méthodologique, décembre 2019.

### 3.5.7 DES INFRASTRUCTURES VIEILLISSANTES DANS NOS ÉCOLES SECONDAIRES DES MRC DE L'ISLET ET MONTMAGNY

Selon le *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2021-2022*<sup>26</sup>, les écoles secondaires du CSSCS des MRC de L'Islet et de Montmagny sont dans un état de désuétude avancé, ce qui complexifie l'aménagement d'installations sportives pour contrer ce faible engouement pour la pratique d'activités physiques :

- École secondaire Louis-Jacques-Casault: état de désuétude D (mauvais);
  - . palestine en mauvais état et non sécuritaire (section 3.8.3.1);
  - . piscine en mauvais état (propriété de la ville de Montmagny (section 3.8.3.2));
- École secondaire Bon-Pasteur : état de désuétude D (mauvais);
- École secondaire de la Rencontre : état de désuétude D (mauvais);
- École secondaire de Saint-Paul : état de désuétude E (très mauvais).

### 3.5.8 BESOINS SCOLAIRES

#### 3.5.8.1 Avantages pour les établissements scolaires

Pour le CSSCS, une telle infrastructure serait un réel avantage afin d'en faire bénéficier les élèves. Le complexe pourrait être utilisé à différents usages selon les besoins des établissements respectifs.

<sup>26</sup> Source : *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2021-2022*, Direction générale des infrastructures, ministère de l'Éducation.

### **3.5.8.2 Levier de développement et de pratique sportive**

Afin de contrer l'exode des élèves auquel le centre de services scolaire doit faire face chaque année, notamment entre la fin du primaire et le début du secondaire, cette infrastructure représente un levier de développement pour diversifier l'offre de programmes offerts et ainsi garder la clientèle éducative captive, ainsi qu'attirer et retenir les jeunes familles dans la région.

Il s'agit également d'un levier considérable en termes de motivation pour les élèves sachant que la pratique de sports a un effet positif sur leur réussite éducative. Comme le centre de services scolaire est à réfléchir sur le développement de diverses concentrations de nature sportives sur son territoire, cette infrastructure lui permettrait de continuer son travail de développement.

#### **3.5.8.2.1 École secondaire Louis-Jacques-Casault**

Comme mentionné précédemment, l'école secondaire aura accès au complexe sans aucune compensation monétaire durant l'ensemble de ses heures de cours. Ainsi, plusieurs activités éducatives pourront se tenir sur ce plateau sportif libérant ainsi les gymnases de l'école d'autres utilisations, notamment :

- le développement de programmes/concentrations sportives complémentaires à celles existantes (gymnastique et natation);
- l'utilisation des espaces du complexe comme plateau d'éducation physique régulier supplémentaire;
- l'utilisation pour le développement de l'offre parascolaire.

#### **3.5.8.2.2 Les écoles primaires environnantes**

Le centre de services scolaire projette aussi de développer des concentrations sportives dès le 3<sup>e</sup> cycle du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) afin de motiver et intéresser les élèves dès le plus jeune âge. Le complexe permettrait aux écoles primaires de son territoire (MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse), par l'organisation d'un transport, d'offrir ces programmes dans une infrastructure adéquate.

#### **3.5.8.2.3 Centre de formation professionnelle de l'Envolée (CFP)**

Les élèves du Centre de formation professionnelle de l'Envolée ont aussi besoin de lieux pour développer leurs passions culturelles et sportives. Trop souvent, on n'offre à ces élèves que ce dont ils ont besoin pour leur diplomation. Toutefois, en

réalisant ce projet, ils auront accès à des infrastructures disponibles et adéquates pour se réaliser pleinement. Actuellement, comme les plateaux sont pleinement utilisés par l'école secondaire, il est très difficile pour le centre de formation professionnelle d'offrir une programmation permettant la pratique d'activités culturelles et sportives à leurs élèves.

#### **3.5.8.2.4 Écoles secondaires des MRC de L'Islet et Montmagny**

Les élèves des écoles secondaires des MRC de L'Islet et de Montmagny, voire de Bellechasse pourront profiter de cette infrastructure lors de pratiques d'activités culturelles ou sportives, mais aussi lors d'événements locaux ou régionaux que le CSSCS pourra y tenir tels que Secondaire en spectacle, compétitions de danse, présentation de pièces de théâtre, compétitions de natation, etc. La tenue de tels événements augmentera la motivation scolaire chez les élèves participants tout en leur offrant des occasions de se réaliser dans leurs passions.

#### **3.5.9 PROGRAMMES CULTURELS ET SPORTIFS EXISTANTS**

Malgré l'état des écoles et le faible taux au regard de la pratique d'activités sportives chez les élèves du CSSCS, les écoles des MRC concernées par le projet de complexe culturel et sportif en santé durable offrent un bon choix d'activités sportives et socioculturelles à leurs élèves pour faire basculer la tendance. Voici une liste non-exhaustive d'activités proposées accessibles à l'ensemble des élèves des écoles :

##### **École secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)**

- Concentrations en place en 2021-2022 :
  - . natation;
  - . gymnastique.
- Équipes sportives au RSEQ :
  - . athlétisme
  - . badminton;
  - . basketball;
  - . football;
  - . futsal;
  - . golf;
  - . hockey;
  - . volleyball.
- Activités socioculturelles :
  - . brigade culinaire;
  - . cheerleading;
  - . club de lecture;

- . club plein air;
- . mécanique;
- . création de produits de beauté et de produits domestiques maison;
- . Fillactive;
- . Génies en herbe;
- . Grizzlys Band;
- . Le grand défi Pierre Lavoie;
- . ligue scolaire de sport électronique;
- . musculation;
- . robotique;
- . Secondaire en spectacle;
- . technique de scène;
- . théâtre.

#### **École secondaire Bon-Pasteur (L'Islet)**

- Profil Langue anglais accélérée;
- Profil Multisports;
- Profil Techno-sciences;
- Profil Multiarts.

#### **École secondaire La Rencontre (Saint-Pamphile)**

- Concentration hockey;
- Concentration volley-ball.

#### **École secondaire Saint-Paul**

- Concentration volleyball.

### 3.5.10 PROGRAMME CULTUREL ET SPORTIF EN DÉVELOPPEMENT

#### **3.5.10.1 Écoles secondaires des MRC de L'Islet et Montmagny**

En ce qui concerne le volet sportif, l'École secondaire Louis-Jacques-Casault souhaite déployer davantage de concentrations telles que le hockey, l'athlétisme et le golf, des sports qui ont déjà une certaine base au niveau civil et pour lesquels un partenariat est appelé à se développer au cours de prochaines années pour le développement de programmes. De leurs côtés, l'École secondaire Bon-Pasteur mise davantage sur le développement de la robotique ayant déjà accueilli une compétition régionale de « First Lego League, tandis que l'École secondaire La Rencontre à Saint-Pamphile mise sur les technologies ayant inauguré son Lab-crétif en mars dernier. Par ailleurs, il est aussi souhaité d'exploiter davantage les ressources du milieu en développant une concentration Plein air à l'École secondaire Saint-Paul à proximité du Parc régional des Appalaches. Ces concentrations se traduiront par une intégration de ces activités à l'intérieur de la grille-horaire des élèves afin d'en faciliter la pratique.

En ce qui concerne le volet culturel, le développement d'une concentration Arts dramatiques est prévu.

### 3.5.11 DESCRIPTION DES BESOINS AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENVOLÉE (CFP)

Le Centre de formation professionnelle de l'Envolée pourra certainement profiter des infrastructures du complexe en bonifiant son offre de formation lié aux arts de la scène (AEP montage de scène et opérations scéniques) et en utilisant les espaces publiques comme un carrefour éducatif pour faire connaître ses services et ses produits (par exemple : l'alimentation, la restauration, la boucherie, etc.) par la mise en place de comptoirs et de présentoirs. De plus, de nouvelles offres alimentaires dans le respect de la santé durable et des produits du terroirs pourraient voir le jour encore une fois sous forme de produits, mais aussi de formations de courte durée accessibles au grand public (vous référez à la section 3.9.3.1 pour plus de détails).

#### 3.5.11.1 Développement de programmes

Une offre de programmes du CFP de l'Envolée pourrait être bonifiée en lien avec la santé durable. Par exemple, une offre de formation grand public pour une alimentation saine (exemple sans viande) ainsi qu'une AEP en cuisine du terroir pourrait être développée. Enfin, un programme lié aux arts de la scène (AEP montage de scène et opérations scéniques) est déjà en voie d'être approuvé pour être offert par notre CSS.

## 3.6 PORTRAIT DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY ET LES BESOINS

Le Centre d'études collégiales de Montmagny (CÉCM) est un des trois lieux d'enseignement attaché au Cégep de La Pocatière. Il ne constitue donc pas une entité légale. Le CÉCM offre trois programmes préuniversitaires et un programme technique, soit le programme Production scénique – Régie et techniques scéniques.

### 3.6.1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE PRODUCTION SCÉNIQUE

Ce programme, offert depuis 2006 au CÉCM, était connu sous le nom Gestion et techniques de scène. Cette nouvelle version bonifiée du programme représente encore mieux le domaine de la scène, la réalité et l'évolution des techniques du marché du travail. Le programme permet d'atteindre une grande polyvalence en sonorisation, en éclairage, en vidéo et en coordination de projets. Ce programme dit exclusif est aussi offert en français dans les Cégeps de Saint-Hyacinthe et Lionel-Groulx et en anglais au Cégep John-Abbott. Le CÉCM est donc l'unique cégep de l'Est du Québec à offrir ce programme.

Ce programme vise à former des technicien(nes) polyvalents(es), capables d'assurer les opérations techniques reliées au monde du spectacle et de l'événementiel : spectacles de variétés, de musique, de théâtre, de danse et de cirque et du domaine corporatif. Dans le cadre de cette formation, l'enseignement terrain est priorisé et est possible grâce à de multiples partenariats existants. Le CÉCM travaille localement notamment avec Les Arts de la Scène de Montmagny, ainsi qu'avec l'École secondaire Louis-Jacques-Casault pour le partage d'utilisation d'équipements et de locaux tels que la salle de spectacle Edwin-Bélanger. Pour des besoins plus spécialisés, le CÉCM travaille

également avec des organisations à l'extérieur de la région tels que le Grand Théâtre de Québec, Solotech, le Festival d'été de Québec, Ex Machina et Cogeco.

Bien que le Cégep de La Pocatière ait sa propre salle de spectacle dont il est propriétaire, l'écosystème présent à Montmagny quant à la diffusion de spectacles professionnels a permis au cégep de défendre auprès du ministère Montmagny comme étant l'emplacement favorable afin d'offrir une formation de qualité au niveau du Québec.

Grâce au seul programme technique, le CÉCM compte en moyenne 40 % de ses étudiants provenant de l'extérieur de Montmagny. Ce nombre est significatif dans le total de l'effectif étudiant et contribue à consolider l'offre de services au CÉCM. Ces étudiants proviennent de partout au Québec et de l'international, principalement de la France et de la Réunion.

### 3.6.2 DÉVELOPPEMENT

En termes de développement, le Centre d'études collégiales de Montmagny est limité considérant le positionnement dans lequel il se trouve présentement. Comme mentionné précédemment, le CÉCM offre un seul programme technique qui accueille des étudiants provenant de partout au Québec ainsi que de l'international. Ces étudiants vivent un stress important associé à la recherche d'un logement qu'ils proviennent d'une autre région ou de l'international. La situation actuelle du logement, dans la région est problématique et accentue le stress vécu par les étudiants et affecte le recrutement étudiant du CÉCM.

Il ne faut pas négliger qu'en plus de vivre le stress dû au logement, les étudiants vivent un stress occasionné par la transition des études secondaires vers les études collégiales. Étant donné les données exposées en matière de détresse psychologique et d'anxiété vécue par les jeunes du secondaire à la section 3.5.6, il est nécessaire de s'attarder aux solutions envisageant d'atténuer les sources d'anxiété potentielles.

### 3.6.3 RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

L'administration du CÉCM croit fermement que l'intégration d'un volet « résidences étudiantes » permettrait de passer par-dessus plusieurs enjeux de développement auxquels elle fait face. Premièrement, les résidences pour étudiants auraient un impact positif sur la situation actuelle du logement dans la région pour les étudiants du cégep. Les 40 % provenant de l'extérieur aurait une plus grande facilité à se loger pour venir étudier. En revanche, les résidences auraient une portée beaucoup plus grande, car elles seraient un levier majeur de développement pour le CÉCM qui aurait la possibilité d'accueillir un ou deux programmes techniques supplémentaires.

De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) va déployer pour les prochaines années, un programme (incitatif financier) de mobilité interrégionale. En plus des étudiants d'autres régions du Québec, ceux habitant à plus de 50 km du CÉCM, pourraient, selon certaines conditions être admissibles à ce soutien financier. Dans ce

contexte, l'offre d'hébergement pour des étudiants est un élément central de la capacité d'attraction du CÉCM.

Les résidences étudiantes insérées dans un contexte de complexe culturel et sportif en santé durable permettraient de créer un réel campus étudiant entourant le CÉCM incluant des infrastructures culturelles et sportives de qualité. Être en mesure de vendre ce milieu de vie serait assurément un atout majeur pour attirer des étudiants et, éventuellement, les aider à s'intégrer dans la communauté à long terme.

#### 3.6.4 DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMME – SECTEUR DE LA SANTÉ

Le Cégep de La Pocatière est soucieux d'un développement innovant pour le milieu éducatif du Québec. Dans ce souci d'innovation, le Cégep de La Pocatière a initié un projet de développement de programmes en collaboration avec le Cégep de Chicoutimi. Les deux établissements travaillent à développer un programme s'inscrivant dans la Politique gouvernementale de prévention en santé<sup>27</sup>, politique s'inscrivant elle-même dans le concept de santé durable notamment par le développement des capacités des personnes dès leur plus jeune âge et par le renforcement des actions de prévention dans le système de santé et des services sociaux.

En 2021, une demande a été déposée auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) afin d'analyser la possibilité de développer et d'éventuellement offrir un programme technique en kinésiologie (*Tire provisoire : Techniques de kinésiologie*). Il s'agit d'un DEC émergent, donc inexistant dans la carte actuelle des programmes offerts dans le réseau collégial provincial.

Du point de vue des cégeps, ce programme formerait des techniciens dont le rôle principal serait de contribuer à l'évaluation de la condition physique des personnes dans la réalisation d'activités à des fins préventives, de rééducation ou d'amélioration de la performance et de soutenir les professionnels de la santé et du sport dans la promotion et le maintien de la santé physique et mentale.

Si le projet retient l'attention du MES, sa concrétisation pourrait prendre entre 3 à 5 ans considérant les délais associés au développement d'un DEC, incluant tous les cours qui y seraient associés, ainsi qu'à son déploiement dans les cégeps. Il s'agit ainsi d'un projet que l'on considère à moyen et à long termes. Dans le cas où l'autorisation serait délivrée par le ministère, celle-ci serait au nom du Cégep de La Pocatière considérant que ces antennes ne sont pas des entités légales. Cependant, le cégep peut décider du campus dans lequel celui-ci serait offert (Témiscouata, Montmagny ou La Pocatière). Selon toute vraisemblance, étant donné les infrastructures sportives existantes et la présence du sport d'excellence, celui-ci serait plus probablement déployé au campus de La Pocatière. Par ailleurs, le projet de complexe culturel et sportif en santé durable

---

<sup>27</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2022). *Politique gouvernementale de prévention en santé*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/>

serait un levier important afin de développer des collaborations avec la communauté magnymontoise dans la formation de ce programme.

Aujourd'hui, à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, les établissements postsecondaires ont développé une utilisation importante des modes d'enseignement hybrides. Les collaborations dans le développement de cette formation sont donc envisageables avec les communautés entourant les antennes du cégep.

D'ailleurs, le Cégep de La Pocatière a une expertise reconnue en matière de recherche, notamment via ses trois centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Un de ses centres, Solutions Novika, a réalisé et réalise encore des projets de recherche en lien avec le secteur de la santé. Il s'agit d'un secteur d'intérêt pour le cégep qui souhaite l'intégrer au cœur de son développement!

### **3.7 PORTRAIT DES BESOINS CULTURELS**

#### **3.7.1 MISE EN SITUATION ET PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DIFFUSEUR ET HISTORIQUE**

Les Arts de la scène de Montmagny (ADLS) offrent à la population de la Côte-du-Sud, une programmation diversifiée et de qualité. L'organisme occupe la scène culturelle régionale depuis 1997 et présente différents types de spectacles. En dix ans d'activités, l'organisme est passé d'un statut de diffuseur complémentaire, quatre spectacles, à celui de diffuseur majeur, lors de l'année 2018 -2019.

Il s'est également taillé une place majeure dans l'économie culturelle de la région, le tout grâce à un travail soutenu de son équipe de permanents, à l'implication des membres du conseil d'administration, mais surtout grâce au soutien du public local et régional. Les dernières années sont caractérisées par une croissance marquée. D'abord via l'offre de spectacles, mais aussi du point de vue de l'assistance, et en matière de formation spécialisée avec la création d'une attestation d'études collégiales et d'un diplôme (DEC) en techniques de scène. Les ADLS ont de plus procédé au redéploiement d'un cinéma commercial absent en région depuis plus de 10 ans.

En tant que diffuseur, codiffuseur ou mandataire, l'organisme supervise aujourd'hui la tenue de près de deux cents spectacles dans le cadre d'une programmation constituée d'une saison régulière (septembre à juin), d'une saison estivale (juin à septembre) et d'événements récurrents. Ce faisant, il rejoint une clientèle nombreuse qui s'étend de Lévis à La Pocatière, couvrant ainsi les MRC de Bellechasse, de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska. L'organisme souhaite maintenir le même rythme de développement et poursuivre son offre de spectacles variés et de qualité à la population tout en faisant face aux nouveaux besoins et tendances de l'industrie.

Les Arts de la scène de Montmagny (ADLS) se sont donnés pour mission d'offrir à la population de la Côte-du-Sud, une programmation diversifiée de grande qualité, et ce, à chaque année, afin de développer et de fidéliser les différents créneaux du public régional. L'organisme veut contribuer activement à l'épanouissement culturel des arts de la scène au niveau régional et à son développement en soutenant la création artistique et en concluant des partenariats avec des organismes locaux et des

intervenants du milieu, tout en accentuant sa position sur le plan culturel et économique, et ce, dans la créativité, l'excellence, la loyauté, la qualité et la responsabilité.

La description complète et détaillée du diffuseur se trouve dans le document d'avant-projet déposé, tel que mentionné à la section 4.4.1, auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC), en annexe 4.

### 3.7.2 PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE PRODUCTION SCÉNIQUE

#### 3.7.2.1 Collégial

Vous référer à la section 3.6.1.

#### 3.7.2.2 Formation professionnelle

Vous référer à la section 3.4.11.

### 3.7.3 PORTRAIT DES ORGANISMES

#### 3.7.3.1 Présentation du Carrefour de l'accordéon

Événement d'envergure internationale, le Carrefour mondial de l'accordéon est un festival annuel qui se déroule à Montmagny (Chaudière-Appalaches) à la Fête du Travail, depuis maintenant plus de 30 ans.

D'ailleurs, depuis 2020, Le Carrefour mondial de l'accordéon a reçu la reconnaissance de l'UNESCO à titre d'organisme consultatif en ce qui a trait au patrimoine immatériel. Il y a moins de 160 organismes à être accrédité dans le monde.

<https://www.accordeonmontmagny.com/2020/10/02/le-carrefour-mondial-de-laccordeon-recoit-une-accreditation-de-lunesco/>

Le Carrefour mondial de l'accordéon est également un des organismes fondateurs du Conseil québécois du patrimoine vivant dans les années 1990 (<http://www.patrimoinevivant.qc.ca/>).

La programmation comprend des artistes du Québec, du Canada, mais également d'une dizaine d'autres pays. Les musiciens présentent l'étendue des sonorités de l'accordéon sur nos scènes intérieures et extérieures.

De plus, l'organisation siège sur le premier conseil d'administration du REFRAIN, le nouveau regroupement des festivals indépendants régionaux, fondé en 2021, qui a déjà une notoriété importante au Québec.

L'organisme a été à l'instigation, avec le Société québécoise d'ethnologie, des travaux qui ont mené en 2021 à la désignation nationale de l'accordéon

diatonique (jeu et fabrication) par le gouvernement comme patrimoine immatériel du Québec. Il n'y a que 8 pratiques désignées au Québec.

### 3.7.3.1.1 Tableau - Total des ventes de billets, 2021, 2019, 2018

Année	Total de billets vendus (\$)
2021	32 842 \$ (avec jauges réduites)
2019	46 836 \$
2018	50 058 \$

\*Noter que le carrefour n'a pas pu avoir lieu à l'année 2020 considérant les mesures sanitaires liées à la COVID-19, ce qui explique l'absence de données pour cette année.

### 3.7.3.1.2 Nuitées engendrées pour l'année 2021

La dernière édition, en 2021, a généré près de 1 731 nuitées. Afin d'arriver à ce nombre, l'organisation s'est basée sur les taux d'occupation fournis par Montmagny et les Îles. Pour les hôtels, gîtes et auberges de Montmagny et Berthier sur-Mer, on a constaté un taux de d'occupation de 100 % le vendredi, 100 % le samedi et 90 % le dimanche. Les campings des Érables et Pointe-aux-Oies de leur côté, étaient à pleine capacité (100 %). Ces données ont été recoupées avec le nombre d'unités disponibles dans les établissements suivants : L'Oiselière (71), Éconolodge (45), Days inn (50), Motel de la Plage (10), Camping Pointe-aux-Oies (307) et Camping Coop des Érables (114\* excluant les saisonniers). Pour loger les artistes et techniciens de sonorisation, le carrefour génère déjà près de 108 nuitées.

Selon leur dernière étude SOM de 2017, les participants étaient majoritairement des touristes (43,79 %), ce qui est confirmé par leurs données de billetterie de 2021.

- locaux : 16 %;
- excursionnistes : (Québec/Chaudière-Appalaches) : 19 %;
- touristes : 65 % (Montréal : 12 %, Montérégie : 11 % et Saguenay : 9 %).

### 3.7.3.1.3 Montant réinvesti dans le milieu en biens et services - 2021

Le Carrefour mondial de l'accordéon est un levier économique majeur pour la région notamment par le montant qu'il réinvestit directement dans le milieu en biens et services. En 2021, l'impact financier investi en commande auprès des fournisseurs locaux (graphisme, impression, location d'équipements, restauration des artistes etc.) totalisait une somme de 53 100 \$. Dans les éditions précédentes, hors des réalités dues à la COVID-19, cette somme pouvait totaliser près de 70 000 \$ annuellement.

### 3.7.3.1.4 Besoins exprimés

En lien avec la configuration actuelle de la salle de spectacle Edwin-Bélanger, le Carrefour mondial de l'accordéon relate plusieurs besoins, notamment la présence d'un monte-charge ainsi que d'un sas sécurisé pour les coffres et les équipements. Les autres besoins du carrefour sont directement liés à l'accessibilité des espaces soit au calendrier ou au positionnement de la salle à l'intérieur d'un établissement scolaire qui complique la mixité des clientèles.

### 3.7.3.2 École internationale de musique de Montmagny

Le Carrefour mondial de l'accordéon gère également une école de musique à Montmagny où jeunes et adultes suivent des cours dans différentes disciplines, ainsi qu'un musée de l'accordéon ouvert à l'année, seul établissement canadien axé sur cette thématique.

Fondée par le Carrefour mondial de l'accordéon, l'École internationale de musique de Montmagny rejoint des élèves de tous les groupes d'âge provenant de Montmagny et des régions environnantes et propose une offre de cours ouverte à une vaste gamme d'instruments. Des cours individuels et de groupes sont offerts et il est possible de suivre les examens préparatoires de musique de l'Université Laval pour ceux qui le souhaitent.

Les élèves se produisent lors de plusieurs concerts et animations musicales pendant l'année. L'école collabore avec le milieu à différents projets: camps de jour avec le Service des loisirs de la Ville de Montmagny et de la MRC de Montmagny et des ateliers avec la bibliothèque de Montmagny. Ils offrent depuis 2018 des cours à Saint-Raphaël et à Saint-Fabien-de-Panet via deux antennes de l'école de musique dans ces milieux.

#### 3.7.3.2.1 Tableau des inscriptions des années 2017, 2018 et 2019

	Élèves à l'école internationale de musique de Montmagny (École principale)				
	Automne 2017	Hiver 2018	Automne 2018	Hiver 2019	Automne 2019
Élèves de Montmagny/Littoral/Autres	115		135	153	143
Pole St-Paul, St-Euphémie, St-Apoline- ND Rosaire	4		7	10	6
Pole St-Fabien, St-Just, Lac-Frontière, Ste-Lucie	0	0	0	0	1
Sous-total	119	0	142	163	150
		À l'Antenne de Saint-Fabien de Panet			
		Hiver 2018	Automne 2018	Hiver 2019	Automne 2019
Pole St-Paul, St-Euphémie, St-Apoline- ND Rosaire			2	2	2
Pole St-Fabien, St-Just, Lac-Frontière, Ste-Lucie			13	16	14
Sous-total			15	18	16
TOTAL ÉLÈVES (excluant Pole Saint-Raphael)	119	0	157	181	166

*\*Données préandémie*

En conclusion, pour la majorité des sessions, l'école de musique a atteint son objectif de nombre d'élèves (plus de 12). Une clientèle trop éloignée pour venir à l'École de Montmagny de façon régulière a également été rejointe. Plusieurs élèves se sont

inscrits à plus de trois sessions, ce qui démontre une sensibilisation importante au loisir culturel ainsi qu'à la pratique de la musique. Les principaux défis demeurent la disponibilité des enseignants, ce qui est une problématique que nous vivons aussi à Montmagny. La COVID-19 a également affecté le budget loisir de plusieurs familles, ce qui se répercute sur le nombre d'inscriptions. Pour structurer davantage le projet, il faudrait pouvoir avoir des cours d'éveil ou d'exploration pour les tout-petits. D'expérience, cette sensibilisation en bas âge a un impact important sur la pratique musicale. Un maillage avec les écoles, ainsi que des activités avec les élèves plus avancés seraient d'autres pistes de solution à explorer pour développer davantage le projet. En effet, cela fait déjà 3 ans que l'École secondaire Louis-Jacques-Casault n'offre plus de cours de musique à ses élèves, ce qui est une problématique qui pourrait se régler par un partenariat avec l'école de musique (partage des ressources).

#### **3.7.3.2.2 Besoins exprimés**

En général, l'école de musique est maintenant très autonome. Elle a sa propre salle de concert de 90 places ainsi que 9 locaux de pratique. Cependant, la possibilité d'accès à un local de musique moderne ainsi qu'à des locaux de pratique pourrait être utile dans le cas d'un partenariat entre l'École secondaire Louis-Jacques-Casault et l'École internationale de musique pour le développement d'un programme musique-études. En effet, l'école de musique a encore une volonté de créer ce partenariat. Des professeurs professionnels sont déjà disponibles en après-midi pour répondre à ce besoin.

#### **3.7.3.3 Présentation de l'école de danse Les Ateliers Magny-Danse**

Les Ateliers Magny-Danse sont une école de danse implantée à Montmagny depuis plusieurs décennies maintenant. L'école offre plusieurs cours de danse récréatives dans les disciplines suivantes : le jazz, le ballet, le funky hip-hop, le *street jazz*, la danse sportive et le baladi. Les cours de baladi sont les seuls offerts à la clientèle adulte. Vous pouvez vous référer à la section 3.8.3.4 pour le nombre d'inscriptions annuel et les enjeux auxquels ils font face.

Les Ateliers Magny-Danse font deux spectacles par année soit un spectacle de Noël en décembre et un spectacle de fin d'année au mois de mai.

#### **3.7.3.3.1 Besoins exprimés**

Les deux locaux actuellement utilisés par Magny-Danse sont insuffisants et inadéquats. En effet, ces locaux n'ont ni une ventilation adéquate ni une grandeur adéquate dans un des cas (section 3.8.3.4). La grandeur d'un local affecte la chorégraphie des danseurs(es), car le local ne correspond pas aux espaces réels de la scène. Pour toutes les catégories d'âge, cela affecte le niveau d'aisance sur scène et ainsi le sentiment de « professionnalisme » de l'œuvre qu'ils travaillent. L'insuffisance des locaux affectent le développement de l'organisme qui souhaiterait répondre à la demande pour des cours pour la clientèle adulte tels que la danse en ligne, la danse country, etc. Cependant, la disponibilité des locaux rend cette éventualité impossible pour le moment.

#### **3.7.3.4 Consultation des organismes culturels et état des besoins**

À l'automne 2020, tel qu'élaboré à la section 3.8.1.1, une consultation téléphonique a été effectuée auprès de 13 organismes culturels de Montmagny et de L'Islet, ainsi que plusieurs municipalités gérant elle-même le développement culturel sur leur territoire, afin d'en faire émerger les grandes tendances. En résumé, la tendance principale fait référence au besoin d'accessibilité et d'espaces adaptés supplémentaires.

#### **3.7.4 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RENCONTRÉS**

La salle Edwin-Bélanger se situe à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault et appartient au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud. Depuis sa construction, des rénovations mineures ont été apportées à la salle. Ainsi, l'endroit présente des lacunes majeures pour la diffusion de spectacles professionnels, l'enseignement du programme de Production scénique offert par le Centre d'études collégiales de Montmagny, mais également en matière d'accessibilité pour tous les types de clientèles, qu'elles soient scolaires, communautaires, ou autres.

Les problèmes principaux sont détaillés dans le document d'avant-projet déposé, tel que mentionné à la section 4.4.1, auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC), en annexe 4. Ceux-ci se manifestent en matière de l'accès et de la sécurité des usagers et des travailleurs, du respect des normes de sécurité, de l'envergure et de la configuration de la salle, de l'accueil d'artistes (loges), mais principalement pour l'accès et la circulation du public, incluant l'accès aux commodités, et l'accès aux personnes à mobilité restreinte. Des problèmes de nature technique sont aussi répertoriés, notamment en deux secteurs : le débarcadère et les espaces scéniques, incluant les problèmes liés à la disponibilité de la salle de spectacle.

### 3.7.5 RECOMMANDATIONS ET ÉVALUATION D'IMPACT (RÉI) – LES DÉTERMINANTS SOCIAUX

En continuité à la section 3.3.2, le volet culturel du projet de complexe culturel et sportif en santé durable peut impacter la santé de la population par le biais des déterminants sociaux qui incluent les liens sociaux, les loisirs et la culture, ainsi que l'inclusion et l'équité.

La synthèse des recommandations de la Direction de santé publique mentionne les éléments suivants concernant l'aspect culturel du projet. L'environnement bâti du complexe doit prévoir des blocs sanitaires universellement accessibles, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Afin de favoriser les liens sociaux, les lieux doivent également être accessibles aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est également pas le cas pour le moment. Le rapport complet, en annexe 2, propose d'autres recommandations en lien avec les liens sociaux, ainsi que les loisirs et la culture.

En revanche, les besoins exprimés précédemment prouvent l'insuffisance, l'inaccessibilité et l'état inadéquat des lieux afin d'être en mesure de tenir compte des recommandations émises par la Direction de la santé publique dans l'état actuel de la Salle Edwin-Bélanger et de ses commodités.

#### **3.7.5.1 Évaluation d'impacts sur les déterminants sociaux – Loisir et culture**

En plus de constituer d'excellentes opportunités de participation sociale, le loisir contribue au bon développement physique, intellectuel et social des individus, ainsi qu'au vieillissement actif des aînés. Il est un facteur important de la qualité de vie. Le loisir est un véritable instrument de la santé et de la richesse physique et sociale des personnes et des collectivités. Il est un facteur d'équilibre, de ressourcement, de retour vers soi, vers sa famille, sa vie personnelle et ses communautés d'appartenance.

Dans cette perspective, les loisirs doivent faire partie intégrante du quotidien de tous. Les loisirs comprennent une grande variété d'activités offrant des bénéfices potentiels aux individus. Les loisirs passifs correspondent à des activités qui contribuent à la détente, nécessaires à la santé mentale, et qui demandent peu d'efforts, tels qu'écouter de la musique. Les loisirs actifs comprennent d'une part les activités sociales où l'intérêt principal est de socialiser avec des membres de la famille et des amis, ainsi que les activités cognitives axées pour leur part sur un passe-temps, un jeu ou une autre activité qui stimule l'intellect.

Chez les enfants et les adolescents, le loisir dans les communautés locales réduit la prévalence de comportements antisociaux et diminue les coûts sociaux associés à la délinquance. Il brise l'isolement, réduit la marginalisation et crée des liens sociaux essentiels à la vitalité des communautés. Pour les jeunes, les loisirs ont le potentiel d'améliorer l'estime de soi par le développement d'habiletés et l'identification à des modèles (animateurs, instructeurs, etc.). De plus, les programmes de loisirs qui visent

l'acquisition d'habiletés sportives et culturelles offerts aux enfants de familles à faible revenu âgés de 5 à 15 ans donnent lieu non seulement à l'amélioration de leurs aptitudes, mais aussi à une réduction des conséquences de comportements antisociaux constatés par la communauté, telles que le vandalisme.

Notons que l'organisation d'activités sportives, sociales et culturelles et une animation dynamique tout au long de l'année permettent de donner vie aux installations municipales, d'encourager la participation et de favoriser les échanges sociaux. En effet, une offre de loisir public attrayante joue un rôle important dans l'accueil, l'intégration dans les milieux de vie et la création de liens sociaux. Ainsi, il n'est pas surprenant de savoir que l'offre de qualité de services récréatifs d'une municipalité est l'un des facteurs d'attraction des nouveaux arrivants dans le choix de leur nouvelle résidence.

L'offre de loisirs et d'activités culturelles doit prendre en compte les préférences des citoyens actuels et futurs de la MRC. Plusieurs activités et éléments ont été suggérés lors des focus group et des consultations (réalité augmentée, musique, exposition d'art dans le hall, etc.).

### 3.7.6 CONCLUSION DES BESOINS CULTURELS

Somme toute, les besoins en culture sont criants à divers niveaux dans la région. Effectivement, les besoins touchent non seulement la diffusion de spectacles professionnels, mais également les divers organismes dans l'atteinte de leur mission et/ou dans le développement de leur offre.

Il existe une interrelation entre la culture et le sport qui est altérée par les silos entre les différentes disciplines culturelles et sportives. Un lieu permettant aux organismes de se côtoyer favoriserait le développement de maillage intéressant entre ces disciplines. Par exemple, la danse peut amener des éléments de chorégraphie pertinents pour la gymnastique, le yoga peut amener une flexibilité importante pour tous les types d'athlètes, également chez les danseuses. Les disciplines culturelles, artistiques et sportives, ont besoin d'un lieu qui brise les silos afin d'innover dans leur pratique.

On constate, cependant, l'unanimité des besoins d'accessibilité à des lieux adaptés à diverses pratiques culturelles permettant non seulement de répondre aux besoins actuels, mais aux besoins futurs de la population. Les besoins exprimés sont en corrélation avec les recommandations émises par la Direction de la santé publique notamment en termes d'accessibilité des lieux, mais également en termes de développement de la programmation qui est altérée par l'insuffisance des espaces disponibles et des lieux inadéquats à certaines pratiques.

### **3.8 PORTRAIT DES BESOINS SPORTIFS**

#### **3.8.1 COMPTE-RENDU DES CONSULTATIONS**

##### **3.8.1.1 Enquête auprès des organismes sportifs et culturels – Automne 2020**

À l'automne 2020, une consultation téléphonique a été effectuée auprès des organismes sportifs et culturels de la région. Cette consultation téléphonique fait état de la situation des besoins en matière d'installations sportives et culturelles dans la région. Ce sont 20 organismes sportifs et 13 organismes culturels qui ont participé à cette première consultation. L'enquête est basée sur des questions préétablies qui menaient les organismes à effectuer une réflexion sur les maillages possibles entre leurs besoins et ceux associés à d'autres activités afin de les sensibiliser à la rentabilité des installations, mais aussi à l'importance de transformer leur pratique afin de la rendre moderne et optimale. La version téléphonique de la consultation est bien évidemment due aux mesures sanitaires en vigueur à ce moment en lien avec la COVID-19.

Les documents complets, en annexes 5 et 6, font état des discussions détaillées entretenues avec chaque intervenant des organismes contactés pour chacune des questions posées et présente le tableau récapitulatif faisant état de la situation des besoins des organismes en corrélation avec les installations qu'ils souhaiteraient utiliser si de telles installations étaient mises à leur disposition.

Concernant le volet sportif, les tendances sont les suivantes :

- 71.5 % des répondants mentionnent l'importance de l'accès à une salle de conditionnement/cross-fit;
- Plus de la moitié des répondants mentionne l'intérêt d'avoir accès à une piste de course intérieure;
- Le tiers des répondants mentionne l'importance d'accès à un terrain synthétique intérieur pour les sports de gazon;
- Près de la moitié des répondants mentionne l'intérêt d'accès à des plateaux de gymnases multisports supplémentaires;
- Près de la moitié mentionne l'intérêt pour des locaux multisports, notamment pour la pratique du yoga et de la danse.

##### **3.8.1.2 Consultation publique auprès des organismes sportifs et culturels – Automne 2021**

Cet atelier de consultation avait pour objectif de présenter les résultats de la consultation téléphonique effectuée auprès des organismes culturels et sportifs à l'automne 2020. L'objectif de cette rencontre était également de poursuivre les discussions sur les besoins des organismes en matière de services et d'infrastructures afin de faire émerger des recommandations en vue de la requalification des infrastructures de l'ancienne palestre et de l'ancienne piscine, et du développement culturel et sportif.

Un tableau résumé et le procès-verbal de la consultation, se retrouvant en annexes 7 et 8, démontrent les besoins et interrelations possibles entre les équipements du futur complexe, et ce, autant pour les organismes culturels que sportifs. Les possibilités de maillage sont davantage ressorties entre les organismes sportifs, mais demeurent tout de même réelles pour les organismes culturels.

Les tendances ont évolué en ce sens :

- Les répondants mentionnant l'intérêt d'avoir accès à une piste de course intérieure et les répondants mentionnant l'importance d'accès à un terrain synthétique intérieur (65 %) mentionnent l'intérêt d'un dôme amovible sur le terrain synthétique extérieur comme solution pour les sports de gazon;
- Plus de la moitié mentionne l'intérêt pour des locaux multisports, notamment en mentionnant l'intérêt pour la pratique du yoga et de la danse et reconnaissent la valeur malléable de ces espaces pour la pratique sportive ET culturelle;
- Plus du tiers des organismes mentionne l'importance de la création d'une synergie par l'implantation de bureaux administratifs incluant salle de repos, espaces bureaux, salle de réunion, clinique professionnelle (infirmierie), et une salle technologique.

D'autres constats généraux sont émis dans le procès-verbal et ils sont détaillés dans l'annexe 8.

### 3.8.2 DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES VIEILLISSANTES, VOIRE INEXISTANTES ET PEU INSPIRANTES

Les infrastructures sportives situées à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault sont des infrastructures datant des années 60. Celles-ci ont reçu plusieurs travaux d'entretien et de restauration à travers les années. Cependant, leur état actuel pose plusieurs problèmes pour répondre aux besoins d'une pratique sportive moderne (vous référer à la section 3.5.7). Il faut se résigner à l'idée que nous sommes confrontés à des infrastructures en fin de vie ayant atteint leur capacité maximale.

À travers les années, les organismes ont pallié de différentes façons les limites de nos infrastructures. Néanmoins, elles en sont arrivées aux limites du possible. Ces infrastructures ne sont pas seulement vieillissantes, mais également peu inspirantes. Il s'agit d'un enjeu majeur non seulement dans le développement des athlètes, mais également dans le développement de saines habitudes de vie. La motivation à pratiquer un sport dans des infrastructures désuètes est beaucoup moins élevée. Les organismes doivent redoubler d'efforts pour motiver leurs clientèles à adopter un mode de vie actif tant pour la clientèle récréative que compétitive.

Telle que nous l'indiquent les données statistiques énoncées à la section 3.2, la capacité de nos organismes à motiver les clientèles à adopter un mode de vie actif doit faire partie des priorités afin d'améliorer les statistiques de santé de nos populations.

### 3.8.3 DESCRIPTION DE L'URGENCE D'AGIR

#### 3.8.3.1 État de désuétude de la palestre

Étant considérée comme la porte d'entrée pour les sports, la gymnastique permet aux enfants de développer leur motricité dès leur plus jeune âge. Discipline olympique, le niveau de performance a évolué à un rythme particulièrement rapide au cours des dernières années. Les palestres doivent donc s'adapter afin de suivre l'évolution de cette discipline. À Montmagny, tel que le démontre la carte à la section 3.2.7, la palestre se positionne comme l'unique lieu pour la pratique de ce sport entre Lévis et La Pocatière.

La palestre actuelle est trop petite, sans climatisation, la hauteur du plafond est limitative et la palestre présente des vestiaires avec de lacunes importantes. Ces problématiques sont détaillées et expliquées par des photos dans le document en annexe 9. Ces limites font en sorte de restreindre la pratique sportive et le développement de ce sport. La superficie actuelle de la palestre dépasse légèrement les 3 500 pieds<sup>2</sup>. Actuellement, l'espace estimé nécessaire afin de répondre à tous les besoins actuels et de développement futur de la gymnastique, accueillant tous les équipements au même endroit, dans une superficie sécuritaire, exigent au minimum 12 000 pieds<sup>2</sup> soit une superficie 3 à 4 fois plus grande que notre palestre actuelle.

Magny-Gym, l'organisme occupant l'espace depuis plusieurs décennies, a essayé toutes les configurations possibles afin d'agrandir « par l'intérieur ». La configuration actuelle est la plus optimale. Cependant, pour le moment, la surface de sol (engin gymnique mesurant 42 pieds par 42 pieds) est installée à l'Église St-Thomas, située au 140, rue St-Jean-Baptiste Est, soit entre 5 à 10 minutes de marche de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault. Il faut comprendre que les gymnastes, en tout temps incluant en hiver, doivent, au milieu de leur entraînement s'habiller et se rendre à la marche au sous-sol de l'église, afin de continuer leur entraînement. Ces déplacements augmentent les risques liés à cette pratique sportive et peuvent être un frein pour les parents dans l'inscription de leur(s) enfant(s). À l'annexe 10, les photos démontrent bien les problèmes de superficie, de hauteur et l'état du vestiaire.

### 3.8.3.2 Superficie d'autres clubs au Québec

Club	Superficie	Commentaire(s)
<b>L'envol, Lévis (Secteur Desjardins)</b>	4 000 à 5 000 pi <sup>2</sup>	Accès à un autre gymnase de même grandeur pour leurs cours du récréatif
<b>Gymnamic, Lévis (Charny)</b>	10 000 pi <sup>2</sup> (deux étages)	
<b>Voltige, St-Georges</b>	5 400 pi <sup>2</sup>	
<b>Gymagine, La Pocatière</b>	Environ 8 000 pi <sup>2</sup>	
<b>Québec Performance, Québec</b>	20 000 pi <sup>2</sup> 19 000 pi <sup>2</sup>  1 000 pi <sup>2</sup> 2 000 pi <sup>2</sup> 2 000 pi <sup>2</sup>	2 palestres complètes et spécialisées (côté masculin et cheerleading)  3 espaces qui se montent et se démontent tous les weekends pour augmenter leur clientèle récréative
<b>Unigym Gatineau</b>	Secteur Gatineau: 25 000 pi <sup>2</sup> Secteur Aylmer: 4 500 pi <sup>2</sup> Secteur Hull: 6 400 pi <sup>2</sup> Secteur BMA: 9 600 pi <sup>2</sup>	4 installations totalisant 45 500 pieds <sup>2</sup>

Quand on compare la superficie de notre palestre à celles des clubs d'ailleurs au Québec, on constate au minimum près de 1 500 pieds<sup>2</sup> de moins pour notre palestre. Cette comparaison s'étend entre 6 500 à 21 500 pieds de moins lorsqu'on compare à des clubs en région urbaine. En conclusion, la palestre de Montmagny affiche la superficie la plus petite comparativement à tous les clubs voisins situés autant en région rurale qu'urbaine.

De plus, tel qu'élaboré dans le rapport de division sport-rep de 2017, en annexe 11, les aires de circulation périphériques sont importantes à prévoir, un nouvel espace plus grand permettrait notamment aux gymnastes de s'entraîner de façon plus efficace. Par exemple, pour un groupe de dix filles qui s'entraînent sur deux ensembles de barres asymétriques, le temps d'attente est très long entre deux passages. Considérant qu'actuellement les poutres, le sol et le trampoline entourent les barres asymétriques, cela ne permet pas aux gymnastes de faire autre chose que d'attendre.

Magny-Gym utilise également le corridor de l'école et une lisière de sol pour les périodes d'échauffement et de conditionnement physique des athlètes. Il est clair que le corridor n'est pas un endroit approprié considérant que plusieurs événements se tiennent la fin de semaine dans les gymnases de l'école, amenant beaucoup de circulation (accès aux fauteuils roulants bloqué), en plus de ne pas être un lieu sécuritaire pour les gymnastes.

De plus, la climatisation inexistante empêche la tenue d'activités estivales considérant les températures qui peuvent frôler les 40 degrés lors des journées les plus chaudes. Température qui est dangereuse dans le cas de pratiques sportives. Les poutres et les barres deviennent glissantes, ce qui augmentent les risques de chutes.

Enfin, la superficie de la palestre en adéquation avec l'absence de vestiaires adéquats est un frein majeur de développement pour l'organisme Magny-Gym. En effet, la capacité de gymnastes est d'abord réduite par la capacité de la palestre. Cette superficie ne permet également pas l'installation des appareils nécessaires à l'offre de la gymnastique masculine et d'une offre au trampoliner, l'état de vestiaires ne permet pas non plus la mixité des clientèles féminines et masculines à partir d'un certain âge, ce qui empêche le développement de ces disciplines pour le club et qui réduit l'offre aux citoyens notamment pour la clientèle masculine.

### **3.8.3.3 Étude de désuétude de la piscine Guylaine-Cloutier**

La nage est probablement un des sports qui peut être pratiqué par toutes les clientèles. En effet, nager optimise la santé cardio-vasculaire et plusieurs professionnels de la santé recommandent la natation aux personnes souffrant d'un surpoids, suivant une réadaptation physique ou étant aux prises avec des douleurs articulaires puisque les articulations ne sont pas soumises aux chocs. Pourtant la piscine actuelle n'est pas adaptée pour les enfants, les personnes à mobilité réduite où les personnes vivant une situation d'handicap ou avec certaines limitations.

La construction de l'infrastructure aquatique actuelle de la Ville de Montmagny remonterait à 1967. D'autres villes du Québec ayant des infrastructures aquatiques datant de la même époque de construction, sont à remplacer de tels équipements devenus désuets et dispendieux à entretenir (fuites du bassin, mauvaise isolation, corrosion dans la structure, etc.). Cependant, le financement de ces projets ne tient pas compte du contexte de la ruralité tel qu'indiqué à la section 3.2.6.

En février 2021, la Ville de Montmagny a mandaté DG3A architectes afin de réaliser une étude d'avant-projet de l'état du bâtiment et des équipements à la piscine municipale intérieure Guylaine-Cloutier. Le rapport en annexe 12 démontre l'état critique des lieux actuels et l'importance des constats en termes d'accessibilité et de sécurité pour les usagers, mais également l'importance de la dégradation actuelle des lieux.

*« Tous les constats nous ont permis d'établir deux (2) différentes options pour l'exécution de travaux qui feront de la piscine Guylaine-Cloutier un bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, mis à niveau et offrant une opération selon une performance énergétique grandement*

*améliorée. Une troisième option étudiée est la construction d'un bâtiment neuf, offrant un rendement énergétique et d'opération optimum. »*

Les 3 scénarios d'investissement proposés sont soit la restauration et la mise aux normes de l'existant pour un coût de 2 501 996 \$, la restauration et la mise aux normes de l'existant incluant l'ajout d'un bassin ludique pour le coût de 4 520 918 \$ ou la construction d'un nouveau bâtiment aux normes (l'optimum) pour le coût de 13 016 228 \$.

Selon le directeur aquatique et entraîneur-chef, les deux premières options ne sont pas viables pour plusieurs raisons. En effet, la restauration et la mise aux normes de l'existant, qu'elle comprenne ou non l'ajout d'un bassin ludique, sont contraignantes et limitatives. Ces options, ne comprenant pas l'agrandissement du bassin existant de 4 corridors, ne permettent pas d'augmenter la capacité de la piscine et d'avoir un bassin ayant un nombre suffisant de corridors pour atteindre les normes standards. Ainsi, ces options ramènent à la problématique de départ : la capacité de la piscine est atteinte et elle ne permet pas de tenir de compétitions selon les normes de la FNQ et de Natation Canada. Les options ne comprenant pas l'ajout de gradins et d'espaces d'attente, ne permettent également pas le développement du club. Enfin, ces options nécessitent la fermeture de la piscine pendant les travaux, causant l'absence d'accès à l'infrastructure pour les usagers pendant une période importante.

#### **Problématiques vécues dans les dernières années :**

- La ventilation est un problème constant, puisqu'elle n'est pas aux normes. Les tests d'air ont démontré un taux trop élevé de particules nocives dans l'air (voir l'article en référence pour plus d'informations sur les effets de ces particules).<sup>28</sup> En plus d'être un risque important pour la santé des usagers, cela nécessite de laisser l'air circuler par les fenêtres et cela même en hiver, ce qui cause une condensation importante à l'intérieur du bâtiment. La ventilation fait également un bruit constant et elle a brisée en novembre dernier causant l'absence de ventilation pendant plus d'une semaine.
- Presqu'au même moment, soit en octobre/novembre dernier, le chauffe-eau de la piscine s'est auto-dérégulé, causant une augmentation de la température de l'eau à 93 degrés. La piscine a dû être fermée à toutes les clientèles pendant 3 jours afin de réduire la température de l'eau à la normale.
- Encore en 2021, la piscine s'est vidée aux trois-quarts pendant la nuit envoyant l'eau dans la canalisation d'urgence. Il a fallu plus d'une semaine, afin d'être en mesure d'ouvrir la piscine à nouveau pour les usagers, pour remplir la piscine, la chauffer et y effectuer les tests de chlore.

---

<sup>28</sup> Ispira. *Le danger des chloramines à la piscine*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://ispira.fr/le-danger-des-chloramines-a-la-piscine/>

### 3.8.3.3.1 Natation et cours reliés

La piscine actuelle est une piscine de 4 corridors de 25 mètres. Lors des consultations, les participants ont mentionné que la piscine était surutilisée et qu'il était difficile d'avoir accès à des cours d'aquaforme, à titre d'exemple. Le directeur du Service des loisirs de la Ville de Montmagny confirme qu'effectivement, la piscine affiche presque pleine capacité. Il y a huit cours d'aquaforme le matin. À l'hiver 2020, elle était utilisée à plus de 75 % durant la semaine entre 7h et 21h. Depuis ce temps, l'École secondaire Louis-Jacques-Casault et le Club de natation ont mis en place, pour l'année scolaire 2021-2022, une concentration Natation affectant le taux d'utilisation de la piscine à la hausse. La concentration sera également ouverte aux étudiants du collégial dès la rentrée 2022 augmentant encore le nombre de nageurs en piscine.

À l'automne 2021, la piscine était utilisée à pleine capacité, vous trouverez l'horaire en annexe 13. Les activités ont généré un nombre d'inscriptions important :

- inscriptions Croix-Rouge et cours privés : 230 jeunes;
- inscriptions Aquaforme : 220 personnes;
- inscriptions entraînements libres : 100 personnes ;
- une moyenne de 15 baigneurs par baigns libres du midi (5 fois/semaine);
- une moyenne de 20 nageurs aux baigns libres du soir (3 fois/semaine);
- une moyenne de 20 baigneurs par baigns libre la fin de semaine;
- deux cours cadres regroupant 24 personnes.

Certains groupes sont aussi sur une liste d'attente, car la plupart souhaite avoir des cours le week-end. Certains prendront alors les cours sur semaine en début de soirée. La ville offre aussi davantage de cours privés ou semi-privés, une centaine par année en moyenne.

#### 3.8.3.3.1.1 Volet compétition

Le Club de natation Montmagny est en pleine expansion avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur-chef et d'un nouvel entraîneur adjoint. Le club a comme objectif d'offrir des entraînements de qualité en lien avec le développement à long terme de l'athlète tout en continuant à développer des nageurs qui représentent la ville

de Montmagny aux niveaux régional, provincial, national et international. Depuis peu, le club a fait l'achat de matériel à la fine pointe de la technologie, tels des moniteurs cardiaques, une caméra aquatique, un iPad, une télévision, une plaque de départ au dos, etc. Par ailleurs, le club de natation a décidé de relancer et d'encadrer l'entraînement des maîtres-nageurs dès le printemps 2020 par le biais d'entraîneurs certifiés.

Avec sa nouvelle équipe, le Club de natation Montmagny souhaite également développer un programme pour les Olympiques spéciaux du Québec, les nageurs paralympiques, développer un sport-études en natation et développer un club de triathlon. C'est fort de ce personnel et de ce matériel qu'il se trouve face à la limitation actuelle de l'espace en piscine. Ayant présentement seulement accès à une piscine de quatre corridors de 25 mètres, le club est dans l'impossibilité de tenir de compétitions, de réaliser tous ses projets et de répondre à la demande de sa clientèle. À titre d'exemple, le club aimerait ajouter des plages horaires à l'entraînement de triathlon pour les adultes, car il y a beaucoup de demandes en ce sens à cause de la popularité de ce sport. Cependant, il ne peut le faire sans sacrifier l'entraînement d'un autre groupe.

Cette situation est aussi vraie pour les moniteurs de la ville, car en ce moment, il ne reste plus que deux places disponibles pour prendre des cours privés de natation chez les enfants pour la session de printemps. Le club de natation est aussi confronté à une autre problématique. Il lui est difficile d'offrir le temps d'entraînement nécessaire pour ses nageurs de niveau national et international. D'ailleurs, il lui est aussi difficile de retenir ces nageurs de haut calibre faute d'infrastructures suffisantes pour leur entraînement. Le club a actuellement 121 membres au niveau compétitif.

#### Club de natation 2020

Groupe	Nombre de nageurs	Âge	Nombre d'entraînement par semaine
Découverte	14	4 à 7 ans	1 fois
Exploration	22	5 à 8 ans	2 fois
Espoir	24	7 à 10 ans	1 fois
Relève	13	8 à 11 ans	2 fois
Performance	15	8 à 12 ans	3 fois
Régionaux	12	8 à 12 ans	4 fois
Provinciaux/Nationaux	21	12 ans et +	8 fois
Total	121		

Pourtant, aucune compétition ne peut se tenir à la piscine intérieure Guylaine-Cloutier, ainsi l'unique possibilité est d'accueillir des compétitions à la piscine extérieure du Camping Pointe-aux-Oies. Cependant, la tenue de compétitions ne peut se tenir qu'avant la Fête nationale du Québec et après la Fête du Travail considérant l'entente actuelle avec le camping auquel la piscine est réservée pour toute la période estivale. Au Québec, l'utilisation de piscines extérieures avant la Fête nationale du Québec et après la Fête du Travail est loin d'être confortable selon les températures normales de saison amenant le bassin à des température frôlant les 74 degrés.

### **3.8.3.4 États et utilisation des infrastructures connexes**

#### **3.8.3.4.1 Plateaux de gymnases et espaces connexes**

L'accès à des plateaux sportifs de jour pour la population est inexistant pour le moment. Ainsi, les clientèles travaillant de soir ou de nuit, les personnes à la retraite, les mères en congé de maternité, etc., n'ont pas accès à des activités en journée, car la mixité des clientèles dans un cadre scolaire ne correspond pas aux règlements de sécurité pour les élèves. L'école ne peut permettre l'accès aux gymnases scolaires pendant les heures de classe. Dans tous les cas, la direction de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault nous a confirmé que les gymnases de l'école secondaire, entre 9h00 à 19h00, sont utilisés à 100 % pour l'entraînement des groupes de sports de l'école.

La saturation des plateaux du gymnase demande une créativité des gestionnaires afin d'offrir des espaces connexes pour répondre aux besoins de tous les organismes et de tous les sports en émergence. Le corridor du troisième étage (course et sprint) et la grande salle de l'école (saut à la haie, saut en hauteur, etc.) servent notamment à l'athlétisme et au cheerleading (tumbling et chorégraphie). Endroits qui ne sont

pas appropriés ni sécuritaires pour la pratique de ces sports. En effet, les plafonds sont très bas et les surfaces du sol sont glissantes augmentant les risques de blessures pour la pratique de ces sports.

### 3.8.3.4.1.1 Horaire 2021-2022

Horaire des pratiques des équipes sportives

Lundi	Gymnase 1	Gymnase 2	Gymnase 3	Gymnase 4	Grande Salle	Corridor du 3 <sup>e</sup> étage
16:00 à 17:20	Golf	Volleyball JF	Volleyball CF2	Athlétisme		Athlétisme
17:30 à 18:50	Basketball BM	Basketball BM	Volleyball JM (CSCS)	Futsal BM		
Mardi	Gymnase 1	Gymnase 2	Gymnase 3	Gymnase 4		
16:00 à 17:20	Golf	Volleyball CF1	Volleyball JF	Volleyball CF2	Athlétisme	Athlétisme
17:30 à 18:50	Football	Football	Football	Volleyball BF2	Athlétisme	Athlétisme
Mercredi	Gymnase 1	Gymnase 2	Gymnase 3	Gymnase 4		
16:00 à 17:20	Volleyball CF2	Volleyball BF1	Basketball JM	Athlétisme	Cheerleading	Athlétisme
17:30 à 18:50	Basketball JF	Basketball JF	Badminton	Badminton	Cheerleading	
Jeudi	Gymnase 1	Gymnase 2	Gymnase 3	Gymnase 4		
16:00 à 17:20	Volleyball JF	Volleyball CF1	Badminton	Badminton	Athlétisme	Athlétisme
17:30 à 18:50	Volleyball BF2	Football	Football	Football	Athlétisme	Athlétisme
Vendredi	Gymnase 1	Gymnase 2	Gymnase 3	Gymnase 4		
16:00 à 17:20	Basketball JM + JF	Basketball JM + JF	Volleyball BF1	Volleyball BF2		
17:30 à 18:50	Basketball JM + JF	Basketball JM + JF	Futsal BM	Volleyball JM (CSCS)		

La venue de plateaux de gymnases supplémentaires et accessibles à la communauté de jour est demandée par les citoyens. La direction de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault aurait également des besoins de location estimés à 30 % pour ces nouveaux plateaux.

### 3.8.3.5 États et utilisation des locaux de danse et d'interprétation « artistique »

L'École secondaire Louis-Jacques-Casault fournit des locaux de danse et à vocation artistique pouvant également servir pour la pratique des arts d'interprétation. Cependant, avec ses 250 inscriptions annuellement, l'organisme Magny-Danse utilise les locaux du lundi au jeudi et le samedi à pleine capacité. D'ailleurs, l'organisme aurait besoin d'un local supplémentaire pour l'offre adulte/parent-enfant, mais l'école n'est pas en mesure de répondre à cette demande pour le moment.

Tel que mentionné à la section 3.7.3.3.1, les locaux fournis par l'école ne sont malheureusement pas adaptés à la pratique de la danse, les planchers et les grandeurs sont inadéquats pour cette pratique. En effet, pour un groupe de neuf danseuses de ballet, on arrive à saturation du local. En effet, les danseuses manquent d'espace sur les barres et elles manquent d'espace pour effectuer des grands jetés causant des risques de se blesser et/ou de se frapper entre elles. Dans toutes les disciplines confondues ou presque, Magny-Danse doit donc diviser ses groupes en deux afin d'avoir des groupes adaptés à la taille des locaux. Cependant, cela double les coûts d'activité de l'organisme par la nécessité de doubler le temps de travail des entraîneurs qui normalement auraient effectué le même travail pour un seul groupe. Il

s'agit de dépenses considérables qui pourraient être attribuées au développement de l'organisme et à l'offre de services aux citoyens.

De plus, les rangements sont insuffisants et les aires d'attentes sont inexistantes. Les gens doivent attendre assis par terre dans le corridor de l'école, ce qui est aussi le cas pour la gymnastique et la natation.

La ventilation pose également des problèmes, celle-ci nécessitant une programmation, elle dépend de la coordination entre les gestionnaires du bâtiment et les organismes à prévoir les besoins. De plus, la ventilation de ces deux locaux est annexée à toute la ventilation du côté ouest du bâtiment. Ainsi, lorsque les besoins de ventilation de ces deux locaux sont programmés, la ventilation du 1<sup>er</sup> étage au 3<sup>e</sup> étage de l'intégralité du côté ouest de l'école se met en marche. Il s'agit d'une dépense énergétique importante pour le besoin de deux seuls locaux.

#### 3.8.4 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LIMITÉES (VOLET COMPÉTITION)

Il est prouvé que les compétitions sportives, tout comme les événements culturels, amènent des retombées économiques non-négligeables dans les villes et les régions les accueillant. La région de Montmagny compte un nombre important de lieux d'hébergements et de restaurants pouvant supporter des événements d'envergure majeure tels que le démontrent la tenue du Carrefour mondial de l'accordéon et du Tournoi provincial Opti Pee-Wee de Montmagny. Comparativement à certaines régions dont l'offre d'hébergement est insuffisante voire inexistante tel qu'à Sainte-Marie, en Beauce, Montmagny a une offre très développée lui permettant de répondre à la demande de compétitions et d'événements d'envergure. Les outils d'accueil y sont déjà ancrés, et ce, depuis plusieurs années.

Pourtant, le développement du volet compétitif dans les sports est toujours limité par l'état des infrastructures, mais également par la capacité des infrastructures ayant un impact sur la pratique sportive soit de niveau régional, provincial, national ou même international.

Dans le cas de la natation, les retombées économiques potentielles de 165 000 \$ pour le club, sont donc remplacées par des activités de financement dans le milieu. Cependant, les revenus générés par ces activités sont loin d'être comparables aux revenus potentiels d'événements compétitifs, limitant les possibilités pour le club de se développer.

Type de compétition	Nombre possible annuellement	Retombées économiques potentielles pour le club	Nombre de nageurs potentiels	Nombre de jours d'événements	Retombées économiques potentielles pour le milieu ***
Régionale (10 corridors – 25 mètres)	3	Entre 15-25K\$	300	2 (3)	553 500 \$ *
Provinciale	2	Entre 30-40k\$	400-500 (450) *	3 (4)	738 000 \$ *
Nationale (50 mètres) et Internationale (50 mètres)	1	Entre 30-40k\$	300-500 (400) *	5 (6)	492 000 \$*
Total (50 mètres)	6	165 000 \$*	2 200*	13	1 783 500 \$
Total (25 mètres)	5	130 000 \$*	1 800*	7	1 291 500\$

**\*Moyenne**

À Granby, en 2016, la Voix de l'Est a fait le point sur l'importance du sport comme moteur économique pour sa région. En effet, « *Au final, chaque personne participant à un événement sportif générerait en moyenne 205,00 \$ par jour en retombées économiques dans la grande région de Granby, indique Mme Vandal. « Clairement, il y a des impacts positifs et importants », reconnaît-elle.* ».<sup>29</sup>

En conclusion, ce sont de plusieurs milliers de dollars, soit minimalement 1 291 500 \$, uniquement pour les événements reliés à la natation, dont les commerces de la région sont privés par les limites du développement du sport compétitif dans notre région. Il s'agit d'un frein important pour le développement économique des commerces notamment des restaurants, des postes d'essence et de l'hébergement, mais également des épiceries et des commerces de détails.

### 3.8.5 CONCLUSION DES BESOINS SPORTIFS

Les besoins en matière d'infrastructures sportives sont criants et ont un impact majeur sur le développement des organismes de notre région affectant non seulement l'offre de services aux citoyens, mais également la possibilité pour la région d'améliorer ses statistiques de santé en offrant l'opportunité à sa population de développer un mode de vie actif et de saines habitudes de vie.

Les changements de paradigmes en santé (section 3.3.1) ne sont pas les seuls changements provoqués par la pandémie mondiale, le télétravail a un impact majeur sur les mouvements migratoires amenant les gens à quitter les grands centres pour les régions. Pourtant notre région est parmi celles en ayant le moins bénéficié. Des infrastructures sportives modernes et neuves seraient un levier d'attraction majeur pour la région, tant pour l'attraction de nouvelles familles que pour la rétention des

<sup>29</sup> Martel et Massé. (2016). *Le sport moteur économique d'importance*. Repéré le 31 mars 2022

<https://www.lavoixdelest.ca/2016/07/12/le-sport-moteur-economique-dimportance-57425f98cf813d11d5d054679fd32f12>

jeunes familles quittant notre région pour avoir accès à des infrastructures et des services de qualité.

### 3.9 PORTRAIT ALIMENTAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

#### 3.9.1 CONTRAINTES DANS LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

	Supermarchés	Petites épiceries/dépanneurs	Aucun commerce de détail
<b>Municipalités</b>	Montmagny	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Berthier-sur-Mer</li> <li>- Cap-Saint-Ignace</li> <li>- Notre-Dame-du-Rosaire*</li> <li>- Montmagny</li> <li>- Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues*</li> <li>- Saint-Fabien-de-Panet</li> <li>- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud</li> <li>- Saint-Just-de-Bretenières</li> <li>- Sainte-Lucie-de-Beauregard</li> <li>- Saint-Paul-de-Montminy</li> <li>- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud</li> <li>- Lac-Frontière</li> <li>- Ste-Apolline-de-Patton</li> </ul>

\* Commerces régis par la communauté soit par l'entremise d'une coopérative ou d'un comité de développement

Comme il est possible de l'observer sur le tableau ci-haut, seule la ville de Montmagny compte des commerces de détail de type « supermarché ». Ainsi, comme indiqué dans le document de référence, les besoins en matière de commerces de détail se résument surtout en la bonification de l'offre sur l'ensemble du territoire et l'augmentation de l'accès à de la nourriture à proximité. Certaines municipalités ne comptent aucun commerce de détail sur leur territoire. En effet, toutes les municipalités de la MRC devraient compter au moins un commerce de détail sur leur territoire. De plus, la centralisation des commerces d'envergure dans la ville de Montmagny constitue un frein à l'accès à une nourriture saine sur tout le territoire. De ce fait, la décentralisation des services est un point majeur afin d'assurer une bonne accessibilité et une offre variée pour tous.

#### 3.9.2 ALIMENTATION EN MILIEUX SCOLAIRES

Il est à noter que 7 des 14 établissements scolaires de la MRC de Montmagny ne comptent aucun service ou offre alimentaire. De ce fait, un des besoins criant au niveau de l'alimentation en milieu scolaire consiste en l'ajout de services alimentaires dans chacun des établissements scolaires de la MRC.

En effet, l'« Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017 en Chaudière-Appalaches »<sup>30</sup> a démontré que seulement 1 élève sur 4 du secondaire consommait la quantité recommandée de fruits et de légumes par jour.

<sup>30</sup> EIS Complexe sportifs culturel. Consulté le 18 mars 2022. [EIS Complexe sportif culturel 2020-08 14.pdf](#)

Ainsi, une revue de l'offre des systèmes alimentaires scolaires afin de rendre disponible une offre plus variée et saine serait un levier considérable afin de modifier ces statistiques inquiétantes. À la lumière de toutes ces données, il est possible de constater qu'un travail est à effectuer en termes d'éducation à la saine alimentation en milieu scolaire afin de sensibiliser la jeunesse à l'importance des répercussions que notre alimentation a sur notre environnement. De plus, l'étude « *Adolescents et boissons sucrées : comprendre les facteurs qui influencent leur consommation pour mieux intervenir* <sup>31</sup> » effectuée sur le territoire de Chaudière-Appalaches a démontré que la consommation de boissons gazeuses est plus élevée au sein des écoles défavorisées que dans les écoles favorisées. De plus, 36,7 % des jeunes sondés pour cette étude ont affirmé consommer au moins une boisson sucrée par jour. Comme nous savons que la MRC de Montmagny a un fort taux de défavorisation matérielle, un besoin de sensibilisation envers les effets de ce type de boisson est présent. De cette façon, l'implantation d'activités d'enseignement alimentaire dans les établissements scolaires ainsi que l'amélioration de l'accès à une saine alimentation dans les environs des établissements permettraient de créer des environnements favorables à la saine alimentation chez la jeunesse.

### 3.9.3 ENJEUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATIONS EN ALIMENTAIRE

Au sein de la MRC de Montmagny, le CFP de l'Envolée est le seul établissement offrant des formations académiques en alimentation et celle-ci représente qu'une offre de 4 formations. En effet, comme le CFP est situé dans les locaux avoisinant l'École secondaire Louis-Jacques-Casault, les espaces de formations et de mise en pratique sont assez limités. Ainsi, les perspectives de développement sont restreintes par l'espace manquant. Pour arriver à offrir une plus grande variété de formations à la population de la MRC, la bonification des infrastructures constitue un élément majeur.

De plus, comme il est connu que la MRC de Montmagny a un taux de défavorisation dans le 4<sup>e</sup> quintile, il importe de retenir la jeunesse dans la région et de favoriser la formation d'une variété de professionnels à même la région. Effectivement, actuellement les citoyens souhaitant acquérir une expertise en alimentation autre que les programmes actuellement offerts doivent se déplacer à l'extérieur de la région. De ce fait, comme il est soutenu dans le document de référence, considérant que les MRC de Montmagny et L'Islet comptent plusieurs producteurs agroalimentaires, le développement d'enseignement spécialisé assurant la pérennité de ce secteur commercial constitue un besoin majeur. En effet, un besoin de développement de formations académiques est présent au niveau du CFP, mais aussi dans le secteur de la formation collégiale. Comme le Centre d'études collégiales de Montmagny est une division du Cégep de La Pocatière, une possibilité se dessine facilement à ce niveau. Si de telles formations s'implantaient au sein de ces établissements, la région bénéficierait de plus de professionnels dans le secteur alimentaire. Pour ce faire, des locaux et installations supplémentaires seraient nécessaires. Le tout pourrait favoriser le développement agroalimentaire de la MRC, puisque nous savons que les producteurs éprouvent actuellement de la difficulté à trouver de la relève.

---

<sup>31</sup> Adolescents et boissons sucrées : comprendre les facteurs qui influencent leur consommation pour mieux intervenir. INSPQ. Consulté le 20 mars 2022. [Présentation PowerPoint \(inspq.qc.ca\)](#)

### 3.9.4 PROBLÉMATIQUE EN ÉDUCATION ALIMENTAIRE

Par ailleurs, un grand besoin se fait sentir au niveau l'éducation alimentaire dans la population de la MRC de Montmagny. Comme la région figure avec un haut taux de défavorisation matérielle et que les données de la santé physique sont défavorables<sup>32</sup>, un besoin est présent afin d'éduquer la population en matière de saine alimentation s'il est souhaité de renverser ces tendances. Comme nous savons que les citoyens de la MRC se retrouvent dans différentes conditions de santé et font face à certaines restrictions alimentaires, un besoin est présent pour la bonification et la diversification de l'offre d'activités d'éducation alimentaire afin de répondre aux besoins de tous.

Comme seulement deux formations alimentaires éducatives sont actuellement accessibles à toute la population de la MRC, le besoin de développer cette branche est présent. Il est connu qu'une meilleure éducation en alimentation favorise la tendance à faire des choix plus sains<sup>33</sup>. De plus, des formations adaptées offrant un format en ligne ou utilisant les infrastructures culinaires disponibles dans les diverses municipalités devraient être élaborées afin de répondre au besoin grandissant dans l'ensemble de la MRC. De ce fait, l'ajout de locaux offrirait plus de possibilités pour arriver à offrir davantage de services en éducation auprès de l'ensemble de la population.

Finalement, un besoin est présent afin d'instaurer des programmes soutenant l'éducation alimentaire au sein des milieux scolaires autant primaires que secondaires. D'où l'importance d'acquérir de l'expertise ainsi que des ressources matérielles afin d'offrir un éventail d'activités ayant pour thème l'alimentation sous toutes ses formes.

### 3.9.5 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les jardins collectifs et communautaires constituent un levier particulièrement apprécié par la communauté afin de répondre aux besoins en sécurité alimentaire, mais aussi pour favoriser le développement des connaissances alimentaires des citoyens. Ainsi, l'ajout d'espaces verts aux milieux de vie viendraient apporter notamment aux connaissances alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la socialisation communautaire.

Pour continuer, la reprise et la bonification des services de cuisines collectives est un autre besoin présent. En effet, ces services sont grandement appréciés par la population, mais ne sont offerts qu'occasionnellement sur le territoire. Ainsi, l'ajout d'infrastructures permettrait d'augmenter les occasions d'offrir ce service aux citoyens. Aussi, bien que l'ensemble des municipalités comptent une cuisine, ce ne sont pas chacune d'entre elles qui comptaient un service actif de cuisines collectives avant la pandémie. De ce fait, un besoin de structuration des activités afin d'offrir un service dans toutes les municipalités est présent. Il convient qu'il serait bénéfique d'optimiser l'utilisation des infrastructures culinaires de la région comme outil pour pallier la

---

<sup>32</sup> Plan d'action – Signature innovation. MRC de Montmagny. Consulté le 17 mars 2022. [Plan action - Signature innovation.pdf](#)

<sup>33</sup> Veille scientifique Saine alimentation et mode de vie actif, volume 9, numéro 3, septembre 2021. Consulté le 26 mars 2022.

[Veille scientifique Saine alimentation et mode de vie actif | INSPQ](#)

méconnaissance alimentaire. De cette façon, l'implantation d'un lieu de coordination des activités alimentaires de la région permettrait d'assurer une utilisation optimale des installations disponibles.

### 3.9.6 CONCLUSION

En conclusion, comme il est connu que la MRC de Montmagny présente un fort taux de défavorisation matérielle, un besoin de sensibilisation et d'éducation alimentaire est grandement présent afin d'inciter la population à acquérir des connaissances alimentaires. L'acquisition de connaissances permettrait d'agir en amont pour arriver à renverser les tendances. De cette façon, l'implantation d'activités d'enseignement alimentaire dans les établissements scolaires ainsi que l'amélioration de l'accès à une saine alimentation dans la région, permettraient de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie auprès des citoyens. Finalement, un besoin de bonification et de décentralisation des centres de distributions alimentaires est présent afin d'arriver à rendre accessible une offre fraîche, locale et saine à l'ensemble de la population. Le portrait complet de la MRC de Montmagny, concernant le volet alimentaire, se retrouve en annexe 14.

## 3.10 CONSULTATIONS ET MOBILISATION DU MILIEU

Tel que mentionné à la section 3.3.3.1.2, le milieu s'est vu attribuer un prix en reconnaissance à son projet duquel émane l'intelligence collective. L'intelligence collective se définit par « *la capacité intellectuelle d'une communauté d'individus qui est issue des interactions entre ses membres, permettant d'effectuer des tâches complexes grâce aux synergies réalisées* ». <sup>34</sup>

L'intelligence collective permet de répondre à un risque identifié par le comité de pilotage (annexe 15) lors de son exercice de gestion des risques. Le risque identifié est le suivant : si le projet ne correspond pas aux besoins de la population, alors il faut revoir la portée du projet. Bien que la réduction de son impact ne soit pas possible, les démarches entreprises par le milieu permettent de réduire la probabilité de ce risque au plus faible, limitant l'importance de ce risque sur le projet.

Cette section fait état de la mobilisation du milieu et des démarches effectuées démontrant cette synergie dans la communauté.

### 3.10.1 CONSULTATIONS GRAND PUBLIC MENÉES EN COLLABORATION AVEC LE CISS-CA - JANVIER ET FÉVRIER 2020

Des consultations publiques ont été organisées en janvier et février 2020 pour présenter le projet de complexe culturel et sportif en santé globale (et durable), mais surtout afin de recueillir les commentaires des citoyens afin de mieux « imaginer et définir » le projet en lien avec les besoins exprimés par la population. Ces consultations ont mené à l'évaluation d'impact sur la santé dans une perspective de santé durable

---

<sup>34</sup> JDN. (2019). *L'intelligence collective*. Repéré le 5 avril 2022 à <https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1204891-l-intelligence-collective/>

par laquelle la Direction de santé publique a émis, en mars 2020, un rapport de recommandations issues de ces consultations tel que mentionné à la section 3.3.2.

Les commentaires des citoyens ont été fort constructifs et inspirants pour la suite des choses et ils ont permis de tirer 5 grandes tendances. Le détail de ces tendances et le tableau complet des commentaires de la consultation sont en annexes 16 et 17 du présent document.

1. Attractivité de la région;
2. Accessibilité aux infrastructures par la population;
3. Milieu de vie pour tous;
4. Accessibilité des activités par le biais des technologies;
5. Lieu multidisciplinaire.

### 3.10.2 CONSULTATIONS DES ORGANISMES SPORTIFS ET CULTURELS 2020-2021

Tel que mentionné aux sections 3.8.1.1 et 3.8.1.2, la MRC de Montmagny a tenu, à l'automne 2020, une enquête téléphonique auprès de plusieurs organismes à vocation culturelle et sportive sur son territoire afin de sonder les besoins de ces organismes. Cette enquête a été suivie d'une activité de consultation, à l'automne 2021, amenant les organismes à réfléchir sur les résultats présentés de l'enquête menée en 2020 dans un contexte global des besoins des organismes présents ou non.

### 3.10.3 CONSULTATIONS SIGNATURE INNOVATION – AUTOMNE 2021

La MRC de Montmagny s'est engagée à agir en santé durable sur son territoire dans le cadre de son projet Signature innovation. Dans ce contexte, la MRC de Montmagny s'est engagée dans une démarche de consultation auprès des citoyens et des acteurs du territoire afin de cibler des enjeux prioritaires en santé durable sur son territoire dans le but de concevoir et structurer son plan d'action.

À l'automne 2021, accompagnée de la firme Votepour.ca, la MRC de Montmagny a tenu plusieurs consultations publiques auprès des citoyens afin de documenter son projet en santé durable et d'établir un plan d'action directement lié aux réalités de ses collectivités, dans le but de rejoindre une diversité de citoyens sur l'ensemble du territoire.

Les thèmes abordés lors des consultations publiques étaient variés : sécurité alimentaire, jeunesse, éducation, environnement, services de proximité/santé, activités physiques et activités sociales.

Les objectifs des consultations citoyennes étaient multiples, mais clairs :

- Démocratiser ce qu'est la Signature innovation en santé durable;
- Recueillir les attentes et les besoins de la population face au projet;
- Définir des orientations en matière de loisir sportif, culturel, et de l'aspect social;

- Améliorer nos statistiques et travailler à mettre en place un plan d'action en fonction des indicateurs reconnus comme prioritaires par la population.

Voici les 6 éléments transversaux qui en découlent :

1. La distance et la mobilité sont des obstacles importants à la santé durable;
2. La population peu nombreuse et la pénurie d'employés provoquent un manque important de ressources et empêchent la nouveauté sur le territoire;
3. Les jeunes tendent à quitter Montmagny à la suite de leurs études secondaires et ne reviennent ni habiter, ni travailler dans la MRC;
4. Pour l'ensemble des thématiques abordées, on y soulève des défis d'accessibilité. Il n'y a pas beaucoup d'offres et de diversité à même la MRC, donc, les citoyens doivent se déplacer pour y accéder;
5. Les coûts sont aussi indiqués comme un obstacle à un mode de vie sain (services de santé mentale, cours de sport, aliments sains, etc.);
6. **L'activité physique est la solution la plus apportée par les citoyens pour améliorer la santé globale de la MRC.**

Le rapport Votepour.ca, ainsi que le plan d'action Signature innovation en santé durable 2022-2025, découlant de ces démarches, sont en annexe 18 et 3.

En conclusion, le complexe culturel et sportif en santé durable se veut l'outil principal de travail pour l'implantation de l'écosystème de sa Signature innovation en santé durable en apportant les infrastructures nécessaires pour la pratique d'activités diverses pour améliorer la santé globale de la MRC.

#### 3.10.4 CONSULTATIONS DÉFINITION DES BESOINS AU VOLET SPORTIF – HIVER 2022

À ce jour, la MRC de Montmagny souhaite enrichir son projet et sa réflexion en plus de progresser dans sa mise en œuvre. Pour cela, elle souhaite être accompagnée par des professionnels aux expertises et champs d'intervention complémentaires à l'image de ceux détenus par L'Escabeau, coop de travailleurs et Bilodeau Baril Leeming Architectes. Ces collaborations permettront de structurer les éléments généraux et plus spécifiques du projet afin d'en faire une initiative porteuse pour le milieu.

La MRC de Montmagny a mandaté, à l'hiver 2022, la firme L'Escabeau afin de réaliser une brève revue des tendances de conception en infrastructures de loisir, de documenter des projets inspirants, de porter une réflexion sur les fonctions de l'espace à convertir ainsi que sur l'implantation de l'infrastructure en accompagnant son équipe dans la documentation des besoins de certains groupes et publics par la tenue de divers ateliers de consultation. Le rapport préliminaire et le rapport de réflexion des consultations sont en annexe 19 et 20.

Les résultats découlant des consultations ont servi à l'architecte pour finaliser l'esquisse quant à la requalification des anciens espaces (piscine et palestre) en se basant sur les propositions d'aménagement/utilisation des espaces fournis par la firme.

### 3.10.5 INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES

Dans les prochains mois, la firme L'Escabeau effectuera la deuxième partie de son mandat, soit effectuer l'inventaire des infrastructures sportives et culturelles sur le territoire des MRC de Montmagny et de L'Islet en vue de dresser un portrait des besoins à l'échelle régionale en matière d'infrastructures.

### 3.10.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE - LE GAZ NATUREL À MONTMAGNY, NATURELLEMENT

#### **3.10.6.1 Desserte du gaz naturel à Montmagny**

La MRC de Montmagny, appuyée des dirigeants d'entreprises de la région, de la Ville de Montmagny, de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny et de plusieurs autres organismes a piloté, il y a quelques années déjà, le projet de prolongement du réseau gazier entre Lévis et Montmagny. La MRC de Montmagny a fait réaliser des études, dont une sur les besoins auprès des entreprises de la région positionnant ainsi la MRC favorablement pour la venue du gaz naturel.

La desserte du gaz naturel offre plusieurs avantages tels que :

- 1) Des coûts énergétiques moindres qui représentent un avantage concurrentiel et de compétitivité pour nos entreprises;
- 2) Le gaz naturel est l'énergie fossile la moins polluante, il représente donc un avantage en vue d'atteindre la politique énergétique du Québec qui vise à diminuer les gaz à effet de serre (GES);
- 3) Un avantage économique additionnel pour consolider nos entreprises actuelles ou pour en attirer de nouvelles à venir s'établir chez-nous considérant la situation géographique déjà avantageuse des parcs industriels de nos municipalités locales rapidement accessibles via l'autoroute 20.

L'utilisation du gaz naturel, en remplacement du mazout léger et du propane, comporte effectivement plusieurs avantages économiques et environnementaux. Sur le plan environnemental, le gaz naturel permettrait une réduction de gaz à effet de serre (GES) de l'ordre de 2 000 tonnes métriques annuellement. Sur le plan économique, ce serait des économies annuelles, donc récurrentes, d'environ 1 000 000 \$ qui seraient réalisées. Ces économies permettraient aux entreprises d'être plus compétitives notamment en créant et en maintenant des emplois, en augmentant la capacité de production, en développant de nouveaux produits, etc.

Depuis 2020, plusieurs entreprises et organisations de la région sont branchées au réseau gazier et ont investi plusieurs milliers de dollars pour la conversion de leur site à l'utilisation du gaz naturel.

### **3.10.6.2 Création du Fonds Jeunesse, Environnement et Innovation**

En mars 2019, dans une perspective de santé durable, plus d'une douzaine de dirigeants d'entreprises soutenant le projet de gaz naturel à Montmagny, ont signé une lettre d'engagement pour la création et la contribution au Fonds Jeunesse, Environnement et Innovation afin qu'en plus des impacts économiques et environnementaux, la venue du gaz naturel crée des retombées significatives pour le développement de notre communauté en lui donnant des leviers pour être plus attractive et innovante.

L'arrivée du gaz naturel en 2020 a mené la MRC de Montmagny à lancer la mise en œuvre du fonds, ce fonds dont la gestion est effectuée par la Fondation Richelieu, organisme existant et reconnu sur notre territoire. Depuis 2021, les démarches entreprises par la MRC de Montmagny et la fondation ont générées la signature de 7 lettres d'entente auprès du fonds par les entreprises de la région.

De plus, afin de démarrer sur des bases solides et ainsi amorcer rapidement des projets pour la jeunesse, la Ville de Montmagny, la MRC de Montmagny et la Fondation Richelieu Montmagny ont respectivement versé un montant de 10 000 \$ au Fonds Jeunesse, Environnement et Innovation représentant une enveloppe de 30 000 \$ disponible dès maintenant. Considérant les conditions « postpandémie » et la situation précaire des jeunes, les sommes ont été versées en un seul versement, à la demande de la fondation, souhaitant dès cette année, financer des projets par le biais du fonds.

Avec la contribution des entreprises qui va s'échelonner sur une période de 5 ans, le fonds devrait recueillir plus de 125 000 \$ qui seront remis à des projets reliés à la jeunesse, à l'environnement et à l'innovation.

La Fondation Richelieu Montmagny, s'étant vu confier la responsabilité du fonds, a mis en place le comité d'orientation et de gestion du fonds par la nomination de trois membres de son organisation qui siégeront au comité, accompagnés des trois premières entreprises ambassadrices du fonds et d'un(e) représentant(e) de la MRC de Montmagny.

## **3.11 PORTRAIT DES BESOINS COMMUNAUTAIRES**

Les différentes statistiques établies à la section 3.2 démontrent l'importance de la vulnérabilité des populations défavorisées au niveau régional. Ces réalités affectent le travail des organismes communautaires qui se voient attribuer une charge de travail et une responsabilité importante dans le milieu.

La situation pandémique n'a pas aidé les choses, la fermeture des écoles et l'augmentation du coût de la vie ont affecté la situation de bon nombre de familles.

*« ...ce sont les enfants des familles défavorisées, qui ne peuvent plus compter sur les repas à la cantine maintenant que les écoles sont fermées. « Pour beaucoup, la cantine offrait le seul bon repas de la journée. Donc maintenant, tout le réseau doit s'adapter et répondre à ces nouveaux besoins. »<sup>35</sup>*

### 3.11.1 L'IMMIGRATION

L'immigration est en hausse dans la région, notamment car plusieurs entreprises se tournent vers l'étranger afin de contrer les enjeux de main-d'œuvre auxquels ils font face (voir la section 3.8.5.1). Cependant, l'immigration en région rurale comporte plusieurs enjeux. Dans une entrevue, M. Jérôme Labrie, directeur des services techniques chez Teknion et vice-président de la CCIM, explique que pour que l'intégration des personnes immigrantes soit optimale et qu'ils désirent rester dans la région, cela nécessite des infrastructures leur permettant de s'intégrer au tissu actuel de citoyens.<sup>36</sup> Lors du tournage de cette entrevue, M. Labrie mentionnait que le manque d'infrastructures permettant l'intégration des immigrants nécessitait aux employeurs de prendre davantage en charge les difficultés d'adaptation et d'intégration sociale de leurs employés immigrants. Pourtant, les employeurs n'ont pas les ressources appropriées afin de répondre à ces besoins.

### 3.11.2 SANTÉ MENTALE

Les organismes communautaires jouent un rôle important dans la gestion des problématiques de santé mentale. Comme les statistiques le démontrent, la santé mentale est un enjeu sur notre territoire tant au point de vue de l'isolement social, que de la détresse psychologique et du taux de suicide.

La directrice de la Maison de la famille de la MRC de Montmagny, Mme Lysanne Tanguay, expliquait en entrevue que les problématiques en lien avec la santé mentale sont des répercussions qui se travaillent dès le jeune âge (section 3.4).

*« Les saines habitudes de vie : bouger, bien manger, être entouré de personnes positives, sont des facteurs de protection en termes de santé mentale. Les organismes communautaires, quand ils offrent des regroupements dans des activités culturelles ou sportives, viennent aider la clientèle à dépenser de bonnes énergies et à libérer des hormones qui sont favorables pour le développement du cerveau. Ce qui est important dans la vie, c'est de développer une passion et de faire quelque chose qui te fait du bien. Le projet de complexe permet de*

---

<sup>35</sup> Boule. M. (2020). *Les organismes communautaires québécois en première ligne*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://lactualite.com/societe/les-organismes-communautaires-quebecois-en-premiere-ligne/>

<sup>36</sup> Gagné K. (réalisateur). *Complexe culturel et sportif en santé durable : Jérôme Labrie, directeur des services techniques chez Teknion et vice-président de la CCIM*. [MP4] Kevin G Media. 2021. 2 minutes <https://www.facebook.com/ComplexeCulturelEtSportif/videos/3021555794769262>

*trouver un équilibre entre l'offre en culture et en sports, ce qui vient chercher les différents types de milieu familial... »<sup>37</sup>*

### 3.11.3 ÉQUITÉ DES CHANCES

Actuellement, l'accès à la communauté à des infrastructures sportives intérieures en tout temps est inexistante. Les lieux se trouvant dans une école secondaire dont les espaces n'ont pas été réfléchis afin de permettre une mixité des clientèles ainsi que la saturation des espaces en journée par le milieu scolaire (voir section 3.8.3.3) empêchent la tenue d'activités communautaires sur les plages horaires de jour. Les plages horaires pour la population citoyenne, pour le gymnase par exemple, débute à 19 h 00. Les parents en congé parental, les personnes ayant des horaires de soir et/ou de nuit (fréquent dans un milieu industriel comme Montmagny), les personnes âgées, les personnes ayant des emplois à horaire variable incluant les fins de semaines/congé sur semaine (étudiants, emploi dans le milieu de la santé, etc.), etc., sont bon nombre d'exemples de citoyens n'ayant pas accès à une offre de services adapté à leurs besoins.

Les salles d'entraînements font partie de l'unique option s'offrant à ces clientèles qui souhaiteraient bouger en journée. Pourtant, l'entraînement en salle ne rejoint pas les intérêts de tous. Cette inaccessibilité affecte directement la chance de ces clientèles de développer de saines habitudes de vie et d'être en santé. Les consultations publiques menées, en mars 2022, ont également démontré que l'accessibilité universelle des lieux et la création de ce milieu de vie permettrait aux différentes clientèles (aînés, immigrants, parents monoparentaux, etc.) de combler notamment des besoins de socialisation (section 3.10.4).

---

<sup>37</sup> Gagné K. (réalisateur). *Complexe culturel et sportif en santé durable : Lysanne Tanguay, directrice du centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny*. [MP4] Kevin G Media. 2021. 2:37 minutes  
<https://www.facebook.com/ComplexeCulturelEtSportif/videos/2947209318851961>

#### 4. COUP D'ŒIL SUR LE PROJET

##### 4.1 LA SANTÉ DURABLE COMME LIANT D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

**Cette section a été rédigée en étroite collaboration avec VITAM et le CISSS-CA.**

Tel que mentionné, le projet de complexe culturel et sportif en santé durable vise l'amélioration de la santé globale de la population en donnant accès à un projet doté d'une vision globale alliant culture, sport, éducation, communauté et santé durable (et globale), mais surtout à créer un nouveau milieu de vie multidisciplinaire accessible à tous. Celui-ci constitue l'outil ou le pivot principal de développement de la santé durable à l'échelle régionale visant une meilleure accessibilité à sa population à des infrastructures sportives, culturelles et communautaires.

Cependant, la Direction de santé publique a été claire dans son rapport, un projet à lui seul ne peut réaliser cette ambition, il se doit d'être ancré dans un projet de société. Ainsi, considérant que le fardeau de la maladie a un impact considérable sur la santé et le bien-être des citoyens, mais également sur l'économie de la région, de la province et même à l'échelle nationale, le milieu souhaite développer un projet appliquant le concept de santé durable afin de transformer le modèle de développement socioéconomique et sociodémographique, et ainsi, créer une approche distinctive au Québec en débutant dans Montmagny-L'Islet. Tel que mentionné précédemment (section 3.2.6), il est important que notre gouvernement reconnaisse l'importance de la ruralité dans le développement du Québec de demain, les régions de Montmagny et de L'Islet sont prêtes à transformer les paradigmes en santé durable et à développer le Québec de demain.

Selon le Dr Jean-Pierre Després, directeur de VITAM, premier centre de recherche en santé durable au Québec, le modèle économique traditionnel nous a toujours menés à travailler et à fragmenter les enjeux de notre société et à les traiter en silo.

*« Même s'il est manifeste que nos environnements, nos milieux de vie, notre mode de vie et notre modèle économique sont très souvent incompatibles avec la santé humaine et celle de la planète, nous ne sommes toujours pas engagés dans une réflexion intersectorielle qui nous permettrait d'envisager des solutions holistiques porteuses pour la population québécoise. »<sup>38</sup>*

Pour y arriver, comme société, nous devons nous donner « la capacité de prendre des décisions éclairées sur la base d'une connaissance fine de ce que nous sommes et, surtout, être en mesure d'évaluer l'impact de nos programmes et de nos interventions auprès des individus ou de la population »<sup>39</sup>. Cependant, actuellement, nous ne disposons pas de données intégrées des différentes dimensions de la santé. Pourtant un tableau de bord complet et intégré des différentes dimensions de la santé des Québécois incluant les facteurs sociaux, environnementaux et économiques affectant la santé et son évolution dans le temps permettrait d'évaluer en temps réel l'impact d'actions sur une population permettant de les moduler pour les rendre les plus efficaces et efficaces possibles. Les investissements

<sup>38</sup> Després, J-P. (2020). *De la gestion des maladies à la santé durable: un nouveau modèle économique?* Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.journaldequebec.com/2020/01/12/de-la-gestion-des-maladies-a-la-sante-durable-un-nouveau-modele-economique>

<sup>39</sup> IDEM.

demandés permettraient, au même titre que les investissements effectués par l'Université Laval et la Ville de Québec dans le programme PULSAR, de bâtir une nouvelle économie basée sur la santé durable dans les régions du Québec.

#### 4.1.1 PROJET INNOVANT « LABORATOIRE VIVANT »

Les changements de paradigmes en santé combinés à la stratégie de déploiement de la santé durable sur le territoire sont les éléments clés menant au développement d'un concept de « living lab » pour les MRC de Montmagny et de L'Islet. Un pôle de recherche doté d'une méthodologie où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus de recherche et d'innovation permettrait d'évaluer en temps réel l'impact d'un projet de société sur sa population. L'approche d'innovation ouverte, « living lab », est pourvue d'une popularité grandissante au Québec et s'inspire directement du concept de santé durable. En effet, mobiliser la population dans le but de développer l'écosystème en santé durable afin que les citoyens en soient les acteurs principaux est au cœur de la stratégie afin de noter un impact positif sur nos statistiques.

Le Dr Jean-Pierre Després, directeur scientifique du centre de recherche en santé durable, VITAM, et professeur au Département de kinésiologie de l'Université Laval, croit fermement à la création d'une unité de recherche collectant des données populationnelles en temps réel permettant de favoriser un développement économique par l'utilisation intelligente de ces données et ainsi adapter les services à la population selon ses besoins en constante évolution. Cette éventualité pourrait naître d'un partenariat entre VITAM et le Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches par la mise en place d'un pôle de recherche à même le complexe culturel et sportif en santé durable en partenariat avec des chercheurs qualifiés en intelligence artificielle. Le programme technique en kinésiologie, en développement par le Cégep de La Pocatière (section 3.6.4), serait une occasion unique et une valeur ajoutée de partenariat, et de collaboration dans le cadre d'un tel projet de laboratoire vivant donnant l'opportunité aux étudiants cégépiens de participer à la recherche.

VITAM travaille déjà avec les régions rurales du Québec par le biais du « Living lab de Charlevoix » dirigé par le Dr Richard Fleet, médecin clinicien enseignant agrégé au Département de médecine familiale et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université Laval et chercheur régulier à VITAM. S'intéressant à l'accessibilité aux soins d'urgence en région rurale, le pôle de Charlevoix porte sur les soins préhospitaliers d'urgence, les indicateurs de qualité de soins, la qualité de vie du personnel et les facteurs de recrutement et de rétention du personnel dans ces milieux.<sup>40</sup>

*« Le Living lab de Charlevoix c'est un espace de cocréation pour améliorer la santé des citoyens dans les régions rurales, c'est un endroit*

---

<sup>40</sup> VITAM. (2020). *Les membres : Richard Fleet*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://vitam.ulaval.ca/les-membres/membres?mid=1253>

qui au départ a été pensé comme un hôpital rural modèle dans lequel on voulait proposer des solutions qu’y ont été étudiées depuis les 10 dernières années. »<sup>41</sup>

#### 4.1.2 BASSIN DE POPULATION SIGNIFICATIF

Dans un souci d’impact à l’échelle provinciale, un projet de laboratoire vivant doit se baser sur l’étude d’un bassin de population significatif. Les infrastructures actuelles de l’École secondaire Louis-Jacques-Casault, dont la piscine Guylaine-Cloutier et la palestre, sont utilisées par une clientèle de la MRC de Montmagny, mais également des MRC de L’Islet et de Bellechasse considérant le positionnement de ces infrastructures sur ces territoires. La population totale des 3 MRC représente près de 77 729 habitants selon les données de 2016 et représente également le territoire dont dessert notre centre de services scolaire.

##### 4.1.2.1 Piscine Guylaine-Cloutier

Tel que démontre la carte à la section 3.2.7, la piscine intérieure Guylaine-Cloutier se positionne comme étant l’unique piscine intérieure dans les 2 MRC en plus de la partie Est de la MRC de Bellechasse.

Cela signifie que les populations de la MRC de Montmagny et de la MRC de L’Islet doivent déjà parcourir entre 10 et 88 km afin d’avoir accès à une piscine intérieure. Infrastructure communautaire universelle, tel que mentionné à la section 3.8.3.2, la piscine intérieure se veut un endroit où jeunes et moins jeunes sont en mesure d’être physiquement actifs, et ce, tout au long de l’année.

La population de Bellechasse doit également parcourir plusieurs kilomètres afin d’avoir accès à une infrastructure similaire. Malgré la proximité de certaines municipalités de la MRC de Bellechasse avec la ville de Lévis, le club de natation enregistre un nombre important d’inscriptions en provenance de la population des municipalités de Bellechasse.

Le tableau des inscriptions de natation pour les années 2017, 2018 et 2019 détaillé dans le document « *Description du projet : Complexe culturel, sportif et de santé durable* » daté de février 2020, en annexe 21, démontre un nombre significatif d’inscriptions dans les trois MRC.

Montmagny-Nord	5 128
Montmagny-Sud	156
L’Islet	506
Bellechasse	330

<sup>41</sup> [Chaire de recherche et d’innovation en médecine d’urgence](https://www.facebook.com/MedecineUrgence/videos/455115662397668/). (2021). *Living Lab*. Charlevoix. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.facebook.com/MedecineUrgence/videos/455115662397668/>

#### 4.1.3 CONCLUSION SANTÉ DURABLE : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE POUR LES TERRITOIRES

Tel que le mentionne le Dr Jean-Pierre Després, dans sa récente lettre ouverte, publiée le 21 mars, « *une société en santé passe par un modèle socio-économique respectueux de nos milieux de vie et de l'environnement et qui embrasse la santé durable* ».

Les stratégies de déploiement de la santé durable des différents acteurs du milieu ont pour but de démocratiser ce concept auprès des populations bâtissant un écosystème apprenant, empathique et inclusif en santé durable (section 3.3.3).

Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable constitue alors un projet-pilote à l'échelle provinciale, liant une stratégie de déploiement de la santé durable à l'échelle de 3 MRC rurales travaillant « *avec, plutôt que pour la population* ». <sup>42</sup> Les études ont démontré que les statistiques de santé auxquelles fait face notre territoire, section 3.2, « *révèlent des comportements sous-optimaux comme le tabagisme, une consommation élevée d'alcool, une alimentation de mauvaise qualité et une activité physique insuffisante* » <sup>43</sup>, une population plus vulnérable face à la crise sanitaire vécue.

La vulnérabilité d'une population, tel que démontré, porte les experts vers un constat de syndémie plutôt que de pandémie. « *Le concept de syndémie réfère à une combinaison de maladies et de facteurs biologiques, environnementaux ou sociaux, qui, par leur synergie, aggravent les conséquences de ces maladies (tel que la COVID-19)* » <sup>44</sup>. L'évidence s'impose donc d'elle-même, l'investissement payant réside dans la prévention en prenant toutefois compte des facteurs d'inégalités sociales affectant différemment la capacité d'une population à être en santé.

Ainsi, le projet de complexe culturel et sportif en santé durable, par le biais de son laboratoire vivant, maillé aux stratégies développées par les partenaires, est l'occasion pour le gouvernement du Québec d'investir dans un projet visant les objectifs de son plan des changements nécessaires en santé, par l'entremise du Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et de VITAM, d'évaluer et de développer une approche distinctive au Québec en bâtissant une nouvelle économie basée sur la santé durable dans les régions du Québec, et ce, en évaluant l'impact d'un projet en santé durable sur les communautés.

Effectivement, ce projet se veut l'opportunité pour le gouvernement d'agir sur la prévention par l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie de la population ainsi que la réduction des inégalités sociales ayant un impact sur la santé et l'importance accordée à la prévention et la promotion des saines habitudes de vie pour diminuer la demande en soins curatifs, ainsi que sur l'innovation en adoptant de manière accélérée des pratiques innovantes (annexe 22).

---

<sup>42</sup> Després. J.P. (2022). *La santé, c'est bien plus que la gestion de la maladie*. Lettre ouverte. Journal du Québec. Lundi 22 mars 2022. P.22.

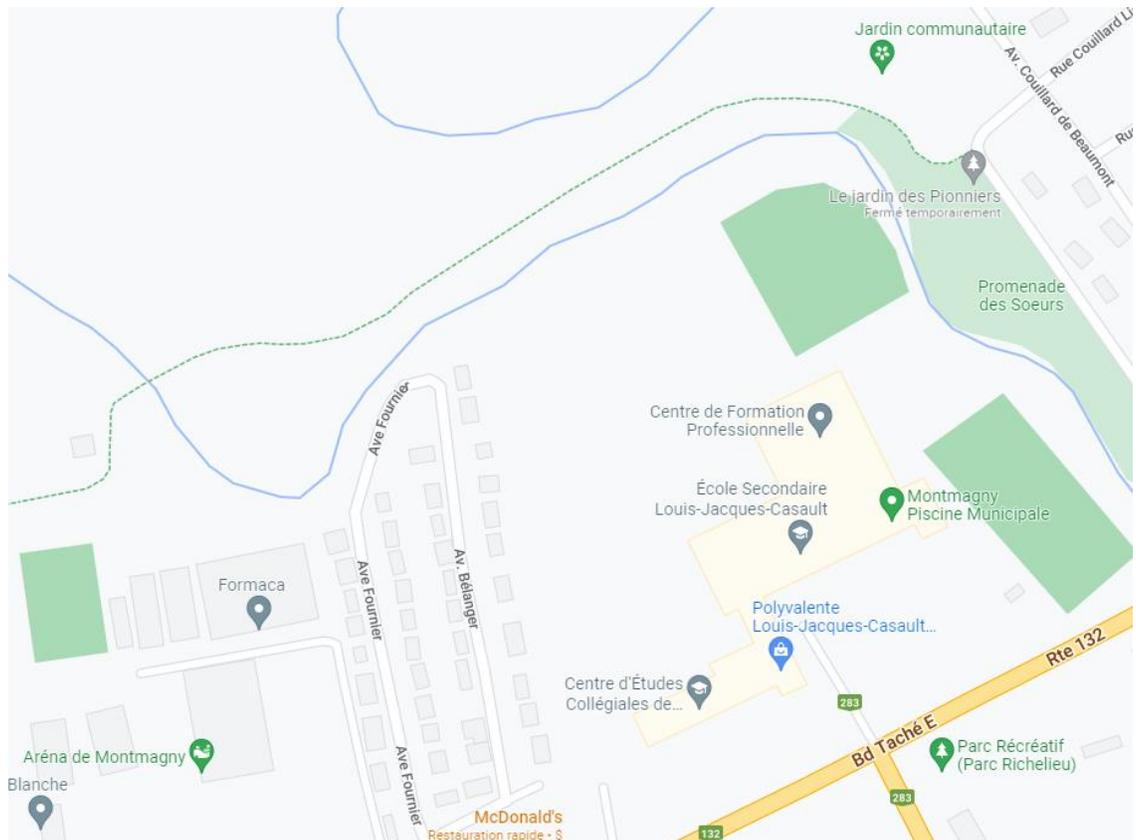
<sup>43</sup> IDEM.

<sup>44</sup> IDEM.

## 4.2 CHOIX ET DESCRIPTION DU SITE RETENU

Entre le 20 décembre 2019 et le 24 janvier 2020, tel que mentionné à la section 3.10.1, 6 groupes de consultation de type « focus group » ont été réalisés dans les MRC de Montmagny et de L'Islet. Ils ont permis d'aborder l'approche écosystémique ainsi que les tendances.

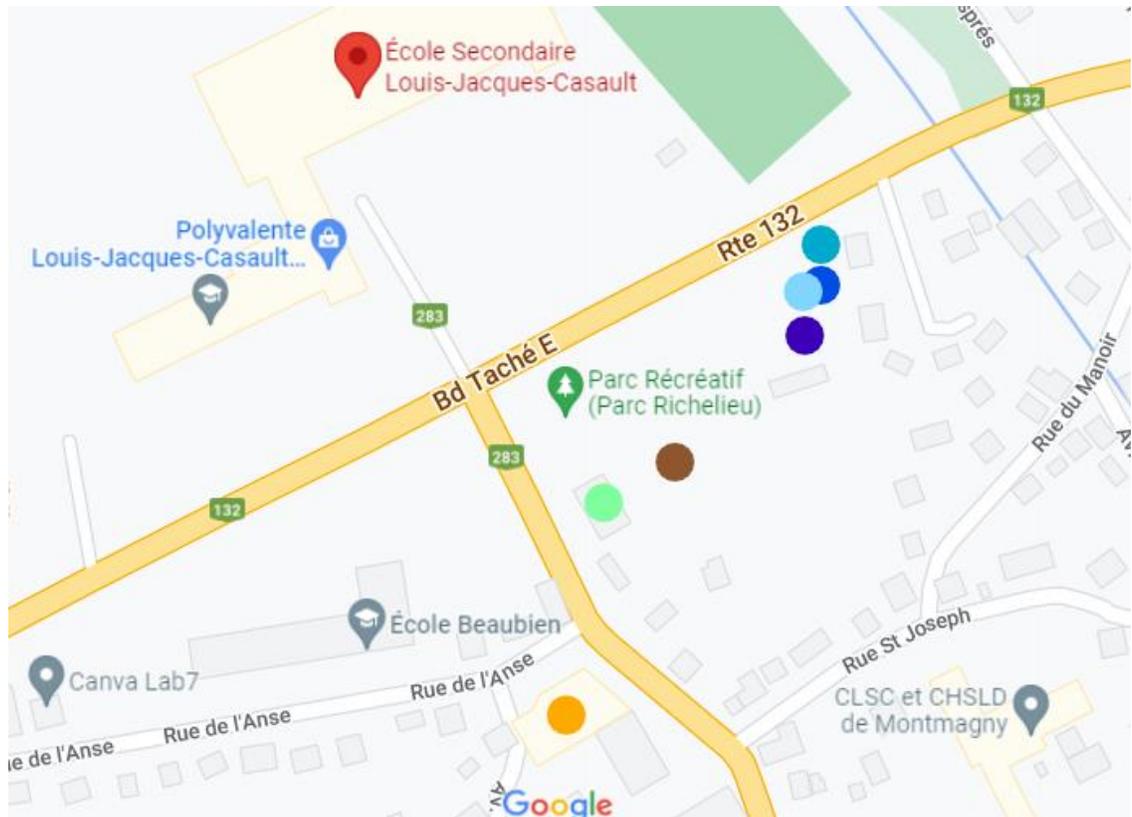
Pour les partenaires et les groupes de consultations, la priorisation du site de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault s'imposait de lui-même, notamment quant au positionnement des infrastructures pour Montmagny-L'Islet (carte 3.2.7), cette importante infrastructure doit desservir la communauté, elle se doit d'être facilement accessible à la clientèle scolaire et de faciliter la création d'un milieu de vie à l'échelle régionale.



Comme le démontre les cartes ci-dessus, l'École secondaire Louis-Jacques-Casault est entourée de plusieurs milieux favorisant la création d'un écosystème en santé durable. La première carte démontre la proximité avec les jardins communautaires, la piste cyclable (saison estivale), la piste de ski de fond (saison hivernale), la Promenade des sœurs, l'aréna et les différents établissements scolaires secondaire et postsecondaire.

La deuxième carte démontre la proximité avec l'École primaire Beaubien, le point orange : la résidence pour personnes âgées Monseigneur-Deschênes, le CHSLD de Montmagny, le point vert turquoise : le CPE Farfadet, le point brun : le chalet des loisirs, la patinoire extérieure de Montmagny/terrain de dek hockey et la glissade de glace, le parc récréatif Richelieu, les points

de différentes tons de bleus : la maison des jeunes, le skate park, les terrains de tennis de la Ville de Montmagny et les bureaux de l'organisme communautaire CDC Montmagny-L'Islet.



#### 4.2.1 MOBILITÉ ACTIVE

En réponse aux recommandations suggérées, comme elle a à cœur la santé durable de ses citoyens, la Ville de Montmagny travaille de concert avec la MRC de Montmagny et l'organisme Mobili-T afin de se doter d'un Plan de mobilité durable axé principalement sur les déplacements actifs. C'est entre autres pour avoir un outil sur lequel s'appuyer lorsque viendra le moment d'investir dans de nouveaux aménagements urbains (réfection, connexion, ou prolongement de circuits piétonniers et cyclables) que cette démarche a été lancée.<sup>45</sup>

Pour veiller à ce que le plan réponde aux besoins du milieu, un portrait des infrastructures et des réseaux de transport existant sera dressé. Les citoyens seront également mis à contribution afin de mieux comprendre leur réalité, leurs enjeux et leurs préoccupations face aux déplacements actifs, qui peuvent être récréatifs ou utilitaires, et qui impliquent que la personne utilise sa force motrice pour se rendre du point A au point B en marchant, en courant, en roulant à trottinette, en skiant, etc.

<sup>45</sup> Ville de Montmagny. (2022). *Une démarche de mobilité active est lancée à Montmagny*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.ville.montmagny.qc.ca/fr/actualites/2022/03/18/une-demarche-de-mobilite-active-est-lancee-a-montmagny/>

Ainsi, les consultations publiques permettront à la Ville de prioriser certains besoins en termes de déplacements actifs incluant les besoins en lien avec le secteur du projet de complexe culturel et sportif en santé durable.

#### 4.2.2 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Tel que mentionné dans les sections 3.3, 3.4, 3.7, 3.8, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.7, l'objectif est de repenser les espaces afin de favoriser une accessibilité universelle notamment par la mise aux normes des infrastructures pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mais également d'une accessibilité tenant en compte la mixité des clientèles en tout temps.

#### 4.2.3 COMMUNICATION ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PROJET

Tel que mentionné à la section 3.10, la mobilisation derrière ce projet est sans précédent dans le milieu. D'ailleurs, le développement du projet a nécessité plusieurs allers-retours entre les citoyens, les organismes et les partenaires, tous ont toujours affiché présents!

Le nombre de consultations effectuées dans les dernières années est la preuve que ce projet s'est nourri des demandes et des besoins des différents acteurs du milieu. Celui-ci a évolué en tenant compte des commentaires reçus et du résultat des différentes consultations.

### 4.3 PROJET PETITE ENFANCE

Tel que mentionné à la section 3.4.1, le volet de la petite enfance se veut l'occasion d'offrir une équité des chances dès le plus jeune âge d'atteindre un développement global optimal pour nos générations futures, et ce, peu importe la situation socioéconomique des familles.

En plus des inégalités vécues par les différents milieux de garde exprimés ci-dessous, les familles de la région n'ont pas toutes accès à des centres de divertissements privés leur permettant d'offrir à leurs enfants des infrastructures stimulant leur développement. Dans les grands centres, les familles, en plus d'avoir accès à des infrastructures sportives de qualité et d'avoir une situation socioéconomique plus favorable, ont accès à des centres de divertissement tel que iSaute, RécréOfun, Mille-pattes, etc. leur permettant des activités favorisant le développement des enfants.

Le complexe culturel et sportif en santé durable aura un effet de levier en offrant notamment la possibilité aux enfants en CPE, mais également hors CPE d'utiliser les infrastructures, par exemple, les garderies en milieu familial, les garderies privées, et les enfants ne fréquentant pas de milieux de garde (ex. : gardés par les grands-parents), de fréquenter des espaces stimulants. Des plages horaires réservées aux tout-petits permettront à cette infrastructure communautaire plus de chances aux enfants d'être stimulés équitablement.

En effet, il est prouvé que les CPE en installation sont reconnus comme étant préférables pour le développement et l'apprentissage des jeunes, les enfants ne fréquentant pas ces milieux de

garde sont plus susceptibles d'être vulnérables au point de vue de leur développement notamment dans les milieux défavorisés. L'accessibilité à des infrastructures communautaires augmente les chances d'équité pour ces clientèles.

Effectivement, la qualité des services passe par le développement global, qui nécessite une diversité des activités.

*« La qualité doit donc être abordée en privilégiant les intérêts de l'enfant. Pour qu'une expérience en service éducatif soit décrite comme étant de qualité, elle doit favoriser son développement global... La qualité des processus : diversité des activités... ».*<sup>46</sup>

Cependant, comme les espaces sont restreints, autant dans les CPE, que dans les milieux familiaux, et autres milieux, l'acquisition d'équipements spécialisés est problématique. Les coûts d'acquisition de ces équipements sont également à prendre en considération. Ainsi, l'accessibilité à des infrastructures « spécialisées » dans le milieu facilite la possibilité d'offrir à une diversité d'activités pour les milieux de garde, car ceux-ci sont en mesure de combler leurs besoins à l'externe (économie d'espace et d'argent).

Par exemple, l'équipement de gymnastique favorise le développement de la motricité chez les enfants (voir la section 3.8.3.1). Cependant, ces équipements prennent énormément d'espaces, dans les locaux et en termes de rangement, en plus d'être dispendieux. Il est donc plus facile et moins coûteux d'y avoir accès par les organismes du milieu, cela rétablit également l'égalité des chances en offrant cette accessibilité à tous les types de milieu de garde et à tous les enfants.

Cette équité/égalité se perpétue également en favorisant un premier contact avec le complexe culturel et sportif grâce aux différents milieux de garde et milieux éducatifs afin d'inciter par la suite le milieu familial à intégrer ce lieu à leur routine. En effet,

*« Les parents éduquent, certes, mais les enfants façonnent. »*<sup>47</sup>

En conclusion, le complexe culturel et sportif en santé durable est l'occasion de rééquilibrer l'équité des chances, notamment chez les tout-petits en offrant les infrastructures adéquates à la stimulation nécessaire à un bon développement global. Les infrastructures adéquates sont de nature sportive : palestres, piscine, gymnases, mais également de nature communautaire et sociale ayant un impact sur la qualité des services éducatifs soit : des espaces de jeux libres, un aménagement et du mobilier adapté à la taille des tout-petits, des aliments sains et variés, etc.<sup>48</sup>

---

<sup>46</sup> Observatoire des tout-petits. (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*. <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf>

<sup>47</sup> Kuntz. T. (2022). *Les enfants ont une influence beaucoup plus grande sur le comportement de leurs parents que l'inverse*. Repéré le 31 mars 2022 à <http://www.slate.fr/story/221688/enfants-influence-plus-grande-sur-parents-que-inverse-comportement>

<sup>48</sup> Observatoire des tout-petits. (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*. <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf>

L'emphase sur ces éléments a également été mentionnée lors des groupes de discussion de la consultation de mars 2022 (section 3.10.4) afin de soutenir les différents milieux (garde, éducatif, familial, communautaire, etc.) dans le développement global de l'enfant, notamment de son autonomie.

#### **4.4 OPPORTUNITÉS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Les établissements du CSS ont comme principale mission d'instruire, de socialiser et de qualifier leurs élèves. Pour l'aider dans sa mission, le développement de nouveaux programmes aiderait la motivation et la persévérance des élèves. Ces activités, qu'elles soient culturelles ou sportives, sont des lieux de dépassement, et éventuellement de réussite, car la réussite n'est pas qu'académique, mais aussi dans la réalisation et l'émancipation de soi. Le CSSCS désire démocratiser l'accessibilité à ces programmes et travaille pour structurer son offre, non pas pour sélectionner le talent, mais plutôt pour le développer, peu importe le statut de l'élève. Le CSSCS veut donc être un incubateur de talents en démocratisant la pratique d'activités culturelles et sportives de haut niveau sans égard aux moyens financiers ou aux résultats scolaires. Nos écoles doivent être des lieux où nos enfants peuvent rêver et découvrir leurs passions. Cette orientation (développement de l'offre éducative sportive) répond à une volonté du milieu et du ministère de l'Éducation qui mentionne dans son plan stratégique 2019-2023 que « la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisirs et de plein air [...] est essentielle, notamment pour les élèves en milieu scolaire où apprendre, bouger et réussir se conjuguent pour un développement harmonieux des talents. »

Plus concrètement, la planification du CSSCS se veut d'abord un plan inter-écoles où l'on favorisera l'accessibilité aux différents profils et différentes concentrations des quatre écoles secondaires des MRC de Montmagny-L'Islet. Le transport des élèves sera pensé pour permettre les déplacements entre les écoles.

De plus, la mise en place de concentrations majeures sera privilégiée pour favoriser la pratique d'activités sportives de niveau élite à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault en bonifiant le temps de pratique d'activités sportives.

#### **4.5 PROJET CULTUREL**

Le volet culturel comprend l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes du hall d'entrée en y ajoutant les commodités nécessaires au bon fonctionnement de la diffusion de spectacles professionnels, soit une billetterie, des vestiaires et des toilettes supplémentaires, l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de la Salle de spectacle Edwin-Bélanger et la construction d'une salle multifonctionnelle.

##### **4.5.1 DÉPÔT DE PROJET AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)**

Considérant que les programmes de financement pour le volet culturel sont existants et connus du milieu, les partenaires ont appuyé le diffuseur dans le dépôt de projet au sein du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications. Le dépôt des documents nécessaires à l'analyse de notre dossier a été complété en janvier 2022 par la signature et le dépôt du protocole d'entente entre

le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, Les Arts de la Scène de Montmagny et la MRC de Montmagny, concrétisant une entente de gestion de la salle de spectacle. Ce protocole présente des avancées majeures et historiques.

En effet, le protocole d'entente comprend l'instauration du principe d'utilisateur-payeur qui formalise la retenue d'un certain pourcentage sur les revenus tirés des locations de la Salle Edwin-Bélanger afin de les dédier au tout nouveau Fonds de maintien des actifs. L'entretien de la salle, qui était jusqu'à maintenant sous la responsabilité du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, sera maintenant sous l'œil d'un « comité de gestion » composé d'un représentant des ADLS, du CSS et de la MRC de Montmagny. Un bénéfice majeur permettant au centre de services scolaire de ne plus utiliser des sommes dédiées aux élèves afin d'entretenir une salle de spectacles professionnels.

Le document d'avant-projet déposé au MCC est annexé au présent document (annexe 4). Le projet sera également déposé, dans les prochains mois, semaines, auprès du programme Patrimoine canadien, programme fédéral permettant un financement supplémentaire de 20 %.

#### 4.5.2 ÉNUMÉRATION DES CRITÈRES RELATIFS À LA LOCALISATION SOUHAITÉE

Afin de maximiser l'utilisation des lieux existants et d'optimiser les sommes déjà investies par les partenaires culturels et scolaires, le projet consiste à moderniser l'actuelle Salle Edwin-Bélanger et non de construire une nouvelle salle à partir de zéro. Située à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault, la salle est facilement accessible via le boulevard Taché et possède un stationnement répondant aux besoins de la clientèle. Le secteur de l'école où se trouve la salle permet de créer un emplacement regroupant les classes de danses, de musique et une salle de répétition. Ce secteur « Arts et culture » ajouterait un climat propice à l'éveil culturel des élèves.

#### 4.5.3 SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Tel que l'exprime les besoins des divers organismes et les recommandations émises par la Direction de la santé publique, l'accessibilité à des espaces adaptés pour la pratique d'activités culturelles et de divers loisirs est nécessaire dans l'élaboration de ce projet. Le diffuseur exprime également le besoin d'espaces dédiés aux pratiques et aux générales afin de faciliter l'accès à la Salle Edwin-Bélanger en tout temps.

Cette salle multifonctionnelle, comme son nom l'indique, aurait de multiples fonctions et de multiples usagers potentiels, que ce soit pour la tenue de générales, d'événements quelconque, d'activités culturelles telles que la danse, la musique, le théâtre, l'improvisation, des expositions de toutes sortes, des cours de peinture, etc., des activités de nature sportives telles que du yoga, des cours d'aérobic, etc., et plus encore! Cette salle saurait répondre aux besoins exprimés par la communauté en termes d'espaces, mais également en termes de programmation en offrant un lieu propice à la développer. Un lieu permettant un maillage entre les activités culturelles,

sportives et/ou communautaires, où les organismes pourraient se côtoyer et se développer autrement.

La salle multifonctionnelle se veut également vouée à une vocation sociale par la création d'un lieu propice au réseautage où une multitude d'activités et d'organismes se côtoient permettant de penser à développer des projets innovants. La salle multifonctionnelle, tout comme le complexe lui-même, se veut un tiers-lieu désignant des espaces dans lesquels s'incarne la volonté d'une communauté de citoyens d'aller vers un monde meilleur. Ils redessinent avec bon sens, coopération et solidarité le territoire dans lequel ils sont ancrés, et se positionnent au cœur des échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et les citoyens.<sup>49</sup>

#### 4.5.4 CONCLUSION DE LA DESCRIPTION DU VOLET CULTUREL

La mise en commun des ressources et des vocations éducatives et culturelles est la force motrice qui anime les acteurs du projet. L'agrandissement et la mise aux normes de la salle de spectacle, Salle Edwin-Bélanger, consolidera les acquis en matière de formation en techniques de scène, de diffusion de spectacles et de créations artistiques scolaires. La réalisation de ce projet permettra un développement culturel et économique important pour la région et assurera une occupation plus dynamique du territoire par les organismes culturels et scolaires du milieu. Il s'agit donc ici d'un projet structurant pour la région puisque plusieurs partenaires participeront au montage financier du projet et pourront bénéficier, par la suite, d'un équipement professionnel moderne et fonctionnel répondant aux normes actuelles de l'industrie.

L'impact du projet se veut majeur, quant au développement de l'offre culturelle dans notre région immédiate. Le nombre croissant d'activités professionnelles et d'enseignement nécessite une mise à niveau complète combinant les besoins techniques pour les nombreux utilisateurs. Ce projet fait consensus auprès des partenaires et des utilisateurs du milieu. Cette réalisation permettra de desservir les étudiants, les écoles de danse, les studios de musique ainsi qu'un grand nombre d'organismes professionnels ou semi-professionnels de la ville de Montmagny et de la Côte-du-Sud.

## 4.6 PROJET SPORTIF

Le volet sportif comprend la construction d'une palestre 4 fois plus grande, la construction d'un centre aquatique comprenant un bassin compétitif et un bassin ludique, ainsi que la rénovation et la requalification des espaces destinés à l'ancienne palestre et à l'ancienne piscine en espaces à caractère sportif, culturel, communautaire et/ou éducation correspondant aux besoins de la population exprimés lors des différentes consultations publiques. Ce volet comprend également l'aménagement d'aires d'attentes et de socialisation permettant aux utilisateurs de fréquenter le complexe dans différents contextes.

---

<sup>49</sup> Wikipédia. (2022). *Tiers-Lieu*. Repéré le 31 mars à <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tiers-lieu>

#### 4.6.1 LA PALESTRE

Considérant les besoins exprimés à la section 3.8.3.1, le projet comprend la construction d'une palestre de 12 000 pieds<sup>2</sup> soit 3,5 fois plus grande que la palestre actuelle afin de, premièrement, rapatrier tous les équipements sous un même toit incluant une surface de sol de 42 pieds par 42 pieds, mais également d'y ajouter de l'espace pour intégrer les aires de circulation nécessaires et les équipements manquants pour le développement des gymnastes et le développement du club. Le projet comprend également des gradins afin de permettre la venue de spectateurs pour la tenue de compétitions, mais pour tout autre besoin.

Dans le cas où le Club Magny-Gym était en mesure de trouver un nouvel emplacement, voici une liste des équipements actuels, ainsi que les équipements qu'ils souhaiteraient acquérir afin d'être en mesure de développer le club comme ils le souhaiteraient.

##### BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

Superficie estimée : 12 000 pi<sup>2</sup>

BESOINS	OK	achat	SOUSSION	Notes
1 Trampoline encastrée		1		Avec sortie en fosse pour faire du saut
1 Trampoline régulière	1			
3 Stations mini-trampoline	2	1		Chaque station représente environ 7,5 pi x 20 pi
1 Barre sangle	1			Doit être encastrée
2 Barres	2			
1 Barre		1		En fosse
3 set de câbleries courtes		3		
1 Sol complet	1			
1 Fast-track		1		On veut que c'est deux espaces puissent s'interchanger de lieu
1 Rod	1			
2 Allées de cheval sautoir	1	1		Une avec une sortie en fosse
1 Tapis de rondade		1		
1 Poutre haute	1			Avec sortie en fosse
2 Poutres hautes	2			
2 Poutre moyenne à haute	1	1		
2 Poutres basses		2		
2 Poutres de foam	1	1		
3 Carpet de poutre (tapis de protection)	2	1		
Équipements pour l'espace récréatif				Revoir les petits équipements à acquérir

Ces infrastructures adéquates permettraient à Magny-Gym non seulement d'accueillir confortablement sa clientèle actuelle, mais aussi une nouvelle clientèle plus diversifiée. En effet, par le biais du développement de nouveaux créneaux tels que :

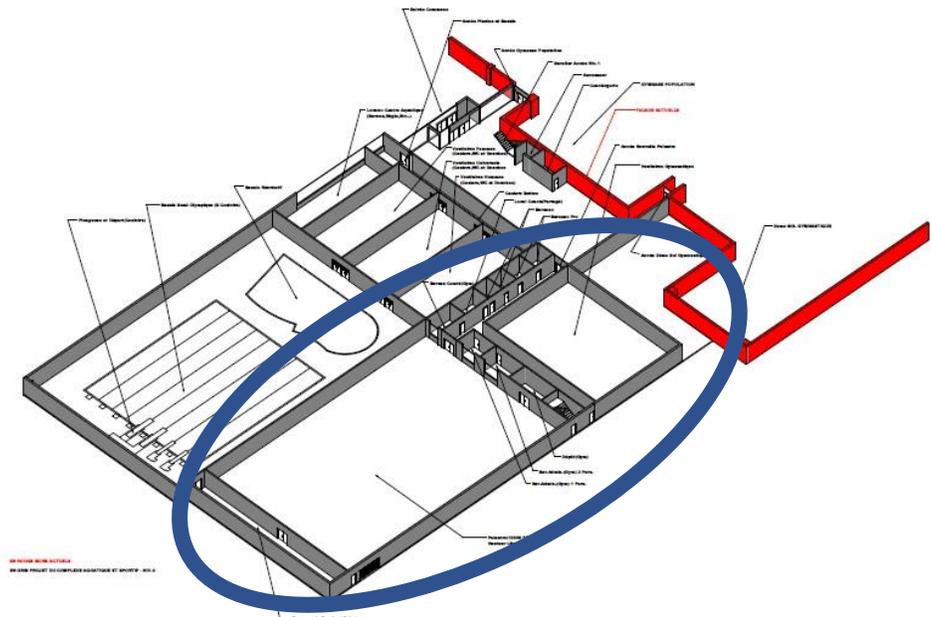
- Des cours privés;
- Le développement d'une équipe de garçons;
- Une équipe de trampoline & tumbling;
- le développement d'une équipe de cheerleading;
- des cours parents-enfants;
- des cours pour adultes de soir;
- des cours de gymnastique pour les aînés;
- de la callisthénie en partenariat avec un autre organisme (nouveau sport qui mélange cross-fit/gymnastique/parcours urbain en hausse dans les milieux urbains);
- du parkour.

Pour le moment, les infrastructures limitent le développement du club et ne permettent pas d'offrir d'autres « disciplines » que le secteur récréatif jeunes et compétitif féminin.

#### **4.6.1.1 Espaces connexes**

Le projet prévoit également l'aménagement des espaces connexes nécessaires au développement de la gymnastique tels que l'aménagement de vestiaires féminins et masculins ayant pour le vestiaire féminin une capacité minimale de 70 filles incluant des toilettes et des douches.

Considérant l'équipe formée de 4 permanents dont 3 cumulant des tâches administratives et d'entraîneur, 14 entraîneurs et 15 aide-entraîneurs, il est également prévu d'ajouter des espaces de bureaux pour 4 personnes estimés à 300 pieds carré qui libéreront au passage les locaux de rangement de l'école secondaire actuellement utilisés à titre de bureau. À ces bureaux, on ajoute des espaces de rangement supplémentaire dont l'estimation de l'espace nécessaire viendra lors de la phase des plans et devis considérant les équipements ajoutés ou non-ajoutés.



#### **4.6.1.2 Autres spécifications**

Les éléments suivants sont aussi tenus en compte :

- une dalle de béton de 14 cm d'épaisseur minimum;
- une porte de garage à même la palestres;
- un air climatisé pour les entrainements 4 saisons;

- un plafond de 9 mètres minimum (sauf pour la partie récréative);
- un éclairage spécial (sans éblouissement);
- des structures avec ancrage divers.

À l'extérieur de la palestre et de ses espaces connexes, la gymnastique a besoin que le complexe occupe des fonctions offrant un milieu de vie, notamment en pensant des lieux communs pour les organismes tels une salle de réunion partagée pour les conseils d'administration et en pensant des espaces d'attentes pour les parents, grands-parents, frères et sœurs, etc.

#### 4.6.2 LE CENTRE AQUATIQUE

##### 4.6.2.1 Bassin compétitif et espace ludique

Considérant les besoins exprimés à la section 3.8.3.2 ainsi que le montage financier présenté à la section 6, le projet comprend, pour le moment, la construction d'un centre aquatique comprenant deux bassins dont un bassin compétitif de 8 corridors de 25 mètres, ainsi qu'un bassin ludique. Cependant, considérant que 8 corridors double la capacité actuelle, mais ne permettent pas de séparer la piscine en deux, cela nous ramène à notre problématique actuelle pour tenir des cours de natation et d'autres activités en simultanée. D'autres options sont envisageables.

##### 4.6.2.2 Vestiaires et espaces connexes

Tout comme la gymnastique, la natation est prise avec des problématiques d'espace en termes de bureaux. Pour le moment, ils ont accès à un seul bureau, ce qui est insuffisant. Un espace de bureau supplémentaire serait nécessaire pour les sauveteurs, incluant un lit d'infirmerie. Le projet du nouveau complexe de Lévis (St-Nicolas) est un exemple intéressant pour les espaces de bureaux facilitant l'accès pour les organismes.

Le projet comprend également des gradins afin de permettre la venue de spectateurs pour la tenue de compétitions, mais pour tout autre besoin. La construction de nouveaux vestiaires permettra leurs mises aux normes afin qu'ils respectent les normes actuelles d'accessibilité pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite et/ou vivant une situation de handicap. Cette construction permettra également l'ajout d'un vestiaire familial qui est inexistant pour le moment causant également des problématiques pour les parents de sexe opposé à leur(s) enfant(s) lors de cours et/ou de baignade familiale.

#### 4.6.3 REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE PALESTRE ET DE L'ANCIENNE PISCINE

Tel qu'élaboré à la section 3.10, les différentes étapes de consultation ont permis de mettre en lumière les différents besoins des organismes et de la population quant à la requalification des espaces de l'ancienne palestre et de l'ancienne piscine, et ainsi coconstruire la vision de développement de ces espaces.

Tel que le démontre les différents documents auxquels nous faisons référence aux différentes sections de la section 3.10, les différentes consultations ont permis de faire émerger le besoin sous deux formes : des plateaux de gymnases multifonctionnels accessibles en tout temps et des espaces à caractère multifonctionnel permettant différentes pratiques qu'elles soient sportives, culturelles ou même communautaires.

D'ailleurs, le dernier rapport de la firme L'Escabeau (section 3.10.4) appuie bien ce constat. En effet, à la question quels seraient les services que les répondants aimeraient le plus retrouver au complexe, autant les jeunes (44,17 %) que les adultes (63,83 %) ont répondu en majorité des espaces d'entraînement individuel ou de groupe. Lorsque l'on considère cette réponse en corrélation avec les activités répondant le plus aux besoins et attentes des répondants, les activités sportives (natation, soccer, badminton, volleyball, basketball, etc.), sports se pratiquant en gymnase, s'est avérée la réponse la plus populaire soit 68,55 % chez les jeunes et 71,13 % chez les adultes. En deuxième position pour les jeunes (35,69 %), on retrouve les activités culturelles et artistiques (chant, cinéma, peinture, musique, photographie, improvisation, etc.), réponse se retrouvant en troisième position avec 41,91 % chez les adultes. En deuxième position chez les adultes (60,52 %), on retrouve les activités physiques (conditionnement, yoga, danse, cirque, etc.), réponse se retrouvant en troisième position chez les jeunes avec 31,10 %.

Les consultations démontrent l'importance de la versatilité dans la requalification des espaces de l'ancienne piscine et de l'ancienne palestra afin de décloisonner les silos entre la culture, le sport et le communautaire. Les activités de réalité virtuelle intéressent près d'un jeune sur cinq, les activités de mieux-être intéressent un peu plus d'un adulte sur cinq, les activités récréatives et sociocommunautaires (jeux de société, bingo, billard, etc.) intéressent près d'un jeune sur quatre.

Il faut donc investir dans des lieux multifonctionnels permettant diverses pratiques et divers maillages tout en répondant aux attentes de la population et des organismes. Ainsi, des plateaux de gymnases multifonctionnels accessibles en tout temps (ancienne palestra) et des salles multifonctionnelles (ancienne piscine, considérant la hauteur) permettant différentes pratiques répondraient aux besoins précédemment évoqués.

#### 4.6.4 DÉCENTRALISATION DES BESOINS DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ DURABLE

Tel qu'élaboré à la section 3.10, les consultations publiques ont démontré une crainte des citoyens et des organismes dans la centralisation des services offerts par la venue d'un projet de cette envergure à Montmagny. De plus, l'accessibilité et le transport sont ressortis comme des tendances importantes des consultations effectuées en 2019-2020.

##### 4.6.4.1 Projet-pilote en transport

À la suite des consultations publiques, considérant que les consultations Signature innovation ont également ressorti la distance et la mobilité comme un frein au développement de la santé durable, la MRC de Montmagny a

prévu à même le budget de sa Signature innovation l'implantation d'un projet-pilote de transport prévoyant une navette entre le complexe et le sud du territoire à raison de deux fois par semaine pour une durée de deux ans. Ce projet représente un investissement de 170 000 \$ et serait en collaboration avec le Transport collectif adapté (TCA) de la MRC de Montmagny.

#### **4.6.4.2 Réseau de diffusion DTEN**

Tel que mentionné à la section 3.2, le vaste territoire couvrant les MRC de Montmagny, conjugué aux craintes de la centralisation des services au sein d'un même complexe, justifie le déploiement d'un réseau de diffusion DTEN au sein des municipalités de la MRC de Montmagny. Ce réseau est un outil de diffusion appuyant le projet de complexe.

Au cours du mois de septembre 2020, trois consultations ont eu lieu auprès des aînés à savoir comment ils vivaient en situation de pandémie, leur présenter le projet et aussi connaître leurs besoins. Les aînés ont mentionné que la pandémie les avait obligés à intégrer les technologies dans leur vie s'ils souhaitaient garder contact avec leurs enfants et leur entourage. Aussi, le besoin d'activités et de sociabilisation leur manquait beaucoup. De ces consultations est né un projet de diffusion Web de grande qualité avec la technologie DTEN qui relie toutes nos municipalités locales. Ce réseau est un projet qui sera complémentaire au volet communautaire du projet de complexe culturel et sportif en santé durable afin de permettre la diffusion d'ateliers sportifs (yoga, danse, etc.), mais aussi d'ateliers d'information (en santé, des conférences, ateliers culinaires, etc.). Ce réseau a été financé par le gouvernement fédéral et il a coûté un peu plus de 250 000 \$.

Le dernier sondage effectué auprès de la population (section 3.10.4), abordait la question suivante :

Seriez-vous intéressé(e) à suivre des activités : libres (sans encadrement) au complexe, encadrées au complexe, encadrées offertes par le personnel du complexe dans un local de votre municipalité, encadrées et diffusées dans un local de votre municipalité (à distance), ou encadrées et diffusées chez vous (à distance)?

Plus d'un quart des répondants adultes démontrent de l'intérêt pour des activités encadrées et diffusées dans une autre infrastructure que le complexe, près du quart sont ambivalents (je ne sais pas). On présume une ouverture possible pour près de la moitié des répondants.

Plus du tiers des répondants adultes démontrent de l'intérêt pour des activités encadrées et diffusées à domicile, près d'un répondant sur cinq est ambivalent (je ne sais pas). On présume alors une ouverture possible pour plus de la moitié des répondants.

Pour les répondants jeunesse, il est difficile d'émettre des constats, car pour chacune des formules proposées, approximativement 1 répondant sur 3 du volet jeunesse se dit indécis (je ne sais pas). On considère qu'il peut être plus difficile pour cette clientèle de se projeter dans l'avenir face aux différentes façons potentielles d'utilisation de l'infrastructure.

#### **4.6.4.3 Agent de développement sportif**

En réponse au lancement de l'appel de projets, tel que mentionné à la section 3.3.3.1, permettant de bonifier, d'améliorer et de développer les infrastructures de nature sportives, récréatives et culturelles dans les 13 municipalités rurales de la MRC de Montmagny, la MRC a engagé, pour une durée de deux ans, un agent de développement sportif. Puisque la réflexion du développement de l'offre sportive sur le territoire est primordiale tant dans la mise en place d'un écosystème durable en termes d'infrastructures et de services à caractère sportif sur le territoire que dans la décentralisation des services, un nouveau poste d'agent de développement sportif a été créé au sein de la MRC de Montmagny. Il s'agit d'un projet-pilote s'inscrivant dans sa Signature innovation en santé durable.

Par souci de rentabilité des infrastructures et d'un effet réel de celles-ci sur les statistiques de santé de la région, l'agent de développement sportif agit en tant que levier d'action afin de dynamiser les infrastructures sportives sur le territoire en collaboration avec les acteurs du milieu.

**Entrée en poste : mai 2022.**

## **4.7 DÉVELOPPEMENT ALIMENTAIRE**

Il est souhaité de développer les services liés à l'alimentation de façon durable sur le territoire afin de créer des projets porteurs d'innovation qui assureront une pérennité des services au fil des années. Ainsi, l'alimentation durable définie comme suit par la FAO est visée :

*« Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines. »*

De ce fait, il est souhaité d'offrir une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains. Les apprentissages en lien avec l'alimentation constituent un important levier afin d'évoluer vers une plus grande autonomie alimentaire au sein de la région. Pour ce faire, l'éducation sur les saines habitudes et les connaissances alimentaires doivent être favorisées, et ce, dès le plus jeune âge. Par ailleurs, de nouvelles initiatives structurantes doivent être élaborées et mises en place en optimisant nos services et

nos infrastructures actuelles afin de « rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus difficiles à faire<sup>50</sup> ».

Une spécialité en santé durable est souhaitée afin de permettre à la région de se démarquer par l'unicité de ses projets durables et de ses richesses alimentaires durables. Pour ce faire, il est voulu de miser sur l'enseignement, la formation ainsi que l'éducation alimentaire dans toute la MRC.

#### 4.7.1 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Afin de développer les expertises alimentaires de façon durable au sein de la MRC, l'enseignement et la formation académique doivent être mis de l'avant dans le développement de la région. En effet, s'il est souhaité de déployer le savoir alimentaire dans toute la région, cela passe tout d'abord, par la mise en place d'une variété de programmes académiques diversifiés et spécialisés en alimentaire. Cette offre académique spécialisée en alimentaire permettra à la région de se distinguer par sa quantité de producteurs locaux, mais aussi par la qualité de l'expertise de ses professionnels.

##### 4.7.1.1 Centre de formation professionnelle

De ce fait, par l'expertise acquise par les étudiants du CFP, un service alimentaire pourrait être tenu à même le complexe culturel et sportif en santé durable. Ainsi, les étudiants pourraient mettre à profit leurs apprentissages et la population pourrait bénéficier du produit de cette expertise unique en plus d'avoir accès à une variété de produits frais et sains.

De plus, afin de bonifier l'enseignement alimentaire au sein de la région, il a été pensé qu'une offre de spécialisation à même le DEP en cuisine pourrait être offerte conjointement avec l'ITAQ. Cette spécialisation permettrait d'aller toucher une plus vaste population afin de bonifier les inscriptions au CFP.

##### Offre de spécialisations

Spécialisation	Bénéfices pour la région
Alimentation végétale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actualisation du savoir-faire dans la région</li><li>- Connaissances en cuisine végétale pour que l'adaptation de recettes aux régimes végétaux soit plus accessible</li><li>- Promotion de la consommation de protéines végétales dont la production est plus durable</li></ul>
Cuisine du terroir	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en valeur de la grande variété de produits de la région</li></ul>

<sup>50</sup>Pour une vision commune des environnements favorables. Consulté le 28 février 2022. [Pour une vision commune des environnements favorables. À la saine alimentation, à un monde de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids. \(gouv.qc.ca\)](#)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation culinaire avec une gamme spécifique, ce qui amène l'étudiant à tenter de nouveaux agencements</li> <li>- Promotion des ressources du terroir par la vente au comptoir du complexe</li> <li>- Place à l'imagination des étudiants</li> </ul>
--	--

De plus, le mode d'enseignement de ces formations pourrait être revu. En utilisant, les cuisines disponibles sur presque l'ensemble du territoire, il y aurait une possibilité d'offrir ces formations complètement à distance ou encore en format hybride. Le format hybride signifie que certains cours pourraient se tenir directement au centre de formation professionnelle, mais que d'autres cours pourraient se tenir à distance dans les cuisines des diverses municipalités. Ce mode d'enseignement permettrait de répondre au besoin de développement de l'enseignement en alimentation.

#### **4.7.1.2 Centres d'études collégiales de Montmagny**

Par ailleurs, toujours dans l'optique de développement de l'enseignement alimentaire dans la région, l'ajout de différents diplômes d'études collégiales reliés à l'alimentation au sein du Centre d'études collégiales de Montmagny permettrait d'avoir une plus grande portée de résultats dans la région. Par exemple, un diplôme d'études collégiales en gestion de services alimentaires/restaurant ou en transformation des aliments avec une spécialisation laitière pourraient être ajoutés au Centre d'études collégiales de Montmagny.

**Tableau de possibilité de formations collégiales à développer**

<b>Diplôme d'études collégiales</b>	<b>Bénéfices pour la région</b>
Gestion de services alimentaires/restaurant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonification de l'offre de formations au CECM</li> <li>- Tenue d'un comptoir alimentaire dans le complexe culturel et sportif en santé durable</li> <li>- Rentabilisation des produits obtenus des formations en alimentaire du CFP en les rendant disponibles à la population</li> </ul>
Transformation des aliments - Avec possibilité de spécialisation laitière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonification de l'offre de formations au CECM</li> <li>- Création et pérennisation de l'expertise fromagère de la région</li> <li>- Collaboration avec la Fromagerie de l'Isle pour mettre en pratique les apprentissages</li> <li>- Mise en valeur de nos produits locaux</li> </ul>

En plus de bonifier l'offre de formations générales liées à l'alimentation, les connaissances acquises lors de ces formations pourraient être mises à profit au sein du complexe culturel et sportif en santé durable. Effectivement, les étudiants du Programme de gestion de services alimentaires pourraient mettre en pratique leurs apprentissages en étant responsables de la gestion d'un comptoir alimentaire à même le complexe culturel et sportif en santé

durable. De plus, afin de mettre encore plus à profit les apprentissages des étudiants de la région par le biais de ce service alimentaire, celui-ci pourrait être fourni en produits alimentaires créés par les étudiants des formations alimentaires du Centre de formation professionnelle de l'Envolée. Finalement, le comptoir alimentaire du complexe pourrait devenir le dépositaire officiel des fromages créés par les étudiants du Programme de transformation des aliments avec spécialisation laitière.

M. Daniel Leduc, directeur de la Fromagerie de l'Isle, a déjà signifié un fort intérêt pour l'élaboration d'une école en fromagerie au sein de l'institution. Comme il n'existe actuellement aucune école de fromagerie au Québec, l'alliance du Centre d'études collégiales de Montmagny et de la Fromagerie de l'Isle pourrait être une initiative qui permettrait de distinguer la MRC de Montmagny pour son innovation dans le domaine de l'expertise et de la production alimentaire.

#### 4.7.2 ÉDUCATION

Afin de développer la saine alimentation de façon durable au sein de la MRC, l'éducation et la sensibilisation de la population s'inscrivent comme deux bases incontournables. Ainsi, il est souhaité de mettre l'emphase sur l'éducation des saines habitudes alimentaires dès le plus jeune âge pour arriver à sensibiliser davantage les citoyens aux impacts présents et futurs de leurs habitudes alimentaires. Plusieurs organismes, programmes et institutions agissent déjà en ce sens. Il est voulu de s'inspirer et de collaborer avec des ressources innovantes afin d'éduquer la population de toutes les tranches d'âge.

De plus, il est souhaité d'offrir les ressources nécessaires pour que les citoyens, plus particulièrement les individus de populations vulnérables, puissent prendre conscience des liens existant entre leur alimentation, leur santé et leur environnement. La MRC vise le développement de la capacité du public à faire des choix éclairés et durables en matière d'alimentation. Par le fait même, l'établissement d'une plus grande autonomie alimentaire pourra être favorisée.

##### 4.7.2.1 Académie potagère

L'académie potagère est un organisme offrant de la formation entièrement en ligne concernant tout ce qu'il y a à savoir sur la culture maraîchère. Leur formation offre 12 modules, des fiches techniques, l'accès à une communauté d'entraide, un outil complet de planification du potager et plus encore. Une collaboration avec cette organisation pourrait être une option accessible et bénéfique à l'accroissement des connaissances potagères chez la population de la MRC. En effet, comme les citoyens ont démontrés à maintes reprises leur intérêt pour les apprentissages en culture potagère, ce type d'éducation en ligne pourrait permettre à l'ensemble de la communauté d'en profiter. Par exemple, les municipalités ayant sur leur territoire un jardin communautaire pourraient offrir aux citoyens l'accès à cette formation

incluant, s'ils le désirent, le coût d'abonnement au jardin pour la période estivale. De plus, cette option d'éducation permettrait de décentraliser l'offre de la Ville de Montmagny. Si chacune des municipalités ayant sur son territoire un jardin communautaire s'engageait à fournir l'accès à cette formation aux citoyens le désirant, l'offre d'éducation potagère se retrouverait dispersée sur l'ensemble du territoire.

#### **4.7.2.2 Éducation Nutrition**

Comme actuellement aucun centre de la petite enfance de la MRC n'est en cours d'accréditation au programme « Les Petits Ambassadeurs » souvent à cause des coûts reliés à l'approvisionnement en produits locaux, des ateliers d'apprentissage sous forme d'activités pourraient être aux programmes de formation dans les divers CPE et milieux de garde de la région afin de développer l'éducation alimentaire chez les tout-petits. L'organisation Éducation Nutrition<sup>51</sup> offre une variété de jeux, d'activités, de comptines, etc. favorisant les connaissances de base en saine alimentation pour la jeunesse. L'organisation offre gratuitement ces outils d'apprentissage pour les enfants de la petite enfance jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle de l'école primaire. En ajoutant ces outils d'apprentissages à l'éducation de la jeunesse, il pourrait être possible d'augmenter le niveau de connaissance en matière d'alimentation des enfants et ainsi créer un intérêt pour les saines habitudes alimentaires et la découverte de nouveaux aliments dès un jeune âge.

Comme Éducation Nutrition offre aussi des activités pour les enfants d'âge primaire, il pourrait être intéressant que les écoles primaires de la région incluent, elles aussi, ces outils à la formation des élèves. Ainsi, une continuité pourrait être créée entre le passage du milieu de garde à l'école primaire.

#### **4.7.2.3 Brigades culinaires – La Tablée de chefs**

Comme une brigade culinaire de l'organisme « La Tablée des chefs » œuvre déjà au sein de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault, il serait bien de voir à bonifier ce service et l'offrir à plus grande échelle. Pour ce faire, l'organisme « La Tablée des chefs » constituerait un allié notable à la région. Par exemple, ce service pourrait être étendu à l'École secondaire de St-Paul et à l'École secondaire Bon-Pasteur dans L'Islet. En effet, les brigades culinaires constituent des activités totalement gratuites favorisant l'autonomie alimentaires et les connaissances des techniques culinaires de base chez les jeunes. La bonification de ce service pourrait certainement apporter à la lutte contre l'insécurité alimentaire tout en favorisant les connaissances alimentaires de la jeunesse de la région.

---

<sup>51</sup> Éducation préscolaire. Éducation Nutrition. Consulté le 30 mars 2022. [Éducation préscolaire | Éducation Nutrition Québec \(producteurslaitiersducana.ca\)](#)

### 4.7.3 L'INCUBATEUR ALIMENTAIRE



52

Le concept de l'incubateur s'inspire entièrement sur ce précédent modèle de système alimentaire durable. Le but premier de l'incubateur serait de conserver les ressources de la MRC à même le territoire et d'arriver à tirer profit au maximum de celles-ci afin d'en faire profiter l'ensemble de la population. Ainsi, la MRC de Montmagny deviendrait une MRC nourricière en elle-même. Les aliments qui y sont produits y seraient transformés, distribués, consommés et finalement revalorisés.

Pour ce faire, l'incubateur, qui pourrait être positionné à même le complexe constituerait le point central de toutes les activités. Voyons en détails ce que l'incubateur comprendrait.

#### 4.7.3.1 Comptoir alimentaire

Comme mentionné précédemment, il est souhaité que le complexe comprenne un comptoir alimentaire qui serait accessible facilement à toute la population. Une aire de détente pourrait y être annexée afin de créer un milieu de vie accueillant. Ce comptoir alimentaire pourrait être fourni par la production alimentaire de la formation professionnelle en alimentation et la gestion serait effectuée par une possible cohorte de gestion de service alimentaire du CECM. Ainsi, le comptoir alimentaire du complexe deviendrait un lieu de distribution alimentaire, mais aussi un centre de formation, puisque plusieurs étudiants y appliqueraient leurs apprentissages. De plus, ce comptoir alimentaire pourrait devenir le lieu de vente de produits locaux par excellence. Par exemple, si une formation spécialisée en production laitière voyait le jour à Montmagny, le comptoir alimentaire pourrait devenir le dépositaire officiel des produits créés par la cohorte de cette formation.

<sup>52</sup> Représentation simplifiée d'un système alimentaire durable (Crédits : Vivre en Ville). Consulté le 31 mars 2022.

#### **4.7.3.2 Salle d'éducation multifonctionnelle**

L'incubateur du complexe culturel et sportif pourrait aussi compter une salle qui pourrait être utilisée en éducation alimentaire pour donner divers ateliers. Cette salle pourrait être de type multifonctionnel. Afin de répondre aux autres besoins de la population, celle-ci pourrait servir à la tenue d'autres types d'activités. Ainsi, la salle en question n'aurait pas besoin d'équipement alimentaire particulier. En fait, il serait seulement souhaité d'avoir un endroit à même le complexe où des activités d'éducation alimentaire reliées à différents sujets pourraient se tenir. Par exemple, des activités de formation en jardinage, en maniement du couteau, en sommellerie, en création de boîtes à lunch saines et plus encore pourraient se tenir à cet endroit. De plus, afin d'assurer un accès adéquat à toute la population de la MRC de Montmagny, il serait souhaité que cette salle soit équipée d'un système de vidéo-conférence qui permettrait aux citoyens d'autres municipalités de participer à l'activité à partir d'une salle dans leur municipalité respective. L'accès aux diverses activités d'éducation alimentaire constituerait un levier important afin de diminuer l'insécurité alimentaire en sachant que le manque d'éducation constitue un frein important à l'accès à une saine alimentation pour la population de la région de Montmagny.

#### **4.7.3.3 Quartier général incubateur**

Des espaces de bureau pourraient être pensés afin d'officialiser l'incubateur alimentaire du complexe culturel et sportif en santé durable comme le quartier général de l'alimentation sur le territoire de la MRC. De cette façon, un/des professionnel(s) de l'alimentation nommé(s) responsable(s) de l'alimentaire dans la région pourrai(en)t y avoir son(leurs) bureau(x). Cela ferait en sorte que les citoyens et les acteurs de l'alimentation seraient concentrés à un même endroit et cela faciliterait l'accès à l'information.

#### **4.7.4 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Comme nous savons que la sécurité alimentaire de la région de la MRC de Montmagny constitue actuellement plusieurs besoins sur le territoire, il est tout à fait logique d'agir activement à ce niveau. Ainsi, afin de faire un lien avec ce qui a été préalablement pensé pour l'enseignement alimentaire, la bonification de l'offre académique reliée à l'alimentation pourrait aussi rayonner au niveau de la sécurité alimentaire. En effet, comme la production de la formation en alimentation du CFP de l'Envolée serait distribuée au sein du complexe en santé durable, un partenariat pourrait être émis entre le comptoir alimentaire du complexe et les organismes œuvrant en sécurité alimentaire. Effectivement, une partie de la production alimentaire de la formation professionnelle pourrait être servie au comptoir du complexe et le reste pourrait être distribué aux citoyens dans le besoin par le biais des organismes œuvrant en sécurité alimentaire. Aussi, un service « donner au suivant » pourrait être actif en tout temps au comptoir alimentaire du complexe. Par exemple, les citoyens pourraient être invités à acheter un item du comptoir dans l'optique de « donner au suivant ». Cet item serait

ainsi conservé derrière le comptoir et redistribué aux individus dans le besoin par la suite.

De plus, le complexe culturel et sportif en santé durable pourrait devenir le moteur des activités en sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire. Celui-ci pourrait être le lieu de collaboration entre les divers acteurs de l'alimentaire afin d'assurer des services constants et suffisants en fonction des besoins de la communauté (section 3.11 et 4.8).

## 4.8 OPPORTUNITÉS POUR LA COMMUNAUTÉ

Tel que démontré dans les différentes sections du présent document, le milieu vit avec différentes lacunes sur son territoire pour ses communautés. Lors des multiples activités de consultations, différentes lacunes ont été observées quant à l'accessibilité à des infrastructures et à des services à la communauté.

Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable se veut l'occasion de rétablir, tel que mentionné aux sections 3.2, incluant notamment les sections 3.2.6, 3.11.3 et 4.2, l'équité des chances en région.

### 4.8.1 MILIEU DE VIE

Le complexe culturel et sportif en santé durable, tel qu'effleuré à la section 4.4.5, ce veut la création d'un tiers-lieu :

*« espaces ouverts où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives, les tiers-lieux se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. »<sup>53</sup>*

La création d'un milieu de vie plus large, tel que le démontre également la carte à la section 3.2.7, permet d'élargir le mode de vie autour de ce milieu afin de répondre aux différents champs d'intérêt de la population au-delà des sports et de la culture. D'un point de vue communautaire, le fait que le projet de complexe culturel et sportif soit réfléchi au-delà de l'infrastructure permet un éventail plus large d'opportunités et plus de flexibilité pour les besoins des différentes clientèles.

L'aménagement intérieur et extérieur d'espaces libres permettant la tenue d'activités non-organisées et sans engagement, tels que demandé dans les différentes activités de consultations, tel que des espaces multifonctionnels, un air de repos aménagé pour manger, travailler, étudier, socialiser, etc., un espace café, etc., sont des endroits propices au développement de la communauté. Prévoir ces espaces dans le projet favorise l'aspect communautaire en facilitant l'accès aux différentes clientèles

---

<sup>53</sup> Tactis. *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?* Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.tactis.fr/definition-tiers-lieu/#:~:text=Un%20tiers%2Dlieu%20peut%20se,simplement%20C3%A9changer%20de%20fa%C3%A7on%20informelle.>

indépendamment de leur âge et de leurs intérêts, notamment les clientèles moins organisées ou celles qui ne s'identifient pas directement aux sports et/ou à la culture.

#### **4.8.1.1 Projet pilote - Halte-garderie**

Dans la réflexion de la création d'un milieu de vie, les consultations publiques ont révélé que les citoyens croient fortement que l'accès à une halte-garderie favoriserait le concept d'accessibilité universelle. En effet, par exemple, comme les données du tableau à la section 3.2.2.2 le démontre, le nombre de famille monoparentale dans la région est élevée. Ces différentes données, conjuguées à la défavorisation sociale et l'absence de cercles de proximité dans certains cas, compliquent la pratique d'activités personnelles pour les parents monoparentaux qui n'ont pas nécessairement accès à une gardienne à la maison. Les familles nucléaires, pour différentes raisons, peuvent être confrontées au(x) même(s) problème(s) selon certains organismes communautaires présents lors des consultations.

La MRC de Montmagny, a donc décidé, à même le budget de sa Signature innovation en santé durable, de réserver la somme de 59 388 \$ pour l'implantation d'un projet pilote de halte-garderie et d'animation des lieux au sein de son projet de complexe culturel et sportif en santé durable.

#### **4.8.2 INFRASTRUCTURES - UN LEVIER EN SOI!**

Tel que mentionné à la section 3.8, plus précisément à la section 3.8.3.3, l'offre sportive à la population de jour est limitée, les consultations publiques ont fait ressortir l'importance de créer des espaces de plateaux sportifs disponibles à la population en tout temps. Ces plateaux permettront à toutes clientèles confondues d'avoir un accès universel à de l'offre notamment sportive en respect de leurs disponibilités.

Pourtant, les demandes ne cessent de croître pour avoir accès à des infrastructures pour le développement d'activités. Tel que mentionné à la section 3.11.1, les employeurs employant des immigrants sont souvent responsables de l'intégration de leurs employés immigrants. Ces infrastructures leur permettraient notamment de faciliter leur travail. Par exemple, la Fonderie Poitras, située à L'Islet, souhaitait mettre en place une ligue de basketball pour ses employés afin de favoriser leur intégration. Faute d'espace, ce projet était toujours en branle il y a peu.

Le développement de l'offre de services aux citoyens passe par l'accès à des infrastructures permettant aux organismes de se développer, ce qui n'est pas le cas pour le moment tel que démontré à différents endroits dans le présent document.

#### **4.8.2.1 Vieillessement de la population**

L'accès et l'offre de jour limités sont contradictoires avec l'enjeu vécu sur le territoire quant au vieillissement de la population. Le nombre de personnes retraitées et de personnes âgées est significatif. Au point de vue

communautaire, l'accessibilité universelle, incluant les plages horaires, les coûts, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc., sont toutes des opportunités étant en étroite corrélation avec les données démographiques notamment chez les personnes âgées.

Étant une population à risque, les personnes âgées doivent avoir les ressources nécessaires afin de se garder en santé et de développer un sentiment de bien-être. La communauté joue un rôle important pour briser l'isolement social des aînés, l'accès et l'offre de services sont capitaux pour renverser la tendance chez nos aînés.

#### 4.8.3 RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

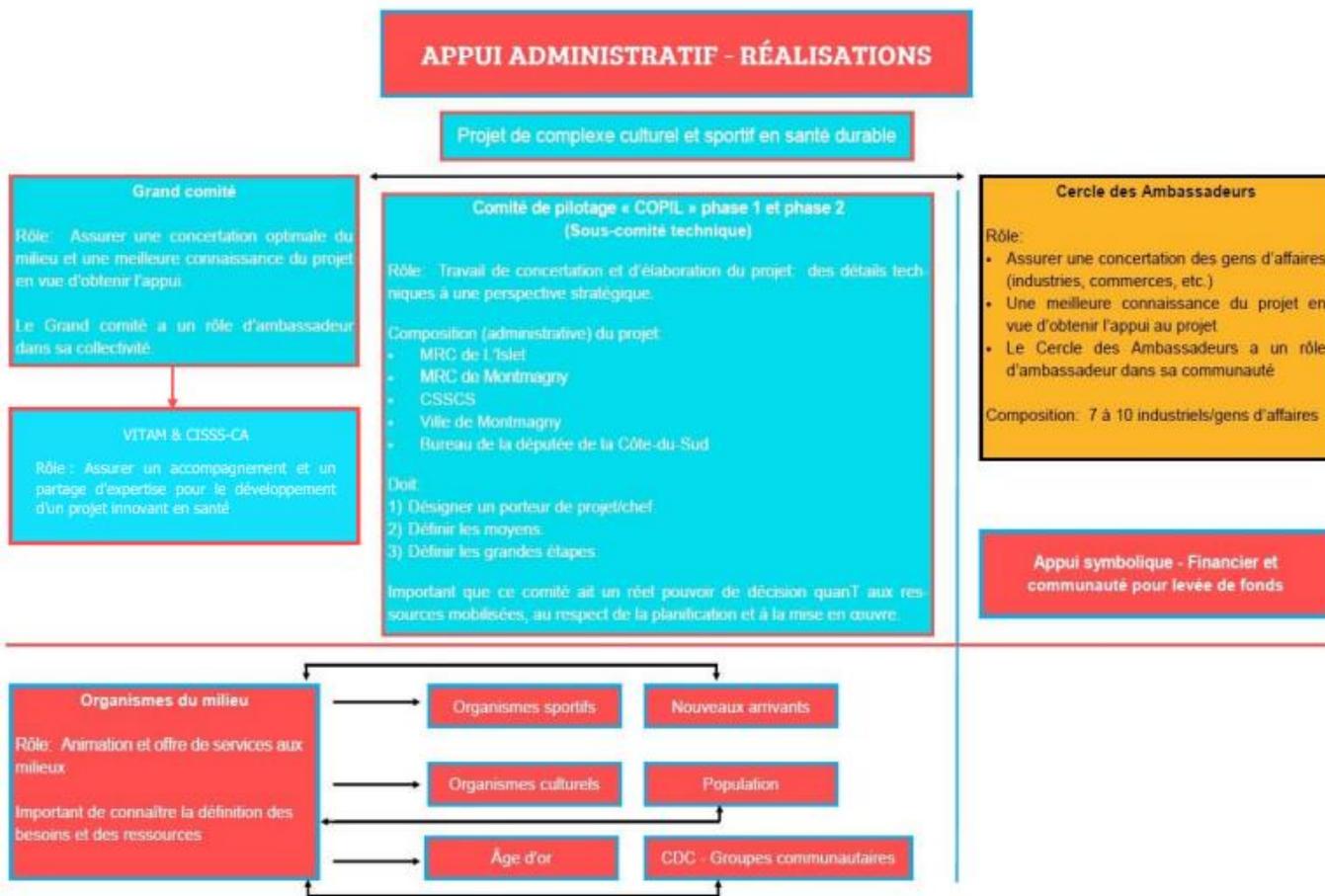
L'écosystème en santé durable se construit en répertoriant les différents réseaux sur nos territoires desservant des infrastructures, des services, des ressources, etc. ayant un effet positif sur les axes d'intervention de la santé durable. La CDC Montmagny-L'Islet représentant les organismes communautaires sur nos territoires serait l'alliée dans le développement de cet écosystème. La CDC a une approche terrain et elle a une proximité avec ses membres, ce qui représente un atout dans le déploiement de notre projet de laboratoire vivant.

Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable, ce veut un projet travaillant à partir des écosystèmes existants afin d'optimiser ses impacts sur sa communauté: réseaux de cuisines collectives (voir section 3.9.4.4), réseaux des organismes, réseaux de diffusion (voir section 4.5.4.2) pour les activités, etc.

## 5. L'APPROCHE DE CONCERTATION ET PARTENARIAT DU MILIEU

### 5.1 LES PARTENAIRES ET LA NATURE DE LEUR APPUI

Afin d'assurer la réussite d'un projet de cette envergure, le milieu a développé une approche de concertation auprès des différents partenaires par la mise en place du Grand comité du complexe, le comité de pilotage ainsi que le Cercle des Ambassadeurs. Le schéma suivant explique le rôle de ces entités.



#### 5.1.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

La mission du centre de services scolaire consiste à promouvoir et à valoriser l'éducation publique sur son territoire, à veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves tout en contribuant au développement social, culturel et économique de sa région. Dans le respect de sa mission, le CSSCS a accepté de s'impliquer dans un partenariat avec les différents organismes formant un comité de travail pour se mobiliser dans le développement d'un projet de complexe culturel et sportif en santé durable dont l'un des objectifs est de répondre aux besoins actuels de nouvelles infrastructures sportives. Notre participation au projet est motivée d'une part, par le lieu de construction qui se réalisera à même nos infrastructures et d'autre

part, pour les impacts positifs pour nos élèves au regard de la persévérance et de la réussite. Notre implication fait aussi en sorte que nous contribuons au développement et au bien-être des communautés des MRC de Montmagny et de L'Islet. Le CSSCS reconnaît l'importance pour le milieu de se doter d'infrastructures aux normes pour la présentation d'événements sportifs importants, de même que pour les services éducatifs afin de répondre à l'importance pour la population de la Côte-du-Sud de développer de saines habitudes de vie et d'avoir accès à des infrastructures plus adaptées. De plus, en intégrant le complexe à ses infrastructures scolaires, il sera possible d'optimiser l'utilisation des espaces déjà existants au bénéfice de la communauté (exemples : bibliothèque, salles de classe pour le télétravail, cafétéria, etc.). L'appui, voire l'implication du CSSCS à ce projet, date des premiers travaux concernant la rénovation de la Salle de spectacle Edwin-Bélanger en février 2019. Par ailleurs, la pratique d'activités physiques et sportives, de loisirs et de plein air est un indicateur phare du Plan stratégique 2019-2023 du MEES.

#### 5.1.2 MRC DE MONTMAGNY

La MRC de Montmagny est impliquée dans le projet en s'engageant dans une démarche de leadership régional, et ce, depuis 2019, en appui à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny qui a été l'initiateur du projet en 2017. En effet, le complexe culturel et sportif en santé durable se veut, le projet idéal, pour les élus, de travailler un projet fédérateur qui vise à doter la région d'infrastructures structurantes visant à répondre aux besoins de toute la population des municipalités de la MRC de Montmagny, mais également celle des MRC limitrophes notamment de nos voisins de L'Islet.

La MRC de Montmagny contribue tant sur le plan politique qu'administratif au projet, par le biais de diverses actions, notamment par l'attribution de ressources humaines dédiées au projet. Depuis les 3 dernières années, plusieurs actions ont été menées à l'avancée du projet par les ressources de la MRC de Montmagny, notamment en travaillant à l'élaboration de l'écosystème en santé durable soutenant le projet de complexe culturel et sportif. Ce projet innovant en santé durable propose de travailler « à changer les choses » pour le bénéfice de sa population et avec sa population, dans un concept de laboratoire vivant. Ainsi, il est devenu tout naturel pour la MRC de Montmagny que la santé durable soit retenue pour être sa Signature innovation.

L'implication de la MRC de Montmagny se concrétise par la canalisation des tâches administratives au projet, par la chargée de projet au dossier, et ce, tant dans la gestion des différents comités, des consultations citoyennes, des campagnes de financement, etc. Cette implication est représentative d'heures de travail significatives dans l'élaboration du projet et des partenariats qui en découlent!

#### 5.1.3 MRC DE L'ISLET

La MRC de L'Islet appuie sans réserve la réalisation du projet de complexe culturel et sportif en santé durable. Siégeant sur le Grand comité et le comité de pilotage, selon les besoins, la MRC de L'Islet est mobilisée dans ce projet, et ce, depuis le tout début.

En effet, les nécessaires travaux de modernisation de la salle de spectacle viendront consolider et renforcer l'offre culturelle pour les spectacles à plus grand déploiement et nécessitant les équipements de pointe, et ce, pour le bénéfice de la clientèle de toute la Côte-du-Sud.

La MRC de L'Islet contribue, d'ailleurs, par des enveloppes qui lui sont dédiées, à la réalisation de la modernisation de la salle de spectacle prévue au Complexe culturel et sportif en santé durable (section 5.2.1).

#### 5.1.4 VILLE DE MONTMAGNY

La Ville de Montmagny a été impliquée dès que le projet fut initié en 2017. À titre de ville de centralité soucieuse d'offrir des services diversifiés, de qualité et propice au développement économique et social grâce à un rayonnement suprarégional permettant à des municipalités de la MRC de Montmagny, de L'Islet et de Bellechasse de bénéficier des meilleurs services répondant aux besoins des citoyens, la Ville n'a cessé de contribuer dans ce projet depuis ses débuts tant au plan politique qu'administratif.

Un tel projet dont son emplacement aura pignon sur les axes routiers principaux serpentant la ville et sur un site qui assurera son utilisation optimale par un jumelage des clientèles scolaires et civiles, ce projet est considéré d'importance cruciale dans la capacité de la Ville d'attirer et de retenir les citoyens (clientèles scolaires, jeunes familles, professionnels, travailleurs et familles issues des minorités, personnes âgées, etc.) de la région.

L'implication de la Ville, en plus des collaborations administratives dans les processus de rédaction d'ententes, d'appels d'offres, de gestion de projets, se concrétiserait par un apport financier dans le financement nécessaire à la construction du projet et par une contribution monétaire assurant la pérennité de cette infrastructure dans ses opérations annuelles, durant sa durée de vie utile.

#### 5.1.5 LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY (ADLS)

En tant que diffuseur de spectacles professionnels, Les Arts de la scène de Montmagny sont parties prenantes du projet global de complexe culturel et sportif en santé durable, à titre de porteur du volet culturel, siégeant depuis les débuts sur le Grand comité.

Étant utilisateurs de la Salle Edwin-Bélanger depuis près de 23 ans, y présentant annuellement plus de 100 représentations artistiques dans différentes disciplines, les ADLS croient fermement à ce projet. Pour donner suite à des analyses réalisées par des professionnels (architectes, scénographes, ingénieurs), le projet d'agrandissement et de mise aux normes de la Salle Edwin-Bélanger a été déposé au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, volet d'infrastructure culturelle.

Déjà, des partenaires majeurs se sont joints au projet dont Desjardins (section 5.2.5), avec un investissement d'un million de dollars comme partenaire majeur associé au nom de la salle de spectacle. Notons que plusieurs artistes et techniciens renommés ont aussi ajouté leurs voix à la nécessité de réalisation de ce projet, tout comme la MRC de Montmagny et celle de L'Islet. Les ADLS sont aussi fiers d'avoir contribué à la première phase de la campagne de levée de fonds corporative ayant contribué à la signature des ententes avec Promutuel Assurance et Desjardins.

#### 5.1.6 CHAMBRE DE COMMERCES ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTMAGNY (CCIM) ET CERCLE DES AMBASSADEURS

Initiatrice du projet en 2017, sous la présidence, à l'époque de M. Frédéric Corriveau, la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny est l'un des sept partenaires majeurs impliqués dans toutes les démarches effectuées jusqu'à présents dans ce projet.

Récemment, à la suite de la signature d'une entente avec la MRC de Montmagny, nouvellement mandatée à la gestion du Cercle des Ambassadeurs, la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny, assurant une concertation et un leadership auprès des gens d'affaires, chapeautera la campagne de financement corporative pour le Complexe culturel et sportif Promutuel Assurances en santé durable.

Sous notre président d'honneur, M. Pierre Beaugard de Promutuel Assurances Montmagny-L'Islet, l'équipe de la CCIM déploiera une équipe dédiée pour la recherche de commandite (section 5.2.3). Ces acteurs joueront un rôle d'ambassadeur auprès de la communauté d'affaires de la région.

#### 5.1.7 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches est impliqué à différents niveaux dans le projet de complexe culturel et sportif en santé durable notamment par la présence de son président-directeur général, M. Patrick Simard, sur le comité de pilotage du projet, mais également par le biais de sa Direction de santé publique.

La Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches est actuellement en déploiement d'une offre de service aux municipalités et aux MRC de son territoire visant à leur offrir la possibilité de participer à une démarche d'évaluation d'impact sur la santé. Cette évaluation permet d'anticiper les impacts d'un projet sur la santé avant que celui-ci ne soit mis en œuvre, afin d'en atténuer les répercussions potentiellement négatives et d'en maximiser les effets bénéfiques sur la santé et la qualité de vie des citoyens concernés (section 3.3.2).

Dans ce cas précis, la direction de santé publique a effectué une évaluation d'impact sur la santé dans une perspective de santé durable, pour le projet du complexe culturel et sportif de Montmagny en émettant un rapport de recommandations issues des

consultations publiques et de l'expertise de santé publique, démarche réalisée en collaboration avec la MRC de Montmagny. Cette démarche se concrétise par la combinaison des résultats de consultations citoyennes et de l'expertise de l'équipe de santé publique. De plus, la réalisation de « focus group » chez des clientèles ciblées par la MRC vient enrichir l'analyse des impacts potentiels sur la santé.

Le rapport de recommandations (annexe 2) permet aux décideurs de disposer d'analyses et de recommandations qui tiennent compte des réalités locales et qui permettent d'accroître le potentiel santé de leur projet.

Enfin, Mme Clémence Dallaire, inf. PhD, directrice scientifique et chercheuse régulière du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches, est affiliée au Pôle d'excellence en santé durable de la CCIM depuis l'été 2021 (section 5.1.8). Cette dernière a accepté un rôle de partenariat avec le Pôle d'excellence en santé durable à titre de directrice scientifique du centre de recherche du CISSS-CA.

#### 5.1.8 VITAM – DR JEAN-PIERRE DESPRÉS

Depuis l'automne 2020, le Dr Jean-Pierre Després, directeur de VITAM, premier centre de recherche en santé durable reconnu et financé par le Fonds de la recherche du Québec - Santé, s'implique dans le projet de complexe culturel et sportif en santé durable dans la perspective de reconnaître l'importance de développer un projet de société qui considère et intègre tous les atouts des régions en matière de santé durable.

Les membres du Grand comité et du Cercle des Ambassadeurs ont été inspirés par les échanges avec le Dr Després, notamment en ce qui concerne la nécessité d'œuvrer afin de réduire l'imposant écart entre la science du mode de vie, la prévention et ce qui se fait à ce sujet dans la pratique clinique et dans les messages de santé publique. C'est à partir de ces échanges constructifs que le projet de complexe culturel et sportif s'est inscrit dans une démarche de santé durable visant à réduire cet écart entre l'état des connaissances et leur application sur le terrain en mobilisant et impliquant la communauté par le biais d'un laboratoire vivant (section 4.1.1).

La CCIM a créé, au printemps 2021, le Pôle d'excellence en santé durable, les pôles d'excellence ayant pour but de mettre en valeur certains dossiers stratégiques dans le développement socioéconomique de la région. Ce type de pôle est créé afin de soutenir des initiatives et des projets innovants sur le territoire. Le Dr Jean-Pierre Després occupe la position de porte-parole officiel de ce pôle ayant également pour but d'échanger avec les citoyens et tous les acteurs pertinents sur un projet ambitieux mais nécessaire où la santé durable est le vecteur de développement socio-économique du territoire.

C'est d'ailleurs également au printemps 2021 que le Dr Jean-Pierre Després intègre le Cercle des Ambassadeurs qui représente le regroupement des gens d'affaires qui appuient le projet. L'arrivée du Dr Després visait à augmenter la visibilité du projet, ainsi qu'à renforcer le consensus déjà ancré dans la région en matière de santé durable.

Par la même occasion, le Dr Després a également intégré le Grand comité du complexe afin de soutenir les décideurs dans l'élaboration d'une démarche porteuse d'innovation. À l'été 2021, le Grand comité créait le comité de pilotage du projet afin d'effectuer des tâches techniques avec le bureau de la députée de Côte-du-Sud, Mme Marie-Eve Proulx. Le Dr Després s'est également joint, ponctuellement, à ce comité afin de l'appuyer dans la rédaction du présent document.

D'autres actions, amorcées en 2022-2023, découlant d'une demande de financement effectuée auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), seront déployées en collaboration avec le centre de recherche VITAM sur le territoire des MRC de Montmagny et L'Islet. Ces activités auront pour objectifs de poursuivre et de consolider le positionnement de toute la région en matière de santé durable en interpellant tous les acteurs pertinents (section 3.3.3.5).

## 5.2 LES CONTRIBUTIONS DU MILIEU AU PROJET

Outre les différents partenariats symboliques, administratifs, politiques, etc., présentés ci-dessus, la contribution du milieu est aussi de nature financière, et ce, par le biais de multiples opportunités de financement.

### 5.2.1 FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE (FARR) – 1M\$

S'inscrivant à l'intérieur de la priorité régionale : « *favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir* », le projet d'agrandissement et de mise aux normes de la Salle de spectacle Edwin-Bélanger a été déposé au Fonds d'aide et de la relance régionale (FARR) à la hauteur d'1 000 000 \$ soit 850 000 \$ dans l'enveloppe de la MRC de Montmagny et 150 000 \$ en provenance de l'enveloppe de la MRC de L'Islet.

### 5.2.2 CAMPAGNE DE MOBILISATION CITOYENNE

C'est le 17 juin 2021, sous la présidence d'honneur de M. Steeve Ouellet, directeur général de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny, que la campagne de mobilisation citoyenne s'amorçait pour le projet de complexe culturel et sportif en santé durable sous le thème : « As-tu un 20 \$ pour demain ? » avec l'objectif d'amasser auprès des citoyens une somme de 50 000 \$.

Avec à son bord, M. Jean-Guy Desrosiers, directeur de la campagne, ainsi que les deux co-présidents du Cercle des Ambassadeurs, à l'époque, MM Christian Cariou et Frédéric Corriveau, cette mobilisation citoyenne représentait à elle seule un appui financier important avec un objectif de 2 500 personnes, et un appui symbolique pour rallier la population à ce projet rassembleur qu'est le complexe culturel et sportif en santé durable.

Le concept est fort simple, les citoyens étaient invités à se joindre au mouvement en faisant un don minimal de 20 \$ impliquant de façon active et symbolique la population

à la construction du complexe, mais aussi pour l'avenir de la région et susciter concrètement un sentiment d'appartenance.

Au terme de la date limite fixée au 30 septembre 2021 pour cette campagne, le comité organisateur répond « Mission accomplie » et il est fier d'annoncer un montant avoisinant les 56 000 \$.

### 5.2.3 CAMPAGNE DE FINANCEMENT CORPORATIVE

Ce n'est que tout récemment que la CCIM lançait officiellement la campagne de financement corporative du complexe culturel et sportif en santé durable. Sous la présidence d'honneur de M. Pierre Beauregard de Promutuel Assurances Montmagny-L'Islet. L'équipe déployée pour la recherche de commandites sera composée M. Jean-Guy Boulet, président de la CCIM, de M. Luc Paris, de PABER Aluminium, de Mme Nadine Bélanger, de CIQI-FM et chargée projets CCIM, et de Mme Nicole Robert, directrice générale de la CCIM.

La SDÉ de Montmagny avec l'implication du maire, M. Marc Laurin, du préfet de la MRC de Montmagny, Mme Jocelyne Caron, et du directeur général du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, M. Jean-Marc Jean, apporteront également leur appui à cette campagne.

Le plan de commandite de cette campagne prévoit l'annonce de plusieurs autres appuis provenant de la communauté d'affaires des MRC de Montmagny et de L'Islet visant à appuyer la réalisation de ce projet tant attendu de la communauté et venant consolider les deux investissements précédemment annoncés par Promutuel Assurance et Desjardins.

### 5.2.4 PROMUTUEL ASSURANCE MONTMAGNY-L'ISLET INVESTIT 1,5M\$

En janvier 2022, c'est à la suite d'une entente conclue avec la MRC de Montmagny et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, que les partenaires annonçaient l'investissement de 1 500 000 \$ de Promutuel Assurance Montmagny-L'Islet dans le projet de complexe culturel et sportif en santé durable.

Cet investissement majeur donne le nom au futur bâtiment qui s'appellera « Complexe culturel et sportif Promutuel Assurance en santé durable » et ce sera valide dès l'ouverture, et ce, pour les 25 années suivantes. Plus précisément, Promutuel Assurance octroiera un montant de 60 000 \$ par année, sur une échelle de 25 ans.

Le directeur général de Promutuel Assurance Montmagny-L'Islet, M. Pierre Beauregard, a souligné l'importance de cet investissement, d'une part pour l'avancement du projet, mais d'autre part pour l'ensemble des retombées positives à long terme pour la région, ce qui irait bien au-delà d'une commandite ou d'une publicité.

*« Cet investissement en est un pour la région, pour créer une attraction aux futurs travailleurs et familles, pour garder notre main-d'œuvre ici et c'est bien plus qu'un logo sur une bâtisse, c'est une réflexion, un souhait d'avoir ce complexe dans la région ! »*



Le directeur affirme que l'entreprise a à cœur la santé durable, que ce soit au niveau physique, mental et culturel. Il croit qu'un investissement majeur dans le complexe culturel et sportif en santé durable prouve la place qu'occupent ces valeurs au sein de Promutuel Assurance.

#### 5.2.5 DESJARDINS, PREMIER PARTENAIRE FINANCIER

En juin 2021, Desjardins devenait le premier partenaire financier du projet de complexe culturel et sportif en santé durable! La Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny annonçait le partenariat de Desjardins à la réalisation du complexe culturel et sportif en santé durable. Ce projet profitera d'un investissement totalisant 1 M\$, dont 750 000 \$ proviennent du Fonds du Grand Mouvement et 250 000 \$ sont issus du Fonds d'aide au développement du milieu de la caisse.

*« C'est une fierté de voir un milieu se prendre en charge pour améliorer les conditions de vie de tous. Le complexe culturel et sportif revêt un caractère tout spécial puisqu'il allie saines habitudes de vie et développement socioéconomique. Nous sommes très fiers d'avoir obtenu l'appui du Fonds du Grand Mouvement, qui permet justement de soutenir des projets novateurs et structurants à travers le Québec, et ce, dans une perspective de développement durable. », a déclaré M. Steeve Ouellet, directeur général de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny. Ce partenariat financier se concrétisera aux vues de tous sous une nouvelle identité visuelle, qu'arborera la salle culturelle associée au complexe, la Salle Edwin-Bélanger de concert avec Desjardins.*

Il s'agit, d'ailleurs, d'un investissement historique du Fonds du Grand Mouvement Desjardins ayant attribué un partenariat financier historique au projet de complexe culturel et sportif en santé durable par un montant jamais octroyé auparavant par le mouvement pour le secteur. Ce fut un moment historique de compter sur l'investissement de 1 000 000 \$ dans la région par une organisation non gouvernementale!



Impliqué dans sa communauté et interpellé par une telle proximité de ses membres, la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny s'est fièrement associée à la campagne de financement citoyenne (section 5.2.2) qui démontre une immense prise en charge des partenaires et concitoyens qui se mobilisent vers un projet commun.

## 6. MONTAGE FINANCIER

### 6.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MILIEU MUNICIPAL

Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable est un projet qui est estimé à un coût total de 56,8M\$. Il s'agit de coûts révisés postpandémie.

Pour le volet culturel (Phase 1), le projet était estimé à 13M\$ en février 2020 et il a été révisé, en janvier 2021, à 18,5M\$. Ce projet est admissible au programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications et il a été déposé dans celui-ci en 2021 pour financement (section 4.5.1).

Pour le volet sportif et communautaire (Phase 2), en février 2020, le projet avait été estimé à 30M\$ par la firme d'architectes Bilodeau, Baril, Leeming avec la technique dite "par blocage", en comparaison avec des projets similaires. Les coûts ont été révisés en février 2022, selon la même technique, et le volet sportif et communautaire est maintenant évalué à 38,3M\$.

Le tableau ci-dessous résume le montage financier proposé pour la réalisation du projet dans sa globalité, par volet, soit la Phase 1 - Volet culturel, et la Phase 2 - Volet sportif et communautaire, considérant que des programmes gouvernementaux précis peuvent financer ces infrastructures.

#### PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE DE 56,8M\$

##### Volet culturel (coûts révisés janvier 2021)

	Montant	Pourcentage d'investissement
Ministère de la Culture	12 000 000 \$	65 %
Patrimoine canadien	2 500 000 \$	14 %
*FARR	1 000 000 \$	5 %
*ADLS	1 000 000 \$	5 %
*Entreprise nom de la salle	1 000 000 \$	5 %
Levée de fonds	1 000 000 \$	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>18 500 000 \$</b>	<b>100 %</b>

##### Volet sportif (coûts estimés février 2022)

ESTIMATION FÉVRIER 2022 (HYPOTHÈSE: conditions du PQI, avec entretien à 50%)		
	Montant	Pourcent. Investissement
Programme G. du Québec (équivalent PQI)	30 661 600 \$	80%
Emprunt à LT - Municipalités	4 665 400 \$	12%
Levée de fonds - Promutuel Assurances (confirmé)	1 500 000 \$	
Levée de fonds	1 500 000 \$	8%
<b>TOTAL</b>	<b>38 327 000 \$</b>	<b>100%</b>

En ce qui concerne les coûts de construction, la firme d'architectes Bilodeau Baril Leeming a été mandatée pour effectuer la révision des coûts du volet sportif, et après calculs et mises à jour des données, les coûts estimés du volet sportif sont donc passés de 30M\$ à 38,3M\$. La lettre de l'architecte est jointe en annexe 23 ainsi que les esquisses finales en annexe 24.

Aussi, pour le volet sportif et communautaire, la part que le milieu s'est engagé à investir est de 7 665 400 \$, soit 4 665 400 \$ pour les municipalités de la MRC de Montmagny et 3 000 000 \$ via la communauté par une levée de fonds corporative, sur un projet estimé à 38,3M\$.

**ESTIMATION FÉVRIER 2022** (HYPOTHÈSE: conditions du PQI, avec entretien à 50%)

	Montant	Pourcent. Investissement
<b>Programme G. du Québec (équivalent PQI)</b>	<b>30 661 600 \$</b>	80%
<b>Emprunt à LT - Municipalités</b>	<b>4 665 400 \$</b>	12%
<b>Levée de fonds - Promutuel Assurances (confirmé)</b>	<b>1 500 000 \$</b>	8%
<b>Levée de fonds</b>	<b>1 500 000 \$</b>	8%
<b>TOTAL</b>	<b>38 327 000 \$</b>	100%

			Entr. 50%
Selon les hypothèses du rapport Mallette de 2020:			
avec un emprunt à la charge du milieu municipal			4 665 400 \$
<b>Remb. Capital et intérêt: sur 20 ans à 4%</b>			<b>343 300 \$</b>
Entretien:	Piscine	232 633 \$	
	autres	260 686 \$	493 319 \$
<b>Entente avec CSSCS pour entretien à 50% (PQI)</b>			<b>246 660 \$</b>
<b>TOTAL:</b>			<b>589 960 \$</b>

Une levée de fonds communautaire a déjà eu lieu en juin 2021 avec un objectif initial de 50 000 \$ et avec un résultat en septembre 2021 d'un peu plus de 56 000 \$ (section 5.2.2). Une levée de fonds corporative a également été lancée le 18 mars 2022 avec un objectif de 5M\$ (section 5.2.3). Comme le projet est demandé et appuyé par la communauté d'affaires, déjà une somme de 2,5M\$ a été amassée auprès de 2 commanditaires majeurs pour la globalité du projet (sections 5.2.4 et 5.2.5) :

- 1 000 000 \$ de Desjardins;
- 1 500 000 \$ de Promutuel Assurances.

Aux coûts annuels de construction, d'immobilisation et d'intérêts de 343 300 \$, s'ajoutent également les coûts d'entretien annuels estimés à 493 319 \$. Le 20 février 2020, la firme MALLETTTE a préparé un document intitulé « Projections financières pour les dix premiers exercices » en ce qui concerne le volet sportif et communautaire. Une copie du document est jointe en annexe 25 et on retrouve dans ce document deux sections qui sont toujours d'actualité pour le projet et qui ont été considérées pour définir les coûts en immobilisation et en entretien du volet sportif, soit:

- La section "Hypothèses et notes sommaires relatives aux projections financière" qui donne l'étendue étoffée des coûts à considérer;
- La section "Hypothèses spécifiques - Résultats" qui ont été évaluées à partir de données réelles et prévisionnelles selon des comparables.

Ainsi, le scénario retenu par les 14 municipalités locales pour leurs contributions au projet est une somme annuelle estimée à 589 960 \$, dont une partie, tel que mentionné précédemment est pour le remboursement en capital et intérêts de 343 300 \$ et aussi pour une contribution de 246 660 \$, soit 50 % des frais annuels d'entretien de 493 319 \$, en partenariat avec le milieu scolaire qui assumerait la moitié des frais annuels d'entretien. Le tableau qui suit fait état de la contribution de chacune des 14 municipalités de la MRC de Montmagny. La Ville de Montmagny, par exemple, assumerait 361 549 \$ des frais annuels estimés de 589 960 \$.

MUNICIPALITES	CODE	FACTEUR COMPAR. (administra.)	RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE 2022	% RFU total	CRITERE DE BASE		CRITERE NO 1		CRITERE NO 2		QUOTE-PART
							RFU total		Population Décembre 2021	% population totale	
SAINT-JUST	18005	0,99	53 067 199	2,02%		0	0,67%	1 213 \$	223	1 781 \$	2 994 \$
LAC-FRONTIERE	18010	1,10	24 685 083	0,94%		0	0,31%	564 \$	58	464 \$	1 028 \$
SAINT-FABIEN	18015	1,00	87 139 859	3,31%		0	1,10%	1 992 \$	320	2 557 \$	4 549 \$
SAINTE-LUCIE	18020	1,12	30 330 902	1,15%		0	0,38%	693 \$	87	698 \$	1 392 \$
SAINT-APOLINE	18025	1,00	78 704 056	2,99%		0	1,50%	2 699 \$	268	2 139 \$	4 838 \$
SAINT-PAUL	18030	1,00	101 512 489	3,86%		0	1,93%	3 481 \$	405	3 235 \$	6 716 \$
SAINTE-EUPHEMIE	18035	1,00	32 682 388	1,24%		0	0,62%	1 121 \$	168	1 340 \$	2 460 \$
N.-D.-DU-ROSAIRE	18040	1,01	51 785 298	1,97%		0	0,98%	1 776 \$	202	1 612 \$	3 387 \$
CAP SAINT-IGNACE	18045	1,04	321 687 764	12,22%	27000	27 000 \$	12,22%	22 060 \$	3084	24 665 \$	73 726 \$
MONTMAGNY	18050	1,11	1 210 043 238	45,98%	190 000	190 000 \$	45,98%	82 981 \$	11074	88 567 \$	361 549 \$
SAINT-PIERRE	18055	1,00	129 289 211	4,91%	7000	7 000 \$	4,91%	8 866 \$	920	7 358 \$	23 224 \$
SAINT-FRANCOIS	18060	1,18	195 916 397	7,44%	16500	16 500 \$	7,44%	13 435 \$	1635	13 076 \$	43 012 \$
BERTHIER-SUR-MER	18065	1,19	270 377 310	10,27%	24500	24 500 \$	10,27%	18 542 \$	1728	13 620 \$	56 882 \$
ISLE-AUX-GRUES	18070	1,08	44 568 758	1,69%		0	1,69%	3 056 \$	146	1 168 \$	4 224 \$
TOTAL			2 631 789 948	100,00%	265 000	265 000 \$	90,03%	162 480 \$	20316	162 480 \$	589 960 \$

Pour la répartition d'une quote-part aux municipalités, la répartition a été acceptée par résolution n° 2022-03-03 du Conseil de la MRC de Montmagny lors de la session du 8 mars 2022 (annexe 26).

Pour l'établissement de la répartition des quotes-parts entre les municipalités, certaines particularités ont été appliquées, notamment la reconnaissance de la piscine actuelle comme équipement supralocal et aussi des zones d'éloignement pour l'accès au projet de complexe culturel et sportif en santé durable.

#### 1) Équipement supra-local

La piscine Guylaine-Cloutier est actuellement reconnue comme un équipement supra-local par les 4 municipalités du nord et celles-ci paient déjà pour l'entretien de l'équipement. En 2021, c'est une somme de 75 348 \$, soit tout près de 24 % des dépenses annuelles, que les 4 municipalités du secteur nord ont versé à la Ville de Montmagny pour l'entretien de la piscine. La ville contribue pour une somme de 189 918 \$, ce qui représente 58.88 % des dépenses annuelles

<b>Piscine 2021</b>	participants	% de la clientèle	facturable-piscine
	activ. aquatiques		
Montmagny	378	58.88%	189 918.62 \$
St-François	33	5.14%	16 579.17 \$
St-Pierre	14	2.18%	7 031.63 \$
Berthier	49	7.63%	24 610.72 \$
Cap St-Ignace	54	8.41%	27 126.62 \$
Autres	114	17.76%	57 285.24 \$
<b>Total</b>	<b>642</b>		<b>322 552.00 \$</b>

**Tableau fourni par la ville de Montmagny – participation 2021**

## 2) Zone d'éloignement

Le projet de complexe culturel et sportif en santé durable est une infrastructure structurante reconnue par le Conseil de la MRC de Montmagny, tel que décrit dans la résolution jointes en annexe 26. Ainsi, les 14 municipalités ont convenu d'une contribution proportionnelle selon les 2 critères pondérés suivants, après déduction du montant déjà versé par les 4 municipalités du nord et la Ville de Montmagny de 265 266 \$ pour la piscine actuelle. Ainsi, les dépenses d'immobilisation et d'entretien de 589 960 \$ moins les sommes déjà versées de 265 000 \$, l'excédent sera donc réparti en considérant les 3 critères suivants :

- Critère 1 : 50 % selon la population;
- Critère 2 : 50 % selon la richesse foncière uniformisée (RFU);
- Critère 3 : L'éloignement selon 3 zones, lequel critère exerce également une influence sur les 2 premiers critères, soit :
  - . Pour les 4 municipalités au sud les critères 1 et 2 sont divisés par 3;
  - . Pour les 4 municipalités au centre, les critères 1 et 2 divisés sont par 2.

La contribution des 14 municipalités locales respecte la capacité de payer du milieu et elle a fait l'objet d'un engagement de la part du Conseil de la MRC de Montmagny puisque ce projet fait l'unanimité relativement à l'obligation d'avoir un projet de société moderne, innovant et attractif. Lors d'un lac-à-l'épaule du Conseil de la MRC, en mai 2019, le conseil avait convenu de travailler un projet fédérateur qui allierait l'éducation, la culture et le sport. La mobilisation historique des partenaires, les consultations publiques ainsi que la Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny permettraient de répondre à un besoin du milieu en devenant un « laboratoire vivant » pour et par les citoyens.

Ainsi, ce que le milieu demande, c'est de pouvoir faire reconnaître le projet global comme un projet innovant. Pour le volet culturel, on demande de le voir reconnaître au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications. Pour le volet sportif et communautaire, que le gouvernement, à défaut d'inscrire le projet au Plan québécois des infrastructures (PQI), reconnaisse le projet dans un programme semblable où la mise de fonds du milieu est de 7,6M\$, avec une contribution à l'entretien de 50 % des coûts annuels estimés à 246 660 \$ pour le milieu, considérant que le projet est en lien avec le milieu de l'éducation.

## 7. ÉCHÉANCIER

La firme d'architectes avait proposé un échéancier dans son « rapport d'étude des coûts par blocage » effectué en février 2020. Le comité de pilotage a mis à jour cet échéancier en fonction du dépôt du document de projet auprès des instances politiques.

**L'échéancier, à titre d'exemple, est établi en fonction d'une réponse positive au mois de juin 2022 :**

- Confirmation du MEES : juin 2022;
- Contrat de services professionnels : octobre 2022;
- Dépôt du concept préliminaire : mars 2023;
- Dépôt du concept final : mai 2023;
- Préliminaire 30 % : août 2023;
- Plans et devis 60 % : décembre 2023;
- Plans et devis définitifs 100 % : mai 2024;
- Émission pour soumission : juin 2024;
- Appel d'offres pour travaux de construction : juin à août 2024 (6 semaines);
- Travaux de construction (64 semaines) : août 2024 à mai 2026.

## 8. CONCLUSION

La MRC de Montmagny a de nombreux défis qui commandent l'urgence d'agir, soient:

- Des nombreuses statistiques en santé physique, mentale et communautaire peu enviables par rapport à d'autres MRC en Chaudière-Appalaches et d'autres régions du Québec;
- Plusieurs municipalités dévitalisées et réparties sur un grand territoire peu densifié;
- Des infrastructures sportives uniques datant des années 70 et ne répondant plus aux normes modernes et étant en fin de vie utile;
- Des besoins criants signifiés par les divers groupes sportifs et/ou groupes culturels ainsi que par les nombreuses consultations et sondages réalisés;
- Des entreprises et industries rentables qui manquent de main-d'œuvre et qui ont signifié l'importance de travailler à avoir des infrastructures attractives pour retenir et attirer des citoyens versus un grand risque de délocalisation vers d'autres pays, ce qui amènerait un appauvrissement du Québec;
- La reconnaissance de la ruralité et des déserts de services structurants par rapport aux grandes agglomérations urbaines qui semblent mieux reconnues au niveau de la fiscalité financière.

La MRC de Montmagny a aussi de nombreux atouts:

- Une communauté mobilisée comme jamais et qui partage une vision commune d'actions pour un projet fédérateur lequel est porté par le monde municipal, les organismes de développement, le monde scolaire, les gens d'affaires, les groupes sportifs, les groupes culturels, les jeunes et les moins jeunes;
- Une acceptabilité sociale par les nombreuses consultations, entrevues et sondages réalisés selon une approche écosystémique réalisée avec les ressources internes de la MRC de Montmagny, mais aussi avec les ressources du CISSS de Chaudière-Appalaches, une équipe de l'Université de Sherbrooke, la firme Votepour.ca et aussi, la firme L'ESCABEAU;
- La possibilité de travailler avec l'organisme VITAM et son directeur général, le Dr Jean-Pierre Després, une sommité internationale en santé durable;
- Une Signature innovation en santé durable nouvellement adoptée qui définira les actions pour les 5 prochaines années en fonction des priorités identifiées par la communauté et incluses dans le plan d'action récemment adopté, afin de déjà travailler à mettre en place les conditions pour travailler à renverser la tendance.

Le projet innovant de complexe culturel et sportif en santé durable, outil principal et complémentaire de la Signature innovation en santé durable de la MRC alliant la culture, le sport, l'éducation et le communautaire, est un projet porteur pour la communauté visant à développer un écosystème préventif où l'individu en est l'acteur principal. Par ce projet innovant de « laboratoire vivant », la MRC de Montmagny ambitionne à devenir la référence en santé durable au Québec.

La pandémie mondiale vécue depuis plus de 2 ans, et de laquelle le gouvernement souhaite sortir compte tenu qu'elle a révélé un système de santé fragilisé, commande que l'on repense nos façons de faire et que l'on travaille selon une approche préventive plutôt que curative. À ce titre, le projet proposé par la MRC de Montmagny s'inscrit parfaitement dans le plan québécois pour mettre en œuvre les changements en santé souhaités par le gouvernement dans les axes « Innovation et Prévention », soit pour faire autrement et travailler à prévenir.

## 9. BIBLIOGRAPHIE

- . Alliance santé Québec. (2022). *Qu'est-ce que la santé durable*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.alliancesantequebec.com/quest-ce-que-la-sante-durable/>
- . Article web « *Pandémie: les jeunes Américains face à une "crise de santé mentale* », La dépêche.fr, publié le 08 février 2021, <https://www.ladepeche.fr/2021/02/08/pandemie-les-jeunes-americaains-face-a-une-crise-de-sante-mentale-9361419.php>
- . Article web par roys, *Le suicide demeure une préoccupation majeure en Chaudière-Appalaches, Beauce-Média*, 10 janvier 2019. <https://www.beaucemedia.ca/actualites/le-suicide-demeure-une-preoccupation-majeure-en-chaudiere-appalaches/>
- . Boule. M. (2020). *Les organismes communautaires québécois en première ligne*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://lactualite.com/societe/les-organismes-communautaires-quebecois-en-premiere-ligne/>
- . Brault. M-S. (2022). *Entre chasseur de têtes et pénurie de main-d'œuvre: la situation précaire de la MRC de Montmagny*. <https://www.lesoleil.com/2022/02/07/entre-chasseur-de-tetes-et-penurie-de-main-duvre-la-situation-precaire-de-la-mrc-de-montmagny-4d48e95e72a0cd519853d76c8eff6ad0>
- . Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches, <https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/prevention-promotion/caracterisation-des-communautes-locales/> et carnet regroupant l'ensemble des fiches MRC [https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/Professionnels\\_M%C3%A9decins\\_et\\_partenaires/Pr%C3%A9vention\\_promotion/Caract%C3%A9risation\\_des\\_communaut%C3%A9s/Documents/2021/Caract%C3%A9risation\\_carnet\\_des\\_fiches\\_MRC.pdf](https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/Professionnels_M%C3%A9decins_et_partenaires/Pr%C3%A9vention_promotion/Caract%C3%A9risation_des_communaut%C3%A9s/Documents/2021/Caract%C3%A9risation_carnet_des_fiches_MRC.pdf)
- . *Chaire de recherche et d'innovation en médecine d'urgence*. (2021). *Living Lab. Charlevoix*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.facebook.com/MedecineUrgence/videos/455115662397668/>
- . Des régions plus fortes. Un Québec plus fier. Cahier du participant 13 et 14 novembre 2021. 43 pages. <https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2021/10/cahier-du-participant-caq-v4.pdf>
- . Després. J.P. (2022). *La santé, c'est bien plus que la gestion de la maladie*. Lettre ouverte. Journal du Québec. Lundi 22 mars 2022. P.22.
- . Direction de Santé publique. (2020). *Évaluation d'impact sur la santé dans une perspective de santé durable : Rapport de recommandations issues des consultations publiques et de l'expertise de santé publique*.
- . Direction de Santé publique. (2020). *Évaluation d'impact sur la santé dans une perspective de santé durable : Rapport de recommandations issues des consultations publiques et de l'expertise de santé publique*.
- . Gagné K. (réalisateur). *Complexe culturel et sportif en santé durable : Alexandra Lemieux, chef chargée de projets chez Vitrierie L.C. Inc.* [MP4] Kevin G Media. 2021. 2:48 minutes [https://www.facebook.com/watch/?ref=search&v=241521904556020&external\\_log\\_id=f6be1cf3-5b46-4419-8838-197313675ba5&q=complexe%20culturel%20et%20sportif%20en%20sant%C3%A9%20durable](https://www.facebook.com/watch/?ref=search&v=241521904556020&external_log_id=f6be1cf3-5b46-4419-8838-197313675ba5&q=complexe%20culturel%20et%20sportif%20en%20sant%C3%A9%20durable)
- . Gagné K. (réalisateur). *Complexe culturel et sportif en santé durable : Jérôme Labrie, directeur des services techniques chez Teknion et vice-président de la CCIM*. [MP4] Kevin G Media. 2021. 2 minutes <https://www.facebook.com/ComplexeCulturelEtSportif/videos/3021555794769262>

- Gouvernement du Canada. (2021). *Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.canada.ca/fr/santepublique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/etat-sante-publique-canada-2021.html#a5>
- Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale de prévention en santé : un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*. Repéré le 31 mars 2022 à [La Politique - Politique gouvernementale de prévention en santé - Santé et Services sociaux](#)
- Guichard. A. (2021). *Argumentaire pour des places subventionnées en services de garde dans la MRC de Montmagny*. P. 409.
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Montmagny\\_\(municipalit%C3%A9\\_r%C3%A9gionale\\_de\\_comt%C3%A9\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Montmagny_(municipalit%C3%A9_r%C3%A9gionale_de_comt%C3%A9)), le 25 mars à 16h20.
- Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref, perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041*, par Frédéric f. payeur, ana Cristina Azeredo et Chantal Girard, octobre 2019, 19 pages.
- Institut de la statistique du Québec. (2013). *Conditions de la petite enfance et préparation pour l'école: l'importance du soutien social aux familles*. Numéro 18. Repéré le 31 mars 2022 à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-18-conditions-de-la-petite-enfance-et-preparation-pour-lecole-limportance-du-soutien-social-aux-familles.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. (2021) *Revenu d'emploi moyen<sup>1</sup> des 25-64 ans, selon le sexe, municipalités régionales de comté (MRC)<sup>2</sup> et ensemble du Québec, 2002-2019*. Repéré le 31 mars 2022 à [Revenu d'emploi moyen<sup>1</sup> des 25-64 ans, selon le sexe, municipalités régionales de comté \(MRC\)<sup>2</sup> et ensemble du Québec, 2002-2019 \(quebec.ca\)](#)
- Ispira. *Le danger des chloramines à la piscine*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://ispira.fr/le-danger-des-chloramines-a-la-piscine/>
- Kuntz. T. (2022). *Les enfants ont une influence beaucoup plus grande sur le comportement de leurs parents que l'inverse*. Repéré le 31 mars 2022 à <http://www.slate.fr/story/221688/enfants-influence-plus-grande-sur-parents-que-inverse-comportement>
- La pandémie est venue à bout de l'envie de jouer; le nombre d'équipes en baisse de 20% dans le réseau scolaire, par Jérémy Bernier, Journal de Québec, <https://www.journaldequebec.com/2021/08/09/plusieurs-sportifs-abandonnent>
- Labrecque. M. (2020). *La Santé publique toujours préoccupée par le suicide*. Repéré le 31 mars 2022 à [https://www.journaldelevis.com/1298/%C3%80\\_la\\_une\\_aujourd\\_hui.html?id=76698](https://www.journaldelevis.com/1298/%C3%80_la_une_aujourd_hui.html?id=76698)
- Lavallée. J-L. (2021). *Projet de 10,6 M\$ au PEPS de l'Université Laval*. Repéré le 31 mars 2022 à [Projet de 10,6 M\\$ au PEPS de l'Université Laval | JDQ \(journaldequebec.com\)](#)
- Lavoie. S. (2022). *Il y a « urgence d'agir » pour la santé psychologique des jeunes, selon une étude*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.latribune.ca/2022/02/09/il-y-a-urgence-dagir-pour-la-sante-psychologique-des-jeunes-selon-une-etude-744d945af47bd946322f0beded5388cc>
- Martel et Massé. (2016). *Le sport moteur économique d'importance*. Repéré le 31 mars 2022 <https://www.lavoixdelest.ca/2016/07/12/le-sport-moteur-economique-dimportance-57425f98cf813d11d5d054679fd32f12>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2022). *Politique gouvernementale de prévention en santé*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/>
- MRC de L'Islet. (2022). *Le projet Signature Innovation de la MRC de L'Islet*. Repéré le 31 mars 2022 à [Projet Signature Innovation | MRC de L'Islet \(mrclislet.com\)](#)

- MRC de Montmagny. (2022). *Plan action Signature innovation en santé durable*. <https://www.montmagny.com/documents/2022/02/Plan-action-Signature-innovation-en-sante-durable.pdf>
- Naître et grandir. (2022). *L'activité physique chez les enfants d'âge scolaire*. [L'activité physique chez les enfants d'âge scolaire \(naitreetgrandir.com\)](https://naitreetgrandir.com)
- Observatoire des tout-petits. *Petite enfance : La qualité des services éducatifs au Québec*, Montréal, Québec, Observatoire des tout-petits, 2018, 60 pages. <https://tout-petits.org/publications/dossiers/qualite-services-educatifs/>
- Observatoire des tout-petits. (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*. <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf>
- Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches. (2022). *Portrait régional – ville et municipalités : MRC de Montmagny*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.preca.ca/portrait-regional/ville-municipalites/mrc-montmagny.html>
- Partenariat Données Québec. (2021). *Richesse foncière uniformisée*. Repéré le 31 mars 2022 à [Richesse foncière uniformisée - Jeu de données - Données Québec \(donneesquebec.ca\)](https://donneesquebec.ca)
- PETCHANTCHIN, Valentin et Gabriel Giguère Pour un cadre stable et favorable aux investissements, à l'innovation et à la concurrence dans l'internet à large bande, Institut Économique de Montréal (IEDM), Mars 2022, 6 pages. Tiré du site web <https://www.iedm.org/fr/pour-un-cadre-stable-et-favorable-aux-investissements-a-linnovation-et-a-la-concurrence-dans-linternet-a-large-bande/>
- Plan de développement – Relocalisation de la palestre, MAGNY-GYM, Le Club de Gymnastique Magny-Gym Inc., 2018, 15 pages.
- Plan de travail de la Table Régionale des Élus Municipaux de Chaudière-Appalaches, Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches 2017-2023, par La Table Régionale de Lutte contre la pauvreté, Juin 2019, 81 pages.
- Québec Philanthrope. (2019). *Signes vitaux Capitale-National et Chaudières-Appalaches : Portrait exploratoire des besoins de la communauté*. Repéré le 31 mars 2022 à [https://www.quebecphilanthrope.org/wp-content/uploads/2019/11/FQP\\_rapport-SignesVitaux\\_2019.pdf](https://www.quebecphilanthrope.org/wp-content/uploads/2019/11/FQP_rapport-SignesVitaux_2019.pdf)
- Radio-Canada (2022). *Des M\$ en retombées économiques perdues avec l'annulation des Jeux du Québec*. Repéré le 31 mars 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1853614/jeux-du-quebec-riviere-du-loup-annulation-economie-hotels-restaurants-sport-ville>
- Rapport d'enquête réalisés par Deloitte et E&B DATA, « La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier met en péril la vitalité économique de Chaudière-Appalaches », Les effets d'une crise sur l'économie et les entreprises pour les prochaines années, 9 novembre 2021, 42 pages. <http://www.caeconomique.com/la-penurie-de-main-doeuvre-dans-le-secteur-manufacturier-met-en-peril-la-vitalite-economique-de-chaudiere-appalaches/>
- Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 14 février 2020 à 10:12.
- Statistiques de la ville de Montmagny, Services des Loisirs.
- Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), actualisation découpage territorial version M34-2017 selon la table de correspondance des territoires 2014-2015.
- Tactis. *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?* Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.tactis.fr/definition-tiers-lieu/#:~:text=Un%20tiers%2Dlieu%20peut%20se,simplement%20%C3%A9changer%20de%20fa%C3%A7on%20informelle.>

- . Université Laval. *Pulsar : La santé durable*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://pulsar.ca/la-sante-durable>
- . Ville de Montmagny. (2020). *Réflexion stratégique 20-25*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://my.visme.co/view/z4p9kjyv-reflexion-strategique-montmagny-3#s44>
- . Ville de Montmagny. (2022). *Une démarche de mobilité active est lancée à Montmagny*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://www.ville.montmagny.qc.ca/fr/actualites/2022/03/18/une-demarche-de-mobilite-active-est-lancee-a-montmagny/>
- . VITAM. (2020). *Les membres : Richard Fleet*. Repéré le 31 mars 2022 à <https://vitam.ulaval.ca/les-membres/membres?mid=1253>
- . Wikipédia. (2022). *Tiers-Lieu*. Repéré le 31 mars à <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tiers-lieu>

## 10. ANNEXES

- Annexe 1 – Projet d’ailleurs Coûts, RFU et effort fiscal
- Annexe 2 – ÉIS\_Complexe\_sportif\_culturel\_2020-08\_14
- Annexe 3 – Plan action – Signature innovation en santé durable
- Annexe 4 – Gabarit Avant-projet-MAJ fév. 2022
- Annexe 5 – Rapport enquête auprès des clubs sportifs
- Annexe 6 – Rapport enquête culturel
- Annexe 7- Tableau maillage organismes – Version 2<sup>e</sup> consultation
- Annexe 8 – PV 23092021 – Organismes sportifs et culturels
- Annexe 9 – Palestre trop petite avec risques
- Annexe 10 – Photos des installations désuètes
- Annexe 11 – Rapport division Sports-Rep pour palestre conforme
- Annexe 12 – Étude de désuétude – Guylaine Cloutier
- Annexe 13 – Horaire automne 2021
- Annexe 14 – Volet alimentaire – Complexe culturel et sportif en santé durable
- Annexe 15 - Document de gestion des risques
- Annexe 16 – Tableau\_Consultation
- Annexe 17 – Tendances-février-2020
- Annexe 18 – VPC – Rapport final MRC de Montmagny
- Annexe 19 – MRC de Montmagny - Rapport de consultation préliminaire L'ESCABEAU
- Annexe 20 - MRC de Montmagny - Réflexion L'ESCABEAU
- Annexe 21 - Description du projet : Complexe culturel, sportif et de santé durable
- Annexe 22 - Napperon\_Changements\_Necessaires
- Annexe 23 – Lettre architecte révision des coûts – Volet sportif
- Annexe 24 - ESQUISSE FINALE ARCHITECTE 2022-04-12
- Annexe 25 – Rapport Mallette février 2020 – Complexe culturel et sportif en santé durable – volet sportif – projections financières
- Annexe 26 – Réso 2022-03-03 – Contribution milieu municipal – Projet complexe